

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

n°CD\_25\_1060 à CD\_25\_1072  
du 18 décembre 2025

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2025, sous la présidence de M. Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 55.

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAOU.

**Absent(s)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRÉ ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

Assistaient également à la réunion :

Hervé	ADELIN	Directeur général des services
David	BIANCHI	Directeur de cabinet
Léa	PORTEFAIX	Directrice adjointe de cabinet
Nadège	FAYOL	Directrice Générale Adjointe des Ressources internes
Émilie	POUZET-ROBERT	Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Sociale
Marc	DAVIES	Directeur Général adjoint des Infrastructures
Hervé	ROLIN	Directeur des Routes
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Guillaume	DELORME	Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement
Caroline	GAILLARD	Directrice de la Communication, de la logistique et de l'Évènementiel

## Délibérations adoptées le 18 décembre 2025 (après-midi)

N° de délibération	N° de rapport	Désignation des affaires examinées	Résultat du vote
<b>CD_25_1060</b>	<b>701</b>	Politique départementale bâtementaire 2026	Adoptée à la majorité des voix exprimées Vote contre : 2 Abstentions : 0
<b>CD_25_1061</b>	<b>702</b>	Politique départementale "Infrastructures routières" - Déclinaison opérationnelle pour 2026	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 4
<b>CD_25_1062</b>	<b>703</b>	Politique Départementale Mobilités douces et TESH 2026	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 2
<b>CD_25_1063</b>	<b>704</b>	Politique départementale Numérique 2026	Adoptée à la majorité des voix exprimées Vote contre : 3 Abstentions : 1
<b>CD_25_1064</b>	<b>800</b>	Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Tourisme"	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 2
<b>CD_25_1065</b>	<b>801</b>	Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Activités de pleine nature"	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 0
<b>CD_25_1066</b>	<b>900</b>	Autorisation prise de participation par la SELO au capital social d'une SAS en groupement avec le CDT	Adoptée à la majorité des voix exprimées Vote contre : 2 Abstentions : 0
<b>CD_25_1067</b>	<b>901</b>	Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 2
<b>CD_25_1068</b>	<b>902</b>	Politique 2026 pour les systèmes d'information 2026	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 0
<b>CD_25_1069</b>	<b>903</b>	Budget : Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2026	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 5
<b>CD_25_1070</b>	<b>904</b>	Budget : Modification des autorisations de programmes antérieures et nouvelles autorisations de programmes 2026 proposées	Adoptée à la majorité des voix exprimées Vote contre : 3 Abstentions : 1

N° de délibération	N° de rapport	Désignation des affaires examinées	Résultat du vote
<b>CD_25_1071</b>	<b>905</b>	Budget : Budget primitif de l'exercice 2026	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 3
<b>CD_25_1072</b>		Motion de soutien au monde agricole lozérien - DNC	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstentions : 0

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Politique départementale bâtimementaire 2026**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

## Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025

VU les articles L. 3311-1, L. 3312-4 et R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°701 : "Politique départementale bâtementaire 2026", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Infrastructures et mobilités », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Approuve la mise en œuvre du programme bâtementaire, tel que détaillé en annexe et autorise la signature des demandes de permis de construire, des déclarations préalables de travaux et de tous les documents nécessaires à l'exécution des projets de travaux suivants :

- constructions des nouveaux bâtiments de la Maison Départementale des Solidarités de Saint-Chély-d'Apcher et du Centre technique de Châteauneuf-de-Randon ;
- travaux dans les bâtiments en grands besoins, tant pour les occupants (public, personnels, élèves et enseignants, etc) que pour la sauvegarde des édifices notamment la Maison Départementale des Solidarités de Marvejols et le château de Saint-Alban ;
- développement du photovoltaïque et/ou de chauffe-eaux solaires sur les nouveaux bâtiments en construction (MDS et CT) ;
- uniformisation du contrôle d'accès dans les bâtiments afin de sécuriser les sites, uniformiser les badges, supprimer les gestions de clés et de leurs doubles ;
- prolongement de l'opération « travaux régie des Centres Techniques » ;
- modernisation des équipements de cuisine dans les collèges pour soutenir les différentes démarches visant à mieux manger, à consommer local, à moins gaspiller, à moins consommer d'énergie tout en améliorant les conditions de travail et les exigences sanitaires ;
- sécurisation des enceintes et des accès aux établissements scolaires (contrôle d'accès, clôtures, portes et portails).

#### **ARTICLE 2**

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2026, des crédits de paiement suivants :

- pour le fonctionnement :
  - budget principal : 2 280 000 €
  - budget POLEN : 35 000 €
  - budget du Laboratoire départemental d'analyses : 135 800 €
  - budget de l'Aire de la Lozère : 116 000 €
  - budget du domaine de Boissets : 22 200 €

**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025**

- pour l'investissement, les autorisations de Programme (AP) suivantes :
  - budget principal : 7 049 067 €
  - budget POLEN : 5 000 €
  - budget du Laboratoire départemental d'analyses : 87 000 €
  - budget du domaine de Boissets : 60 000 €

Le Président du Conseil départemental  
Laurent SUAU



**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à la majorité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	17
Nombre de membres représentés :	6
Non-participation(s) sur le rapport :	0
<i>avec sortie de séance ou par pouvoir</i>	
Abstention (s) :	0 voix
Vote(s) contre :	2 voix
Votes pour :	21 voix

*M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

**Rapport n°701 "Politique départementale bâimentaire 2026" en annexe à la délibération**

**A - Propositions de stratégie en matière de modernisation du patrimoine bâti de la collectivité départementale, pour 2026 :**

Maintenir et améliorer la qualité des services publics des Lozériennes et des Lozériens est un enjeu prioritaire pour le Conseil Départemental. Il s'agit entre autres, de favoriser le maintien sur place de la population locale et de lui offrir les meilleures conditions de vie.

En effet, la construction, l'entretien, la restructuration et la rénovation du patrimoine bâti doit permettre de résoudre l'équation complexe et cumulative, d'assurer le bon fonctionnement des différents services répartis sur l'ensemble du territoire, d'abaisser la consommation des énergies, de répondre aux exigences légales et réglementaires, de maîtriser les coûts de fonctionnement et de satisfaire la totalité des aspects relevant de l'hygiène et de la sécurité, tout en favorisant la qualité de vie au travail des personnels.

C'est pourquoi, dans la dynamique impulsée par les élus (PPI notamment) et sous la direction opérationnelle donnée par l'exécutif, les agents de la DBDP œuvrent quotidiennement sur le patrimoine départemental qui compte plus de 200 bâtiments (environ 245 toitures différentes) en vous proposant de développer en 2026, plusieurs axes de travail :

- lancer les constructions des nouveaux bâtiments de la MDS de Saint-Chély d'Apcher et du CT de Chateauneuf de Randon,
- engager des travaux dans les bâtiments en grands besoins, tant pour les occupants (public, personnels, élèves et enseignants, etc) que pour la sauvegarde des édifices dont, la MDS de Marvejols, le château de Saint-Alban, etc,
- de rationaliser la construction des nouveaux CT sur la base du programme-type et plans-types optimisés pour la construction d'un CT dans un objectif de maîtrise budgétaire, d'uniformisation des matériels et des locaux de travail, etc,
- travailler au développement du photovoltaïque et/ou de chauffe-eaux solaires sur les nouveaux bâtiments en construction (MDS et CT),
- travailler sur un projet d'uniformisation du contrôle d'accès dans les bâtiments afin de sécuriser les sites, uniformiser les badges, supprimer les gestions de clés et de leurs doubles, etc,
- prolonger l'opération « travaux régie CT » initiée en 2024 et très appréciée par les personnels en 2025,
- moderniser les équipements de cuisine dans les collèges pour soutenir les différentes démarches visant à mieux manger, à consommer local, à moins gaspiller, à moins consommer d'énergie tout en améliorant les conditions de travail et les exigences sanitaires,
- sécuriser les enceintes et les accès aux établissements scolaires (contrôle d'accès, clôtures, portes et portails...).

Enfin, le travail destiné à abaisser le coût des investissements en matière bâimentaire sera poursuivi cette année, dans la lignée des multiples opérations menées depuis 2 ans au travers de :

- suppression et rationalisation des comptages électriques (abonnements),
- contrôles comptables renforcés des devis, bons de commande et factures avec renforcement des visites de services-faits,
- développement de la notion de « travaux à forte valeur ajoutée » appliquée aux interventions réalisées en régie par la DBDP, collaboration avec l'équipe mobile, collaboration et accompagnement des travaux réalisés par les CT, etc,

**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025**

- utilisation de techniques innovantes et écologiques telles que par exemple :
  - le « rétrofit » de luminaires → économie substantielle au LDA de 19 344 € (28 785 € si remplacement de l'éclairage via des luminaires spécifiques, contre 9 441 € dépensés pour le prix d'achat notamment de tubes leds installés en régie pour conserver les luminaires existants dont les bases sont très onéreuses),
  - l'entretien des espaces verts après les premières floraisons puis de manière raisonnée,
  - le remplacement de menuiseries à forte déperdition dans les bâtiments très consommateurs d'énergie (chauffage électrique principalement) comme par exemple, le CT du Pont de Montvert, la petite maison d'ODG...
  - l'aménagement ou la rénovation d'aires de lavage dans les CT pour filtrer les effluents, au moyen de travaux réalisés en « régie CT »,
  - la restauration de fenêtres encore « valables » (par exemple, travaux de remasticage et de peinture des fenêtres de la Rovère et de son petit pavillon),
  - etc.

**II- Détails du programme de travail par bâtiment :**

Sites	Typologies d'interventions	Commentaires	Total estimé (€ TTC)	Ventilations 2026 (€ TTC)
Acquisitions potentielles	Acquisition de fonciers bâtis et non bâtis	La ligne budgétaire « acquisition foncière » est nécessaire pour que vos décisions d'acquisition puissent s'opérer rapidement. Elle sert principalement à ce jour pour les prévisions d'acquisition pour les terrains de la station du Mont-Lozère et le paiement des frais de notaires des acquisitions à 1€ et transferts des collègues (terrain du futur CT de Peyre-En-Aubrac, terrain du CT de Meyrueis, terrain du CT de Banassac, terrain du CT de Saint-André Capcèze, collègue de Florac, St-Etienne, Vialas, Villefort, Allée des Marronniers...).	411 112 €	331 112 €
Annexe des archives départementales	Construction	La construction de cette annexe doit s'achever à la fin de l'hiver 2025/2026. Il restera ensuite à attendre que le bâtiment soit suffisamment sec pour y accueillir les fonds d'archives (plusieurs mois).	5 422 633 €	150 000 €
Archives départementales	Sécurisation	Le bâtiment actuel des Archives connaît un problème majeur de vétusté sur sa centrale de traitement d'air, élément très important pour la conservation des documents. Le projet de réfection de cette centrale est possible pour 2026. Le DCE est en cours de finalisation.	550 000 €	550 000 €
Centre d'interprétation des Bondons	Construction	La plupart des travaux sera terminée en fin d'année 2025. Les éléments scénographiques seront installés avant l'ouverture au public en 2026 (pour éviter des dépenses de chauffage à l'hiver 2025/2026). Les éléments de cuisine seront également installés (bons de commande) après décision du mode de gestion.	4 201 023 €	417 895 €

**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025**

Sites	Typologies d'interventions	Commentaires	Total estimé (€ TTC)	Ventilations 2026 (€ TTC)
Collège de La Canourgue	Sécurisation	Projet de sécurisation du site consistant en la création d'un portail d'accès à l'établissement pour les piétons dont les élèves (actuellement, ceux-ci cheminent au milieu des véhicules par l'unique portail d'accès au site), la surélévation des clôtures, la pose de caméras (validées par le CA) et mise en place d'un contrôle d'accès électronique.	300 000 €	50 000 €
Collège de Langogne	Rénovation énergétique (PPI)	Les travaux de rénovation thermique du collège avancent à bons pas, dans les temporalités initialement fixées. L'objectif est de terminer ce chantier à la fin de l'été 2026.	3 500 000 €	1 713 416 €
Collège de Marvejols	Sécurisation	L'alarme incendie du collège est totalement obsolète (trop vieille). Bien que fonctionnelle, une panne sur un équipement serait susceptible de la rendre définitivement inopérante et de plonger l'exploitation de cet établissement dans une grande difficulté. Le changement d'une centrale de cette dimension nécessite un bon mois de travail et une coordination SSI avec d'autres corps de métier (et/ou travail en régie).	85 000 €	85 000 €
Collège de Meyrueis	Mutualisation	Mutualisation de la chaufferie du collège avec l'EHPAD. Les travaux pourraient être lancés pendant les vacances scolaires d'été 2026. L'étude de réalisation des travaux est en cours.	210 000 €	207 500 €
Collège de Saint-Etienne VF	Sécurisation	Cette cuisine nécessite une réfection totale. L'étude est réalisée. Le marché public passé est globalement insatisfaisant, car certains lots sont beaucoup trop onéreux. Une réorientation vers du travail en régie et sous marchés accord-cadre est en cours.	214 000 €	214 000 €
Collège de Saint-Etienne VF	Rénovation énergétique (PPI)	La commune porte un projet de chauffage collectif, en cours d'étude et dont le commencement des travaux pourrait intervenir en 2026. Une étude thermique est en cours sur le collège, pour déterminer l'opportunité de se connecter à ce futur réseau et produire les chiffres de consommation, de rentabilité, etc. Le budget 2026 servirait à créer une partie de la sous-station et le raccordement intérieur. Le montant total estimé relate quant à lui l'évaluation première pour engager la rénovation thermique à minima du collège (isolation, menuiseries...) portée au PPI.	858 000 €	70 000 €
Collège de Villefort	Sécurisation	Travaux de consolidation de la berge de la Paillère jouxtant le collège, érodée par les épisodes cévenols des 16 et 17 octobre 2024. Les études sont en cours et se poursuivront en 2026.	150 000 €	10 000 €
CT Châteauneuf de Randon	Construction	Le chantier devrait pouvoir démarrer en décembre par les opérations de terrassement (si la météo le permet), puis les travaux de construction pourrait débuter à l'été 2026 pour se terminer en fin d'année 2027.	3 575 000 €	920 000 €

**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025**

Sites	Typologies d'interventions	Commentaires	Total estimé (€ TTC)	Ventilations 2026 (€ TTC)
CT de Meyrueis	Sécurisation	Mur de soutènement de la plateforme du CT qui s'est écroulé. Travaux partagés entre DBDP et régie CT si validé, pour minimiser les dépenses. Attente forte de l'UT pour se délester d'une partie de la terre des travaux de voirie du col du Perjuret comme remblai (environ 1600 m³).	60 000 €	60 000 €
CT VILLEFORT	Construction	Le PC ayant été obtenu, la construction du CT de Villefort pourrait commencer en 2027. L'année 2026 sera réservée aux études.	3 100 000 €	50 029 €
Cuisine des collèges	Entretien et modernisation des cuisines	Plusieurs cuisines de collège fonctionnent avec du matériel obsolète voire partiellement fonctionnel (et non réparable). Le Conseil avait validé l'année dernière, le principe d'affecter un budget de 100k€ en 2025 pour entamer un processus sur 6 ans d'élévation du niveau de qualité des équipements (déploiement de sauteuses multifonctions, révision ou changement de fourneaux électriques, remplacement de cellules de refroidissement, reprise des plonges, meilleure prise en compte des observations du LDA et de la DDCSPP...). Il est par conséquent sollicité votre accord pour renouveler pour 2026, l'affectation à nouveau de 100k€.	600 000 €	100 000 €
Hôtel du Département - Rovère	Réhabilitation / restauration / rénovation	Sous contrat avec un maître d'oeuvre externe. Les difficultés réglementaires sont en grande partie levées. Les plans de création d'un ascenseur et d'une cage d'escalier, supprimant les culs de sac (notion réglementaire) sont dessinés. Des ajustements sont en cours pour que le projet puisse commencer en 2026.	760 000 €	126 571 €
MDS Marvejols	Rénovation énergétique (PPI)	La MDS de Marvejols nécessiterait d'y réaliser de gros travaux (chaudière fioul vétuste, menuiseries à simple vitrage, murs non isolés...). Il est proposé de commencer les études.	1 461 600 €	150 000 €
Nouvelle MDS de Saint Chély d'Apcher	Construction	La construction de cette future MDS pourrait commencer à l'automne 2026. Cette année, la démolition de la maison sur le terrain nouvellement acquis a été réalisée, ainsi que la première phase de terrassement.	2 909 364 €	413 544 €

**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025**

Sites	Typologies d'interventions	Commentaires	Total estimé (€ TTC)	Ventilations 2026 (€ TTC)
Programme de sécurisation des collèges et des autres établissements identifiés comme vulnérables	Sécurisation	Faisant suite à l'attentat d'Arras le 13 octobre 2023, la réflexion sur le niveau de protection des établissements scolaires a identifié les collèges Bourrillon (Mende) et Sport-Nature (La Canourgue) comme relativement vulnérables aux intrusions depuis l'extérieur. Aussi, il est proposé de prioriser ces établissements (cf. lignes du tableau dédiées à ces 2 établissements). Néanmoins, la sécurisation concerne également d'autres établissements dans le besoin, qu'il s'agisse de protéger le public, les personnels, mais aussi les biens (vols dans les CT par exemple, destruction de biens, etc).  Aussi, il vous est proposé d'établir un programme sur 7 ans (pour étaler les dépenses), pour assurer la mise en sécurité de la totalité des établissements identifiés (clôtures, vidéosurveillance, contrôle d'accès, etc).	420 000 €	10 000 €
Restauration du Château de Saint-Alban sur Limagnole	Réhabilitation / restauration / rénovation	Le programme scientifique et le schéma directeur ont été rédigés par l'architecte. Des petits travaux d'urgence (toiture, électricité, plomberie, sécurisation, contrôles, débroussaillage) ont été réalisés en 2025, en parallèle de l'élaboration du document de consultation des entreprises. Le chantier commencera en 2026 par la création de locaux dédiés au stockage des réserves départementales dans une aile du château et la construction d'un atelier pour la restauratrice.	2 800 000 € <i>HT</i> 3 360 000 €	450 000 €
Sécurité incendie des établissements scolaires	Sécurisation	Programme de réponse aux prescriptions de la commission de sécurité en matière de protection des personnes contre l'incendie. Cette année, le collège de MARVEJOLS (en sus du SSI) nécessite la création de baies accessibles, d'isolement coupe-feu avec le bâtiment tiers voisin et la rationalisation des espaces de stockages (coupe-feu des locaux à risques moyens).	200 000 €	50 000 €
Site des bisons d'Europe	Réhabilitation / restauration / rénovation	Si le site des Bisons d'Europe entre dans le giron de compétences de la DBDP, il sera alors nécessaire de mobiliser un budget pour réaliser les travaux qui semblent nécessaires, en sus de la maintenance (si elle n'est pas prise en charge par le gestionnaire). Cette ligne budgétaire n'est à ce stade qu'une provision.	2 000 000 €	0 €
Travaux de maintenance investissement bât Administratifs	Maintenance (investissement)	Les lignes budgétaires d'entretien structurel sont calibrés au plus juste, pour assurer la maintenance, les levées de réserve des contrôles réglementaires et toutes les opérations qui garantissent le bon fonctionnement au quotidien de vos bâtiments, sur le volet de dépenses éligibles à la section « investissement ».	200 000 €	150 000 €
Travaux de maintenance investissement bât Culturels	Maintenance (investissement)		30 000 €	30 000 €

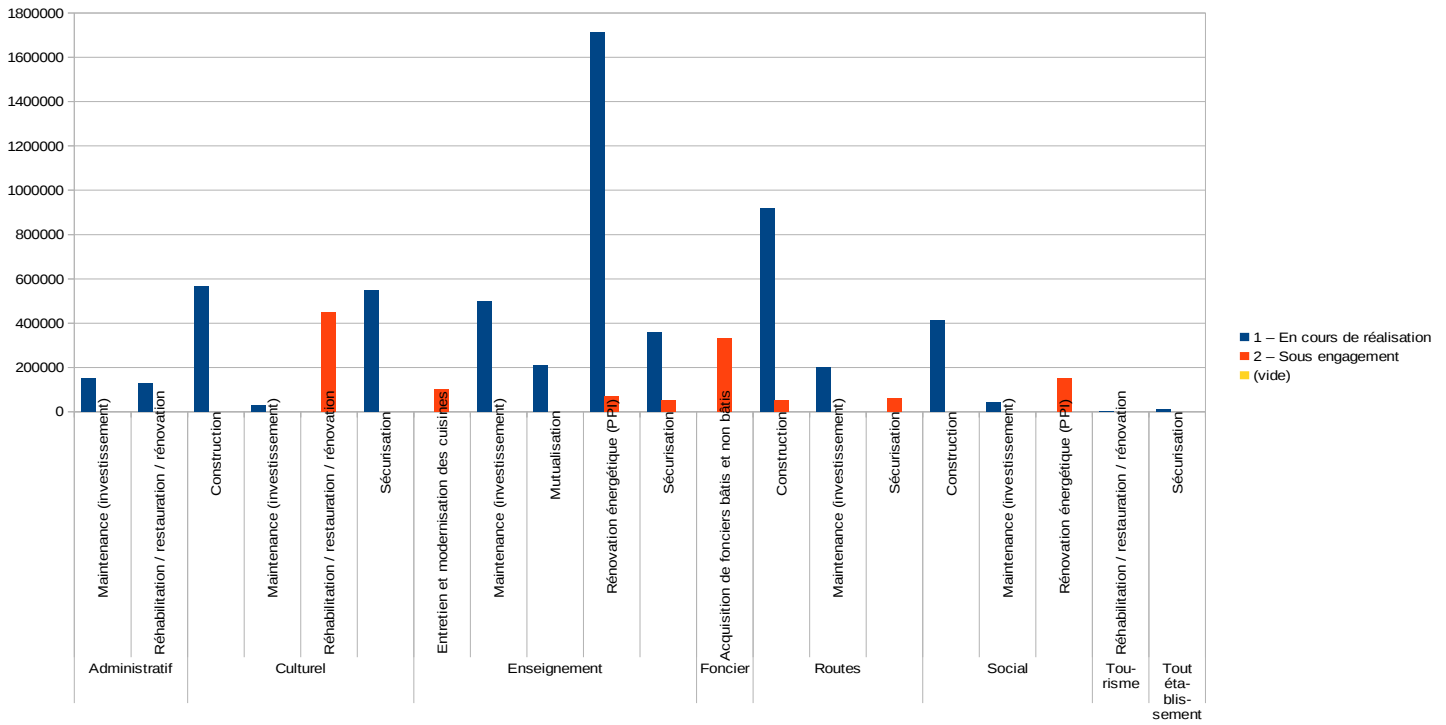
**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025**

Sites	Typologies d'interventions	Commentaires	Total estimé (€ TTC)	Ventilations 2026 (€ TTC)
Travaux de maintenance investissement bât Enseignement	Maintenance (investissement)		500 000 €	500 000 €
Travaux de maintenance investissement bât Routes	Maintenance (investissement)		200 000 €	200 000 €
Travaux de maintenance investissement bât Sociaux	Maintenance (investissement)		40 000 €	40 000 €

**Statistiques :**

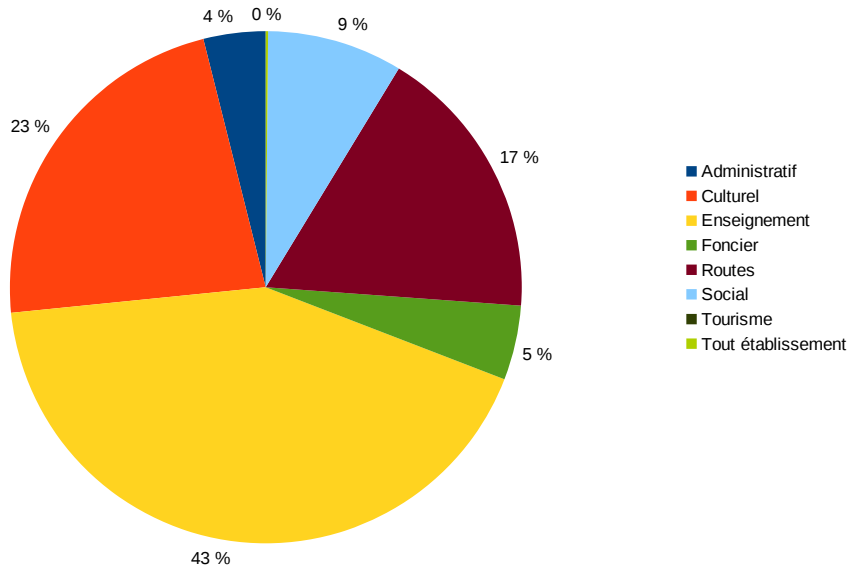
Somme - Estimation des dépenses en 2026(€ TTC)		Strate		Total Résultat
Secteurs	Typologies d'interventions	1 - En cours de réalisation	2 - Sous engagement (vide)	
Administratif	Maintenance (investissement)	150 000,00 €		150 000,00 €
	Réhabilitation / restauration / rénovation	126 571,00 €		126 571,00 €
Culturel	Construction	567 895,00 €		567 895,00 €
	Maintenance (investissement)	30 000,00 €		30 000,00 €
	Réhabilitation / restauration / rénovation		450 000,00 €	450 000,00 €
	Sécurisation	550 000,00 €		550 000,00 €
Enseignement	Entretien et modernisation des cuisines		100 000,00 €	100 000,00 €
	Maintenance (investissement)	500 000,00 €		500 000,00 €
	Mutualisation	207 500,00 €		207 500,00 €
	Rénovation énergétique (PPI)	1 713 416,00 €	70 000,00 €	1 783 416,00 €
	Sécurisation	359 000,00 €	50 000,00 €	409 000,00 €
Foncier	Acquisition de fonciers bâtis et non bâtis		331 112,00 €	331 112,00 €
Routes	Construction	920 000,00 €	50 029,00 €	970 029,00 €
	Maintenance (investissement)	200 000,00 €		200 000,00 €
	Sécurisation		60 000,00 €	60 000,00 €
Social	Construction	413 544,00 €		413 544,00 €
	Maintenance (investissement)	40 000,00 €		40 000,00 €
	Rénovation énergétique (PPI)		150 000,00 €	150 000,00 €
Tourisme	Réhabilitation / restauration / rénovation	0,00 €		0,00 €
Tout établissement (vide)	Sécurisation (vide)	10 000,00 €		10 000,00 €
<b>Total Résultat</b>		<b>5 787 926,00 €</b>	<b>1 261 141,00 €</b>	<b>7 049 067,00 €</b>

**Délibération n°CD\_25\_1060 du 18 décembre 2025**



Secteurs	Somme - Estimation des dépenses en 2026(€ TTC)
Administratif	276 571,00 €
Culturel	1 597 895,00 €
Enseignement	2 999 916,00 €
Foncier	331 112,00 €
Routes	1 230 029,00 €
Social	603 544,00 €
Tourisme	0,00 €
Tout établissement (vide)	10 000,00 €
<b>Total Résultat</b>	<b>7 049 067,00 €</b>

Répartition des prévisions de dépenses par secteurs d'activités



**B / - INFORMATIONS FINANCIÈRES**

La politique bâtiminaire pour l'année 2026 représente l'engagement financier global suivant :

**I – BUDGET PRINCIPAL :**

<i>Récapitulatif</i>	
Investissement	7 049 067 €
Fonctionnement	2 280 000 €
Total des crédits de paiement 2026	9 329 067 €

**II – BUDGET POLEN :**

<i>Récapitulatif</i>	
Investissement	5 000 €
Fonctionnement	35 000 €
Total des crédits de paiement 2026	40 000 €

**III – BUDGETS ANNEXES (LDA, Aire de la Lozère, Boissets) :**

<i>Récapitulatif</i>	
Investissement	147 000 €
Fonctionnement	274 000 €
Total des crédits de paiement 2026	421 000 €

**I.1 - Section d'investissement**

Le programme d'investissement 2026 mobilise un montant global de 7 049 067 € au titre des autorisations de programmes antérieures et nouvelles.

**I.1.1 - Crédits prévus**

Le programme d'investissement 2026 mobilise un montant global de 7 049 067 € ventilés sur les secteurs suivants :

Secteurs	Budgets
Administratif	226 571 €
Culturel	1 787 895 €
Enseignement	3 099 916 €
Foncier	331 112,00 €
Routes	1 210 029 €
Social	593 544,00 €
<b>Total</b>	<b>7 049 067 €</b>

**I.2 - Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement liées aux divers bâtiments départementaux sont ventilées de la manière suivante :

Postes de dépenses	Montant
Eau - Assainissement	35 550 €
Énergie – Électricité	752 800 €
Combustibles	462 600 €
Fournitures de petit équipement	5 600 €
Prestations de services	65 500 €

Postes de dépenses	Montant
Locations immobilières, charges de copropriété	350 000 €
Locations mobilières	4 600 €
Charges locatives et de copropriété	65 700 €
Entretien parcs et jardins	500 €
Entretien réparation	208 900 €
Extincteurs	26 600 €
Maintenance	131 700 €
Autres frais honoraires, actes et contentieux	16 800 €
Taxes foncière et autres impôts locaux	145 150 €
Divers : légionelles, concours ...	8 000 €
<b>Total</b>	<b>2 280 000 €</b>

## II – CREDITS POLEN

Les crédits d'investissement et de fonctionnement sont détaillés ci-dessous :

Investissement : 5 000 €

Fonctionnement : 35 000 € (électricité, combustibles et divers)

## III – BUDGETS ANNEXES

Les crédits d'investissement et de fonctionnement sont détaillés ci-dessous :

### III.1 - Budget 01 - Le Laboratoire départemental d'analyses

Investissement : 87 000 €

Fonctionnement : 135 800 € (électricité, combustibles et divers)

### III.2 - Budget 02 – Aire de la Lozère

Investissement : 0 000 € car la DSP se terminera le 02/04/2026

Fonctionnement : 116 000 €

### III.3 - Budget 03 – Site des Boissets

Investissement : 60 000 €

Fonctionnement : 22 200 €

## **C – CONCLUSION**

Il est sollicité en définitive d'approuver la politique départementale 2026 consacrée aux bâtiments.

### **BUDGET PRINCIPAL – 00**

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section d'investissement pour un volume global de 7 049 067 €,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement du budget primitif à hauteur de 2 280 000 €

### **CREDITS POLEN**

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section d'investissement du budget primitif pour un volume global de 5 000 €,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement du budget primitif à hauteur de 35 000 €.

### **BUDGET LDA – 01**

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section d'investissement du budget primitif pour un volume global de 87 000 €,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement du budget primitif à hauteur de 135 800 €.

### **BUDGET AIRE DE LA LOZERE– 02**

- De retirer tout crédit à la section d'investissement du budget primitif étant donné que la DSP se terminera le 02/04/2026 ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement du budget primitif à hauteur de 116 000 €.

### **BUDGET LES BOISSETS– 03**

- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à a section d'investissement du budget primitif pour un volume global de 60 000 €,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement du budget primitif à hauteur de 22 200 €.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES

**Objet de la délibération : Politique départementale "Infrastructures routières" - Déclinaison opérationnelle pour 2026**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU les articles L. 3212-3, L. 3311-1, L. 3213-1, L. 3213-3, L. 3312-4 et R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 131-1 à L. 131-8 du Code de la Voirie Routière ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°702 : "Politique départementale "Infrastructures routières" - Déclinaison opérationnelle pour 2026", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Infrastructures et mobilités », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Approuve la politique départementale 2026 d'infrastructures routières, déclinée autour des programmes suivants :

##### Aménagement du réseau routier départemental :

- RD 806 – aménagement aux Laubies (section Sud du Pont d'Arifattes) ;
- RD 996 – aménagement dans le secteur de Perjuret ;
- RD 20 – rectification d'une épingle dans le secteur de Grandville.

- en lien avec les relevés de dégradation des chaussées et avec l'avancement des études des travaux pourraient être programmés sur les axes suivants :

- RD 901 – section du Bleymard au Tunnel ;
- RD 301 – montée de Chateauneuf ;
- RD 3 – route blanche, RD 26 – section de Naussac ;
- RD 907 – section au Sud de Florac ;
- RD 42 – section du Pont de Berlière au Bd des Capucins ;
- RD 907bis – section de Prades à Blajoux ;
- RD 806 – section de Rieucros vers le Chastel ;
- RD 987 - poursuite de la section traitée vers la RD806 ;
- RD 809 – section de l'échangeur à l'entrée Nord d'Aumont ;
- RD 989 – rocade Ouest de Saint Chély ;
- RD 5 – traversée de Serverette ;
- RD 30 – traversée de Recoules de Fumas ;
- RD 901 – traversée d'Altier.

- campagne d'hydroprojection, de pontage de fissures et d'enduits superficiels d'usure sur les RD1, RD10, RD31 et RD43.

#### Autres travaux d'entretien réalisés par les entreprises :

- le maintien à un rythme soutenu des réparations et constructions de ponts, aqueducs, de murs de soutènement et parapets. Cette politique de rattrapage engagée depuis 2015 doit être poursuivie compte tenu du retard accumulé d'investissement sur ces ouvrages et de leur état,
- la sécurisation de falaises et le traitement de certaines zones de glissement de terrain identifiés au titre du Fonds Vert : RD41 - confortement de talus aval à Saint-Bauzile, RD808 – stabilisations du talus aval à Grèzes, RD998 – stabilisation de talus amont à Gorges du Tarn Causses, RD901 – falaise de Malamèches à Altier, RD13 – stabilisation de talus aval à Saint Germain de Calberte et RD984 – reprofilage de talus rocheux à Saint-Etienne-Vallée-Française.

#### Traversées d'agglomération :

Il est prévu en 2026 de solder et d'engager de nombreux projets sur les communes de Saint-Chély d'Apcher, Nasbinals, Gandvals, Les Monverts, La Bastide-Puylaurent, Naussac-Fontanes, Bel-Air-Val-d'Ance, Marvejols, Barjac, Les Hermaux, La Canourgue, Ispagnac sachant que les demandes seront étudiées en fonction de l'avancement réel des dossiers.

#### Sécurité routière

- étude et la réalisation d'aménagements localisés pour améliorer les conditions de déplacement des usagers et/ou contribuer à un apaisement des comportements aux abords de sites singuliers et en approche d'habitations. Ces travaux peuvent par exemple porter sur des dégagements de visibilité, la pose de signalisation, la pose de glissières de sécurité, la création de surlargeurs ponctuelles, la mise en place de dispositifs spécifiques de maîtrise de vitesses, mais aussi la prise en compte croissantes des modes de déplacement doux ... ;
- lorsque des aménagements sont difficiles à réaliser ou ne peuvent être programmés rapidement, la circulation est réglementée (réduction des vitesses, changement du régime de priorité, ...)
- la signalisation routière mise en place est maintenue en état et adaptée aux évolutions du territoire et aux demandes avec également renouvellement des marquages au sol conformément au schéma directeur de signalisation horizontale, et au remplacement de certains panneaux de police de la circulation ;
- actions de prévention menées en matière d'accidentologie impliquant fortement les motocyclistes.

#### Exploitation et entretien en régie du réseau routier départemental :

Reconduction des moyens matériels et financiers nécessaires au fonctionnement :

- des 24 Centres Techniques du Conseil départemental œuvrant toute l'année pour la viabilité, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental, procédant à :
- la sauvegarde des chaussées (réparations ponctuelles, parties de revêtements),
- l'entretien des dépendances des routes départementales,

## Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025

- l'exploitation du réseau,
- la viabilité hivernale,
- des actions transversales pour le compte d'autres politiques départementales (dénivellement de cours de collège, entretien des sites de téléphonie mobile, peinture de places de stationnement sur la propriété départementale, de la logistique avec nos fourgons et camions ...).
- des Unités Techniques et du siège assurant les études, les acquisitions foncières, le suivi des travaux, la gestion du domaine public, le suivi de l'exécution administrative et financière des marchés publics, les opérations comptables et budgétaires, prévu en 2025 :

Poursuite des acquisitions foncières par actes administratifs pour palier au retard des notaires,

Proposition de dispositions pour structurer et piloter la prise en compte du vélo sur le territoire et débiter la mise en œuvre du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables.

- Renouvellement et modernisation des véhicules, engins, matériels et locaux :
- poursuite du renouvellement des véhicules et engins mis à disposition des différents services de la collectivité.

Projets bâtimentaires concernant les Unités Techniques (UT) et Centres Techniques (CT) :

- des projets en cours de définition de construction de nouveaux centres techniques sur les secteurs de Châteauneuf-de-Randon, Villefort, Aumont-Aubrac et du Massegros ;
- études en en cours concernant le déménagement du Parc technique Départemental.

### ARTICLE 2

Précise que sont inscrits, au budget 2026 :

- pour le fonctionnement : 4 000 000 €
- pour l'investissement, les autorisations de Programme (AP) suivantes :

Programme	CP 2025	CP 2026	2027	2028	2029/2030	TOTAL programme
<b>Aménagement et amélioration du réseau</b>						
Travaux Neufs « d'Amélioration du Réseau »	710 000 €	1 200 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	5 910 000 €
Travaux en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale. Programme « Travaux Mandataires »	980 000 €	950 000 €	900 000 €	900 000 €	1 800 000 €	5 530 000 €
« Frais d'Etudes » des projets routiers	395 000 €	380 000 €	300 000 €	300 000 €	550 000 €	1 925 000 €
« Acquisitions Foncières »	75 000 €	70 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	385 000 €
<b>Entretien du réseau (chaussées et OA)</b>						
Programme de « Renforcement et Grosses Réparations de Chaussées »	4 730 254 €	5 200 000 €	5 200 000 €	5 200 000 €	10 330 000 €	30 660 254 €
« Travaux de Sécurisation » de falaises	1 051 000 €	1 000 000 €	720 000 €	720 000 €	1 440 000 €	4 931 000 €
Travaux de « Réparation des Ouvrages d'Art » et murs	2 677 746 €	2 500 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	6 000 000 €	17 177 746 €

**Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025**

Programme	CP 2025	CP 2026	2027	2028	2029/2030	TOTAL programme
« Travaux Urgents »	1 091 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	600 000 €	2 591 000 €
Exploitation du réseau						
Sécurisation, Equipement de la route, signalisation verticale, glissières, abattage d'arbres, comptage	310 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	800 000 €	2 310 000 €
Matériels roulants (VL, VU, camions, engins) et VH						
« Matériel, Véhicules et Engins » pour la DR et les autres Directions	2 040 000 €	1 700 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	4 000 000 €	11 740 000 €
Mobilités						
Mobilités douces dont V86 (vallée du Lot)	140 000 €	300 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	840 000 €
	14 200 000 €	14 000 000 €	14 000 000 €	14 000 000 €	27 800 000 €	84 000 000 €

**ARTICLE 3**

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2026, des crédits de paiement suivants :

Section d'investissement : ..... 14 000 000 €

Section de fonctionnement : ..... 4 000 000 €

**ARTICLE 4**

Décide d'affecter 14 000 000 € pour le financement des opérations de l'exercice 2026

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



**Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

avec sortie de séance ou par pouvoir

Abstention (s) : 4 voix

*M. Robert AIGOIN, M. Rémi ANDRE, M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 19 voix

**Rapport n°702 "Politique départementale "Infrastructures routières" - Déclinaison opérationnelle pour 2026" en annexe à la délibération**

## **I – La politique départementale des routes et sa déclinaison opérationnelle 2026**

Les axes routiers sont indispensables au développement économique et à la dynamique des territoires. En Lozère, en l'absence d'autre mode de transport performant, l'essentiel des déplacements est réalisé par le mode routier.

**Le réseau structurant national** qui assure les grandes liaisons interdépartementales et participe à l'aménagement du territoire est géré par l'État.

L'A75 assure une liaison nord-sud rapide et fiable bien reliée au réseau autoroutier national.

La RN 88, orientée est-ouest et desservant Mende, doit par son aménagement à 2X2 voies assurer un accès facilité à l'ensemble du territoire. Actuellement, des études sont en cours concernant plusieurs aménagements sur cet axe.

- rappelons que le Département a participé au financement des travaux sur la rocade ouest de Mende (RN1106) à hauteur de 6,4 M€ sur un total de 32,9 M€ pour une mise en service depuis juillet 2023.
- un programme d'aménagements prioritaires de 2,4M€ sur la RN88 entre l'A75 et Langogne comprend plusieurs carrefours, des aménagements divers et la création de créneaux de dépassement avec une participation du Département de 0,6M€.
- enfin, l'arrêté de DUP a été signé le 25 mars 2024 concernant la déviation de Langogne (RN88). Le Département de la Lozère, qui a émis un avis très favorable au projet travaille actuellement sur le financement aux côtés des autres financeurs afin de faire aboutir ce projet attendu depuis de nombreuses années.

**Le réseau routier départemental** assure la diffusion des trafics depuis le réseau national vers l'ensemble du territoire. Il supporte l'essentiel des déplacements quotidiens des Lozériens. Ce réseau participe aussi à la desserte des sites touristiques majeurs du Département et au développement de l'activité économique.

Le patrimoine départemental est constitué de 2 262 kms de routes et n'a pas évolué significativement depuis plusieurs années. Plus de 5 000 ouvrages (ponts et murs) sont également à considérer.

La politique départementale des routes repose sur :

- le maintien en viabilité du réseau routier départemental, été comme hiver, avec en particulier un dispositif d'astreinte adapté à chaque saison et permettant des interventions toute l'année.
- la préservation du patrimoine routier : Un état des lieux est régulièrement réalisé pour s'assurer de l'état de service de ces ouvrages. Des visites triennales pour les ouvrages d'art et les murs et un relevé triennal des dégradations pour les chaussées de l'ensemble du réseau. Dans le cadre de la convention de recherche et développement passée avec le CEREMA, le relevé des dégradations de chaussées sur le réseau principal et le traitement des données qui l'accompagne sont appelés à être modernisés. Il s'agit d'instituer une méthodologie innovante pour le diagnostic et la réparation des chaussées dans un objectif d'efficacité organisationnelle et financière. Le relevé sur le réseau secondaire devrait également évoluer à partir d'une application mobile installée dans un véhicule de service et d'une analyse des images prises par intelligence artificielle courant 2026.
- le traitement des chutes de blocs et des zones de glissement de terrain.
- la modernisation du réseau routier départemental avec une logique d'itinéraire.

- un renouvellement accéléré des matériels d'entretien et d'exploitation des routes.
- un programme d'amélioration, voire de reconstruction des centres techniques départementaux.

Par ailleurs, le Département au travers de ses actions quotidiennes sur le réseau veille à limiter son impact sur l'environnement.

- l'usage des produits phytosanitaires a été supprimé depuis plusieurs années.
- la consommation de sel est maîtrisée au regard des conditions climatiques avec le développement de l'usage de la saumure, le réglage fin des matériels et la formation des agents.
- le parc de véhicules est progressivement renouvelé au profit de véhicules moins polluants (filtres à particules, consommation en baisse norme EURO VI, ...) et au regard des exigences introduites dans la loi d'orientation des mobilités (LOM), à savoir l'achat de véhicules électriques pour les véhicules de moins de 3,5T.
- le recyclage des produits et emballages est mis en place chaque fois que possible (balais mécaniques, seaux de peintures, cartons, pneus, huiles, ...)
- la réutilisation des matériaux lors des opérations d'entretien ou de modernisation. En 2025, quatre chantiers de retraitement en place ont été réalisés pour 10,1 km : la RD906 (commune de Prévencières), RD4 (Saint-Alban sur Limagnole), RD989 (Saint Chély d'Apcher) et la RD9 (Corniche des Cévennes). Pour 2026, nous envisageons de poursuivre ce type de technique sur 8,1 km en particulier sur la RD 906 pour la section du Thord et sur la RD9 sur le Corniche des Cévennes.
- enfin, les projets routiers font l'objet d'une attention particulière quant à leur intégration dans les paysages (maçonnerie, glissière bois, écoulement des eaux, ...) et dans leur environnement (décantation des eaux lors de travaux sur ouvrages, périodes de travaux compatibles avec les cycles de reproduction, ...).

### **I - 1 – Aménagement du réseau routier départemental**

L'aménagement du réseau routier départemental est réalisé selon deux modalités :

- la modernisation qui consiste à améliorer très sensiblement les caractéristiques de la route : calibrage des chaussées, rectifications de tracé, ...
- les travaux de grosses réparations qui consistent principalement en la remise en état des corps de chaussée mais qui s'accompagnent souvent d'une reprise des ouvrages hydrauliques et des accotements.

Les travaux d'aménagement et de sécurisation sont programmés sur :

- RD 806 – aménagement aux Laubies (section Sud du Pont d'Arifattes)
- RD 996 – aménagement dans le secteur de Perjuret
- RD 20 – rectification d'une épingle dans le secteur de Grandville

Ce travail est mené le plus souvent par itinéraire mais des opérations ponctuelles peuvent aussi être réalisées au regard des niveaux de dégradation des chaussées qui font l'objet de relevés réguliers.

## Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025

La programmation fine des opérations est en cours en lien avec les relevés de dégradation des chaussées et avec l'avancement des études. Des travaux pourraient être programmés sur les axes suivants : RD 901 – section du Bleymard au Tunnel, RD 301 – montée de Chateauneuf, RD 3 – route blanche, RD 26 – section de Naussac, RD 907 – section au Sud de Florac, RD 42 – section du Pont de Berlière au Bd des Capucins, RD 907bis – section de Prades à Blajoux, RD 806 – section de Rieucros vers le Chastel, RD 987 - poursuite de la section traitée vers la RD806, RD 809 – section de l'échangeur à l'entrée Nord d'Aumont, RD 989 – rocade Ouest de Saint Chély, RD 5 – traversée de Serverette, RD 30 – traversée de Recoules de Fumas, RD 901 – traversée d'Altier.

Enfin, d'autres interventions sont prévues avec une campagne d'hydroprojection, de pontage de fissures et d'enduits superficiels d'usure sur les RD1, RD10, RD31 et RD43.

Je vous propose de poursuivre cette politique selon ces modalités.

### **I - 2 – Autres travaux d'entretien réalisés par les entreprises**

Pour 2026 il est proposé de poursuivre la politique d'entretien du patrimoine routier. Les travaux envisagés comprennent :

- le maintien à un rythme soutenu des réparations et constructions de ponts, aqueducs, de murs de soutènement et parapets. Cette politique de rattrapage engagée depuis 2015 doit être poursuivie compte tenu du retard accumulé d'investissement sur ces ouvrages et de leur état.
- la sécurisation de falaises et le traitement de certaines zones de glissement de terrain identifiés au titre du Fonds Vert : RD41 - confortement de talus aval à Saint-Bauzile, RD808 – stabilisations du talus aval à Grèzes, RD998 – stabilisation de talus amont à Gorges du Tarn Causses, RD901 – falaise de Malamèches à Altier, RD13 – stabilisation de talus aval à Saint Germain de Calberte et RD984 – reprofilage de talus rocheux à Saint Etienne Vallée Française.

Je vous propose de poursuivre ce programme selon les évolutions décrites ci-avant.

### **I - 3 Traversées d'agglomération**

Lors des travaux en agglomération réalisés par les communes sur la voirie départementale, la participation du Département porte notamment sur les décaissements de chaussée et sur les reconstitutions du corps de chaussée (hors trottoirs, bordures et équipements).

Certains projets ont déjà fait l'objet d'une convention financière, d'autres bénéficient seulement d'une délégation de maîtrise d'ouvrage sans que le montant de la participation du Département ne soit arrêté. Enfin des communes nous ont informés sur leur intention de réaliser un projet de traverse d'agglomération.

Il est proposé de traiter les demandes en fonction de l'avancement réel des dossiers. Il est prévu en 2026 de solder et d'engager de nombreux projets sur les communes de Saint-Chély d'Apcher, Nasbinals, Gandvals, Les Monverts, La Bastide-Puylaurent, Naussac-Fontanes, Bel-Air-Val-d'Ance, Marvejols, Barjac, Les Hermaux, La Canourgue, Ispagnac.

Je vous propose de poursuivre ce programme avec ses modalités de mise en œuvre.

### **I - 4 Sécurité routière**

La lutte contre l'insécurité routière continue à être l'une des préoccupations majeures du Département en lien avec l'Etat et les Collectivités locales.

A ce titre, différents leviers sont utilisés :

## Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025

- l'étude et la réalisation d'aménagements localisés pour améliorer les conditions de déplacement des usagers et/ou contribuer à un apaisement des comportements aux abords de sites singuliers et en approche d'habitations. Ces travaux peuvent par exemple porter sur des dégagements de visibilité, la pose de signalisation, la pose de glissières de sécurité, la création de surlargeurs ponctuelles, la mise en place de dispositifs spécifiques de maîtrise de vitesses, mais aussi la prise en compte croissantes des modes de déplacement doux ...
- lorsque des aménagements sont difficiles à réaliser ou ne peuvent être programmés rapidement, la circulation est réglementée (réduction des vitesses, changement du régime de priorité, ...).
- la signalisation routière mise en place est maintenue en état. De 2018 à 2020, nous avons procédé au renouvellement de la signalisation directionnelle. En cours d'année, cette signalisation est adaptée aux évolutions du territoire et de nouvelles demandes sont traitées. Chaque année, nous procédons également au renouvellement des marquages au sol conformément à notre schéma directeur de signalisation horizontale et au remplacement de certains panneaux de police de la circulation.
- compte tenu de la nature de l'accidentologie en Lozère impliquant fortement les motocyclistes, nous contribuons à toutes les actions de prévention menées en la matière.

Le Département bénéficie de crédits spécifiquement affectés à la sécurité routière, issus du produit des amendes de police. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R.2334.10 du code général des collectivités territoriales, le Département procède à la répartition du produit des amendes de police réservés aux communes de moins de 10 000 habitants. Cette répartition s'opère sur la base des projets visant la sécurité routière portés par les communes et analysés par les services compétents.

Je vous propose de poursuivre cette politique.

### **I - 5 Exploitation, gestion et entretien du réseau routier départemental en régie**

Les agents des 24 Centres Techniques du Conseil Départemental œuvrent toute l'année pour la viabilité, l'exploitation et l'entretien du réseau routier départemental. Ils procèdent à :

- la sauvegarde des chaussées (réparations ponctuelles, parties de revêtements) ;  
Compte tenu des besoins exponentiels en la matière et de la forte hausse des coûts des travaux, il sera proposé de remettre l'entretien des chaussées au cœur des missions des services avec l'objectif de la réalisation d'enduits en régie, consistant en différentes opérations réparties annuellement sur l'ensemble du territoire. Ces chantiers font alors aussi l'objet de travaux préparatoires incluant notamment la reprise des ouvrages hydrauliques et l'uni des routes.
- l'entretien des dépendances des routes départementales (fauchage, curage de fossés, élagage, débroussaillage, maçonnerie, reprise d'aqueduc, ...)
- l'exploitation du réseau (comptages routiers, patrouillage et surveillance du réseau, surveillance des ouvrages d'art, interventions d'urgence sur accidents ou autres événements notamment climatiques, ...)
- la viabilité hivernale (jalonnement des routes, traitement du verglas, déneigement des chaussées, ...)
- des actions transversales pour le compte d'autres politiques départementales (déneigement de cours de collège, entretien des sites de téléphonie mobile, peinture de places de stationnement sur la propriété départementale, de la logistique avec nos fourgons et camions ...)

## Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025

Les agents des UT et du siège assurent les études, les acquisitions foncières, le suivi des travaux, la gestion du domaine public, le suivi de l'exécution administrative et financière des marchés publics, les opérations comptables et budgétaires, ... Pour 2026 il est prévu en particulier de :

- poursuivre les acquisitions foncières par actes administratifs pour palier au retard des notaires.
- proposer des dispositions pour structurer et piloter la prise en compte du vélo sur le territoire et débiter la mise en œuvre le Schéma Départemental des Aménagements Cyclables.

Chacun dispose pour son fonctionnement de moyens matériels et financiers que je vous propose de reconduire.

### **I - 6 – Renouvellement et modernisation des véhicules, des engins et des locaux**

Je vous propose pour 2026 de poursuivre le renouvellement des véhicules et engins mis à disposition des différents services de la collectivité compte tenu de l'âge actuel de ces matériels.

Des efforts importants ont été consentis pour renouveler des camions VH, des camions 7,5T, des tracteurs et des groupes de fauchage ainsi que pour les engins spéciaux (Unimog, Fraises) plus coûteux. De plus, il importe maintenant de renouveler également les fourgons et véhicules utilitaires dont l'âge moyen est élevé. Il est donc proposé de maintenir le volume financier affecté au renouvellement des matériels des dernières années. Le recours à des véhicules électriques est examiné systématiquement et sera proposé lorsque les missions assurées le permettent.

### **I - 7 – Projets sur bâtiments routiers**

Enfin, il faut noter les projets de bâtiment concernant les UT et CT et les projets en cours de définition de construction de nouveaux centres techniques. A court terme, les CT de Chateauneuf-de-Randon et de Villefort sont concernés. A moyen terme, les CT de Aumont-Aubrac et du Masegros sont identifiés. De plus des travaux ponctuels sont envisagés dans les CT avec des interventions en régie. Des études sont en cours concernant le déménagement du Parc technique Départemental.

Ces dossiers sont suivis par la direction des bâtiments.

## **II – Informations financières**

La politique routière pour l'année 2026 représente l'engagement financier global suivant :

INVESTISSEMENT	14 000 000 €
FONCTIONNEMENT	4 000 000 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT 2026	18 000 000 €

Les dépenses d'investissement sont consacrées :

- aux travaux qui ont pour effet de moderniser le réseau routier,
- aux travaux de grosses réparations de chaussées et d'ouvrages – Murs et Ponts-
- aux travaux sur les abords des chaussées (falaises, glissements, hydraulique, dépendances vertes, ...)
- au renouvellement des véhicules, engins et matériels du Département.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées :

- à l'acquisition de fournitures, à la location de matériel et plus généralement aux dépenses d'exploitation et d'entretien du réseau
- à l'acquisition de carburant pour les véhicules de la collectivité,
- à l'entretien des véhicules et engins par le Parc Technique départemental ou en garage
- aux dépenses réglementaires (taxes, cartes grises, contrôles techniques, ...)

## II - 1 – Investissement 2026 sur le réseau routier départemental : 14 000 000 €

Les crédits d'investissement de la Direction seront gérés via l'Autorisation de Programmes TXVOIRIE 2025 « Investissements Routiers ».

L'Autorisation de Programmes comprend les opérations de travaux, l'opération d'achats d'engins, véhicules et matériel par le Parc Technique Départemental, ainsi que l'opération spécifique aux investissements liés au développement des mobilités douces et notamment la V86 Vallée du Lot.

Cette AP est d'un montant global de 84 M€ phasés sur 6 ans.

14 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2026 pour les investissements de l'exercice .

Millésime AP	Code AP	TOTAL	Crédits 2025	Crédits 2026	2027 et suivantes
2025	TRAVAUX VOIRIE	84 M€	14 M€	14 M€	56 M€

Je vous propose de ventiler les crédits par opération avec le phasage suivant :

Nature des investissements	Programme	CP 2025	CP2026	2027	2028	2029/2030	TOTAL programme
Aménagement et amélioration du réseau	Travaux Neufs « d'Amélioration du Réseau »	710 000	<b>1 200 000</b>	1 000 000	1 000 000	2 000 000	5 910 000
	Travaux en aggro sous maîtrise d'ouvrage communale. Programme « Travaux Mandataires »	980 000	<b>950 000</b>	900 000	900 000	1 800 000	5 530 000
	« Frais d'Etudes » des projets routiers	395 000	<b>380 000</b>	300 000	300 000	550 000	1 925 000
	« Acquisitions Foncières »	75 000	<b>70 000</b>	80 000	80 000	80 000	385 000
Entretien du réseau (chaussées et OA)	Programme de « Renforcement et Grosses Réparations de Chaussées »	4 730 254	<b>5 200 000</b>	5 200 000	5 200 000	10 330 000	30 660 254

**Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025**

Nature des investissements	Programme	CP 2025	CP2026	2027	2028	2029/2030	TOTAL programme
	« Travaux de Sécurisation » de falaises	1 051 000	<b>1 000 000</b>	720 000	720 000	1 440 000	4 931 000
	Travaux de « Réparation des Ouvrages d'Art » et murs	2 677 746	<b>2 500 000</b>	3 000 000	3 000 000	6 000 000	17 177 746
	« Travaux Urgents »	1 091 000	<b>300 000</b>	300 000	300 000	600 000	2 591 000
Exploitation du réseau	Sécurisation, Equipement de la route, signalisation verticale, glissières, abattage d'arbres, comptage	310 000	<b>400 000</b>	400 000	400 000	800 000	2 310 000
Matériels roulants (VL, VU, camions, engins) et VH	« Matériel, Véhicules et Engins » pour la DR et les autres Directions	2 040 000	<b>1 700 000</b>	2 000 000	2 000 000	4 000 000	11 740 000
Mobilités	Mobilités douces dont V86 (vallée du Lot)	140 000	<b>300 000</b>	100 000	100 000	200 000	840 000
		14 200 000	<b>14 000 000</b>	14 000 000	14 000 000	27 800 000	84 000 000

Les crédits budgétaires sont votés par chapitre. La ventilation par opération est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction de l'avancement des projets.

**II - 2 – Fonctionnement 2026 sur le réseau routier départemental : 4 000 000 €**

Les dépenses de fonctionnement liées aux infrastructures et au matériel routier sont ventilées de la manière suivante :

## Délibération n°CD\_25\_1061 du 18 décembre 2025

Chap	Fonction	Sous Fonction	Article	Intitulé Dépenses	BP 2026
011	938	843	60622	Carburants	900 000
011	938	843	60628	Autres fournitures non stockées (pièces détachées, fourniture magasin)	500 000
011	938	843	60633	Fournitures de voirie (Hors VH, peinture, enrobés, ...)	1 100 000
011	938	846	60633	Fournitures de voirie (VH sel pouzzolane)	500 000
011	938	843	611	Contrats de prestations de services (convention Meteo France été)	5 000
011	938	846	611	Contrats de prestations de services (conventions VH)	50 000
011	938	843	61351	Locations mobilières (matériel roulant)	320 000
011	938	843	61358	Autres locations mobilières (dont bennes, matériel, etc...)	30 000
011	938	843	615231	VOIRIES (prestations entreprises petits travaux routiers avec récupération de TVA)	100 000
011	938	843	61551	Matériel roulant (travaux réparation matériel entreprise)	400 000
011	938	843	6156	Maintenance	10 000
011	938	843	6188	Autres frais divers (voir PTD)	3 000
011	938	843	62268	Autres honoraires et conseils (Etude préalable au schéma d'orientation de développement du vélo dans le Département)	60 000
011	938	843	6228	Rémunérations intermédiaires et honoraires – Divers (Agorastore)	3 000
011	938	843	6236	Catalogues, imprimés et publications	
011	938	843	6248	Divers (cartes accréditatives Total)	10 000
011	938	843	63513	Autres impôts locaux	
011	938	843	6182	Documentation générale et technique	
011	938	843	6354	Taxes et impôts sur les véhicules (Cartes grises)	9 000
011	938	843	637	Autres impôts taxes versements assimilés, autres organismes	
65	938	843	65888	Autres charges exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>					<b>4 000 000</b>

### III – Conclusion

Je vous propose, préalablement au vote du budget 2026 :

- d'approuver la politique départementale 2026 « infrastructures routières » ;
- d'approuver l'inscription sur l'AP « Voirie » des crédits de paiement 2026 à la section d'investissement pour un volume global de 14 000 000 € aux chapitres par nature 20, 21 et 23 selon l'instruction comptable M57;
- d'affecter 14 000 000 € pour le financement des opérations travaux de l'exercice 2026 ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement à hauteur de 4 000 000 € au chapitre par nature 011 selon l'instruction comptable M57.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES

#### Objet de la délibération : Politique Départementale Mobilités douces et TESH 2026

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

#### Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU les articles L. 3311-1, L. 3312-4 et R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R. 213-3 du Code de l'Éducation ;

VU les articles L. 3111-7, R. 3111-15 à R. 3111-29, R. 3111-31, R. 3111-32 et D.3111-33 à D. 3111-36 du Code des Transports ;

VU la délibération n°CD\_22\_1035 du 30 mai 2022 approuvant le règlement fixant les règles de prise en charge du transport scolaire des élèves en situation de handicap ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°703 : "Politique Départementale Mobilités douces et TESH 2026", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Infrastructures et mobilités », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Approuve la politique départementale 2026 «Transport des Élèves en Situation de Handicap (TESH) » déclinée autour des principes suivants :

- les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat, en application des articles L. 442-5 et L. 442-12 du code de l'éducation, ou reconnu aux termes du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés ;
- les frais de transport mentionnés à l'article R. 3111-24 sont remboursés directement aux familles ou aux intéressés s'ils sont majeurs ou, le cas échéant, à l'organisme qui en a fait l'avance ;
- pour les déplacements dans des véhicules appartenant aux élèves ou à leur famille, le remboursement des frais mentionnés à l'article R. 3111-24 s'opère sur la base d'un tarif fixé par le conseil départemental. Pour les déplacements dans des véhicules exploités par des tiers rémunérés à ce titre, le remboursement des frais s'opère sur la base des dépenses réelles dûment justifiées ;
- les frais de déplacement exposés par les étudiants handicapés qui fréquentent un des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre de l'agriculture et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun, en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés.

**Délibération n°CD\_25\_1062 du 18 décembre 2025****ARTICLE 2**

Précise que la stratégie du Département pour répondre au besoin de prise en charge des élèves handicapés s'appuie :

- sur les accords-cadres avec marchés subséquents renouvelés en 2024 étant précisé que les contrats avec les entreprises de transport sont conclus pour une année scolaire mais avec 3 périodes de reconduction prévues en fonction du besoin et une échéance fixée au mois d'août 2028 ;
- sur le règlement approuvé qui précise les conditions à réunir pour devenir bénéficiaire et définit les modalités de prise en charge et de constitution par les familles du dossier de demande.

**ARTICLE 3**

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2026, des crédits de paiement à hauteur de 500 000 € déclinés comme suit :

Libellé	Dépense prévisionnelle 2026
Frais de transport – Personnes handicapées	487 500 €
Circulations douces – Autres honoraires et conseils (inscrits pour financer les actions du programme AVELO3 soutenu et financé par l'ADEME à hauteur de 50 %)	10 000 €
Autres personnes de droit privé (cotisation annuelle à l'Association pour la Gestion des Réseaux de Transports Publics -AGIR-)	2 500 €

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU

**Délibération n°CD\_25\_1062 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 2 voix *M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 21 voix

**Rapport n°703 "Politique Départementale Mobilités douces et TESH 2026" en annexe à la délibération**

## **I – La politique départementale relative aux Mobilités douces et au Transport des Elèves en Situation de Handicap – TESH - et sa déclinaison opérationnelle 2026**

### **I- 1 – Le cadre réglementaire**

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a transféré aux régions les compétences historiquement exercées par les départements en matière de transports non urbains.

Les transports scolaires sont pleinement inscrits dans le transfert à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.

Pour ces derniers, le Département demeure l'autorité compétente selon les termes de l'article L 3111-1 du Code des Transports.

La politique départementale en matière de TESH a été organisée de manière volontariste pour être en accord avec les règles définies aux parties réglementaires des Codes de l'Education et des Transports.

Ces règles posent les principes suivants :

- Les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat, en application des articles L. 442-5 et L. 442-12 du code de l'éducation, ou reconnu aux termes du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés.
- Les frais de transport mentionnés à l'article R. 3111-24 sont remboursés directement aux familles ou aux intéressés s'ils sont majeurs ou, le cas échéant, à l'organisme qui en a fait l'avance.
- Pour les déplacements dans des véhicules appartenant aux élèves ou à leur famille, le remboursement des frais mentionnés à l'article R. 3111-24 s'opère sur la base d'un tarif fixé par le conseil départemental. Pour les déplacements dans des véhicules exploités par des tiers rémunérés à ce titre, le remboursement des frais s'opère sur la base des dépenses réelles dûment justifiées.
- Les frais de déplacement exposés par les étudiants handicapés qui fréquentent un des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre de l'agriculture et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun, en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés.

### **I- 2 – L'organisation départementale**

La stratégie du Département pour répondre au besoin de prise en charge des élèves handicapés s'appuie sur les marchés, contrats et le règlement mis en place.

#### **A) Les accords cadres**

Les accords cadres avec marchés subséquents ont été renouvelés en 2024 et reconduits pour l'année scolaire 2025/2026.

En cas de besoin, les contrats pourront être éventuellement reconduits pour 2 périodes supplémentaires (2026/2027 et 2027/2028).

## B) Le règlement

Notre Assemblée a approuvé par délibération du 30 mai 2022 le règlement départemental du transport scolaire des étudiants et élèves en situation de handicap.

Le règlement précise les conditions à réunir pour devenir bénéficiaire. Il définit les modalités de prise en charge, celles de constitution par les familles du dossier de demande.

En d'autres termes, il pose le cadre général et décrit précisément l'organisation du dispositif de transport.

## II – Informations financières

Le transport des élèves en situation de handicap est financé sur la section de fonctionnement du budget départemental.

L'engagement financier prévisionnel pour 2026 est le suivant :

FONCTIONNEMENT	500 000,00 €
----------------	--------------

Les dépenses par ligne budgétaire sont détaillées ci-dessous

Chap	Code Fonct.	Article	Libellé	Dépense prévisionnelle 2026
011	81	6245	Transport de personnes extérieures à la collectivité Frais de transport – Personnes handicapées	487 500
011	87	62268	Circulations douces – Autres honoraires et conseils	10 000
65	81	65748	Autres personnes de droit privé (cotisation annuelle à l'Association pour la Gestion des Réseaux de Transports Publics -AGIR-)	2 500

10 000 € sont inscrits pour financer les actions du programme AVELO3 soutenu et financé par l'ADEME à hauteur de 50 %.

## III – Conclusion

Je vous propose, préalablement au vote du budget 2026 :

- d'approuver la politique départementale 2026 relative au transport des élèves en situation de handicap ;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement à hauteur de 500 000 € aux chapitres 011 et 65 selon l'instruction comptable M57.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

**Commission : INFRASTRUCTURES ET MOBILITES**

**Objet de la délibération : Politique départementale Numérique 2026**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU les articles L. 1425-1 et suivants, L. 1435-1, L. 3311-1, L. 3312-4 et R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 33-1, 45-1 à 53 et D 98 du Code des postes et des télécommunications électroniques ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°704 : "Politique départementale Numérique 2026", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Infrastructures et mobilités », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Approuve la politique départementale 2026 du numérique déclinée comme suit :

##### Les infrastructures numériques en fibre optique

- participation au Syndicat Mixte (SM) « Lozère Numérique », constitué de toutes les communes lozériennes hors zone AMII (Mende, Badaroux, le Born et Pelouse) et du Département qui porte le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire lozérien, à hauteur de 70 % en fonctionnement étant précisé que la participation du Département aux dépenses d'investissement est soldée en 2022 ;
- mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur des Usages du Numérique (SDUN) de 2025 à 2027.

##### La Téléphonie Mobile :

- participation à l'équipe projet du programme New Deal Mobile, piloté par la Préfecture de la Lozère qui a notamment pour rôle de suivre le projet et faire remonter à la Mission France Mobile les zones nécessitant d'être couvertes en téléphonie mobile.
- parc de pylônes départemental : mise en œuvre d'une mission de contrôle de la maintenance, sur les sites départementaux.

##### La mission d'assistance aux usagers et élus :

- poursuite de la mission d'assistance des particuliers, des entreprises et des élus en cas de panne ou de désordre sur les réseaux fixes (Internet et téléphonie) et mobiles.

## **ARTICLE 2**

Indique que les volets budgétaires 2026 de cette politique du Numérique sont intégrés à la délibération relative à la politique des systèmes d'information.

Le Président du Conseil départemental  
Laurent SUAU



### **Délibération n°CD\_25\_1063 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à la majorité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 1 voix *M. Rémi ANDRE.*

Vote(s) contre : 3 voix *M. Robert AIGOIN, M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

Votes pour : 19 voix

**Rapport n°704 "Politique départementale Numérique 2026" en annexe à la délibération**

**I. La politique départementale du Numérique et sa déclinaison opérationnelle 2026**

La politique publique départementale du Numérique concerne principalement l'aménagement Numérique du territoire, en termes de téléphonie mobile et de fibre optique (via Le Syndicat Mixte Lozère Numérique), et le développement des Usages et Services Numériques.

○ **Les infrastructures numériques en fibre optique**

Le déploiement du réseau fibre optique sur le territoire de la Lozère (hors zone AMII de Mende, Badaroux, le Born et Pelouse), est porté par le Syndicat Mixte « Lozère Numérique ». Le Département est membre de ce syndicat ainsi que toutes les communes concernées.

Le déploiement est à ce jour presque achevé, en effet, début octobre 2025, plus de 98 % des prises étaient construites et commercialisables.

Concernant la fin du déploiement, un avenant à la DSP est en cours de réalisation et propose la mise en place d'un déploiement à la demande (RIFA). Ce dispositif de déploiement concerne l'ensemble des usagers non raccordés à ce jour. Contractuellement, la prise sera construite en 6 mois.

Sur le plan budgétaire, en tant que membre du Syndicat Mixte Lozère Numérique, le Département participe aux dépenses du Syndicat à hauteur de 70 % en fonctionnement. Pour mémoire, la participation du Département de 50 % aux dépenses d'investissement est soldée depuis 2022. Pour 2026, le Département participera donc uniquement aux dépenses de fonctionnement du syndicat.

Le Département est aussi membre du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, qui gère une DSP relative à l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A75 confiée en affermage à la société A75Networks.

○ **Le Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)**

La rédaction du Schéma Directeur des Usages et Services Numérique (SDUSN) par le bureau d'études On-X, lancée en 2021, est maintenant achevée. En effet, le Conseil Départemental a voté ce schéma en décembre 2023. Progressivement la mise en œuvre opérationnelle de ce SDUSN a commencé ou va l'être pour les différents acteurs impliqués, dont le Département.

Les acteurs ont été rencontrés cet automne afin de préparer un bilan / point d'étape des actions engagées.

○ **La téléphonie mobile**

Le Département est propriétaire d'un certain nombre de sites de téléphonie mobile, construits dans le cadre des différents programmes nationaux « zones blanches ». Aussi, le Département continue à assurer la gestion de son parc de pylônes. Bien qu'une grande majorité de la maintenance de chaque site soit à la charge de l'opérateur leader, en tant que propriétaire du site, il est important de s'assurer que les sites sont conformes et ne présentent pas de problèmes particuliers. Aussi, une mission de contrôle technique, au travers d'un marché, est en cours sur nos sites. Celle-ci sera terminée courant 2026.

En parallèle, le Département est membre de l'équipe projet du programme national NewDeal, sous pilotage préfectoral, qui sélectionne des zones à desservir par les opérateurs et suit les déploiements. A ce jour, plus de 80 projets ont été engagés, conformément aux quotas attribués pour la Lozère. L'année 2025 a été la dernière année de ce programme. La Lozère a obtenu 4 sites supplémentaires qui seront déployés dans les deux années à venir.

- **Mission d'assistance aux usagers et élus** et suivi du décommissionnement du réseau cuivre

La Direction Adjointe du Numérique poursuivra également en 2026 sa mission d'assistance aux particuliers, entreprises et/ou élus en cas de panne ou de désordre sur les réseaux fixes (Internet et téléphonie) et mobiles. Cette mission a pour objectif d'améliorer les délais de rétablissement par les opérateurs.

En parallèle, la Direction va suivre le programme de décommissionnement du réseau cuivre sur la Lozère que va prochainement commencer Orange.

## **II- Informations financières**

Le volet budgétaire et le volet financement pour 2026 de la politique du Numérique sont intégrés au rapport de la politique des systèmes d'information présenté à la commission n° 9 « Ressources internes et finances départementales ».

À la vue de ces éléments, je vous propose, préalablement au vote de notre budget 2026, d'approuver la politique départementale 2026 pour le Numérique.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Commission : TOURISME

**Objet de la délibération : Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Tourisme"**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU les articles L. 1111-4, L. 1511-3, L. 1611-4, L. 3212-3, L. 3311-1, L. 3312-4 et R. 3312-3 et L. 4251-20-V du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 132-1 à 136-6 du Code du Tourisme ;

VU la délibération n°CD\_22\_1036 du 30 mai 2022 approuvant la stratégie Touristique départementale "Vers un tourisme durable 2022-2028" ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°800 : "Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Tourisme"", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Tourisme », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Approuve la politique départementale 2026 "Tourisme" et la mise en œuvre des actions suivantes :

Concernant le tourisme :

- organisation des Assises départementales du Tourisme au second semestre 2026 au cours desquelles seront présentées les résultats de l'enquête clientèle et de l'étude sur les retombées socio-économiques du tourisme ;
- poursuite du travail engagé sur la signalétique touristique (panneaux de l'A75, suppression des Relais Information Service, suppression des panneaux des 13 circuits touristiques qui avaient été réalisés dans les années 1990) avec étude d'une charte de signalisation d'intérêt culturel et touristique sur l'ensemble du réseau routier départemental afin de définir les règles de signalisation des lieux touristiques ;
- lancement d'une étude sur un schéma des pratiques touristiques cyclables de Lozère, poursuite de l'organisation de « fabriques du tourisme durable », construction d'outils de sensibilisation des visiteurs aux écogestes ;
- maintien du dispositif bonus financiers d'accompagnement des offices de tourisme pour les inciter à réaliser certaines actions identifiées dans la stratégie touristique ;
- soutien à Lozère Tourisme (y compris l'adhésion statutaire annuelle) pour ses missions de service public (promotion, numérique, observatoire... et ambassades de Paris et de l'Aire de l'A75) en cohérence avec la stratégie départementale ;
- aides aux offices de tourisme prenant en compte les orientations de la stratégie départementale ;
- maintien du fonds d'aide au tourisme pour soutenir divers organismes ou associations d'envergure départementale à financer des opérations, des études, dans le domaine du tourisme ou des investissements sur les structures touristiques qui seront en cohérence avec la stratégie touristique du Département ;
- poursuite des adhésions à l'Entente Unesco Causses et Cévennes, au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes et l'Agence Française des Chemins de Compostelle.

Concernant les délégations de service public (DSP) :

- pour la station du Mont Lozère et du Mas de la Barque, soutien du projet d'investissement visant à accompagner la mutation de la station du Mont Lozère vers une station 4 saisons.
- soutien des délégations de service public concernant les stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque, les Loups du Gévaudan et la station de pleine nature des Bouviers via des contraintes de service public ;
- préparation du transfert de la gestion de la Réserve des Bisons d'Europe, prévu à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- études en vue de la modernisation du système d'épuration de la station de pleine nature des Bouviers ;
- ouverture, en 2026, du centre d'interprétation du site mégalithique et géologique des Bondons dont les modalités de gestion seront définies dans les prochains mois compte-tenu de l'affermage infructueux du site ;
- poursuite de l'engagement départemental en faveur du maintien du service sur l'Aire de la Lozère et sur la Maison de la Lozère à Paris, dans l'attente du devenir de ces sites.

## **ARTICLE 2**

Valide, concernant l'Agence Française des Chemins de Compostelle, le transfert du suivi de cette structure par la commission organique "Tourisme" au lieu de la commission «Territoires et Attractivité ».

## **ARTICLE 3**

Valide les règlements joints en annexe.

## **ARTICLE 4**

Précise que sont inscrits, au budget 2026 :

- pour le fonctionnement :
  - 1 578 350 € pour les subventions dans le domaine du tourisme (missions de service public et cotisation à Lozère Tourisme, fonds d'appui au tourisme, aides aux offices de tourisme, stations de ski, missions de service public de la Maison du Tourisme à l'Aire de la Lozère (crédits prévus au budget annexe) ;
  - 550 000 € pour les DSP de Sainte-Lucie, des Bouviers, du Mont-Lozère (contrainte de service public) et des Bondons ;
  - 45 000 € pour les actions à mettre en place dans le cadre du schéma du tourisme ;
  - 81 500 € pour les participations à l'Entente Causse Cévennes, au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes et l'Agence Française des Chemins de Compostelle.
- pour l'investissement, les autorisations de Programme (AP) suivantes :

AP/Opérations	Montant Opération	Crédits de paiements				
		2026	2027	2028	2029	2030
AP Tourisme						
Fonds d'Aide au Tourisme	74 500 €	12 735 €	17 265 €	10 000 €	10 000 €	13 394 €
Équipement numérique touristique	78 135 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	12 615 €	20 314 €

**Délibération n°CD\_25\_1064 du 18 décembre 2025**

AP/Opérations	Montant Opération	Crédits de paiements				
		2026	2027	2028	2029	2030
Signalisation touristique du patrimoine	162 000 €	112 000 €				
Assainissement Station des Bouviers	110 000 €	12 500 €	12 500 €	37 500 €	47 500 €	
<b>Total AP Tourisme</b>	<b>424 635 €</b>	<b>142 235 €</b>	<b>44 765 €</b>	<b>62 500 €</b>	<b>70 115 €</b>	<b>33 708 €</b>
<b>AP Mont Lozère</b>						
Mont Lozère	8 028 731 €	404 240 €	1 200 000 €	2 000 000 €	400 000,10 €	3 298 198 €
<b>Total AP :</b>	<b>8 453 366 €</b>	<b>546 475 €</b>	<b>1 244 765 €</b>	<b>2 062 500 €</b>	<b>470 115,10 €</b>	<b>3 331 906 €</b>

**ARTICLE 5**

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2026, des crédits de paiement suivants :

Section d'investissement : ..... 546 475 €

Section de fonctionnement : ..... 2 254 850 €

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



**Délibération n°CD\_25\_1064 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 2 voix *M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 21 voix

**Rapport n°800 "Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Tourisme"" en annexe à la délibération**

**Le tourisme** demeure une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Le Conseil départemental a adopté en mai 2022 sa **stratégie touristique « Vers un tourisme durable »** visant à définir une nouvelle ambition pour le développement touristique.

Cette stratégie comprend quatre axes stratégiques :

- fabriquer les outils de pilotage du tourisme durable ;
- embarquer les acteurs publics et privés dans la stratégie de tourisme durable ;
- lancer les chantiers opérationnels du tourisme durable en Lozère ;
- définir une nouvelle prise de parole.

### **1- La Politique départementale et sa déclinaison opérationnelle pour 2026**

#### **1-1 Les actions engagées en 2025**

A quasi mi-parcours de la stratégie touristique, 85 % des actions ont pu être engagées. Voici un récapitulatif des faits marquants de 2025 :

- L'année 2025 aura été marquée par un engagement fort sur l'observatoire du tourisme avec le lancement d'une **enquête clientèle régionale** par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme. Cette enquête se terminera en mars 2026 et va permettre d'améliorer nos connaissances sur les profils des visiteurs, leurs modes de consommation, la manière dont ils préparent leur séjour, les activités réalisées durant le séjour, leur niveau de satisfaction sur la destination, leur niveau de dépenses, etc. Les résultats seront connus à l'été 2026.
- En complément de cette enquête clientèle, le Département a lancé une **étude sur les retombées socio-économiques du tourisme** en Lozère. Cette étude permettra d'analyser la consommation touristique directe grâce aux résultats de l'enquête clientèle régionale, mais aussi de mesurer l'importance du tourisme sur l'emploi, sur le chiffre d'affaires des entreprises lozériennes selon leur secteur d'activités, son impact territorial tant par les externalités générées que son apport sur l'économie résidentielle. Elle a été lancée en juin 2025 et devrait se terminer à l'été 2026.
- Le projet de remplacement des **panneaux de l'A75** a été retravaillé en 2025. Un nouveau schéma de signalisation d'animation touristique et culturelle a été validé par le Préfet de Région avant l'été. L'automne a été consacré à rechercher des solutions pour limiter les coûts de ce projet avec notamment le réemploi des massifs et supports existants lorsque cela sera possible. La phase de consultation d'entreprises va être lancée prochainement en vue d'une réalisation dans le courant de l'année 2026.
- Lozère Tourisme a de son côté répondu en partenariat avec la SELO à un appel d'offres pour la reprise de la **gestion de l'Aire la Lozère**. La réponse devrait être connue d'ici la fin d'année 2025 pour une reprise effective en avril 2026.
- Par ailleurs, une réflexion a été lancée en 2025 sur l'**ambassade de Paris** afin d'envisager son déménagement dans un quartier avec une dynamique commerciale plus porteuse et en repensant l'offre proposée. Ce travail va se poursuivre en 2026.

#### **1-2 Les actions prioritaires pour 2026**

Les sujets présentés ci-avant vont tous se poursuivre durant l'année 2026 et d'autres chantiers seront engagés :

Le Département organisera des **Assises départementales du Tourisme** au second semestre 2026. A cette occasion, les résultats de l'enquête clientèle et de l'étude sur les retombées socio-économiques du tourisme seront présentés. Ces résultats permettront aussi de se questionner sur la Stratégie Touristique Départementale et de définir les priorités d'actions pour les deux dernières années de sa mise en œuvre.

Le Département souhaite poursuivre le travail engagé sur la **signalétique touristique**, premier vecteur de communication lorsque l'on arrive sur un territoire. Plusieurs pistes seront à travailler avec les panneaux de l'A75, la suppression des Relais Information Service désuets mais également avec la suppression des panneaux des 13 circuits touristiques qui avaient été réalisés dans les années 1990. En effet, ces derniers sont très dégradés et plus du tout utilisés pour de la valorisation touristique. Par ailleurs, un travail complémentaire sera engagé pour s'assurer d'une visibilité suffisante depuis le réseau routier départemental des principaux sites touristiques. Une charte de signalisation d'intérêt culturel et touristique sur l'ensemble du réseau routier départemental pourra aussi être envisagée afin de définir les règles de signalisation des lieux touristiques.

Le Département prévoit également de travailler sur un schéma des **pratiques touristiques cyclables** de Lozère, de poursuivre l'organisation de « **fabriques du tourisme durable** », instance de concertation et d'échanges sur les sujets en lien avec le tourisme. Par ailleurs, l'année 2026 devrait permettre d'aboutir sur la construction d'outils de sensibilisation des visiteurs aux **écogestes**.

Certaines actions de la stratégie touristique reposent sur une animation ou des initiatives plus locales. C'est pourquoi, le dispositif d'accompagnement en faveur des **offices de tourisme** intègre depuis 2023 des bonus financiers pour les inciter à réaliser certaines actions identifiées dans la stratégie touristique.

### 1-3 Le financement de ces actions

Ces actions seront portées directement par le Département ou par Lozère Tourisme ou encore par d'autres acteurs (OT...) et seront accompagnées :

- un budget de 45 000 € est prévu pour les actions portées en maîtrise d'ouvrage directe du Département,
- un soutien à **Lozère Tourisme** (y compris l'adhésion statutaire annuelle) pour ses missions de service public (promotion, numérique, observatoire... et ambassades de Paris et de l'Aire de l'A75) en cohérence avec la stratégie départementale. En effet, cette stratégie repose grandement sur Lozère Tourisme, dont une des missions principales consiste à assurer l'observation territoriale du tourisme en intégrant des indicateurs de tourisme durable, la promotion touristique de la Lozère (impressions, salons, accueil de journalistes, et la promotion numérique via le site Internet, les réseaux sociaux, l'accueil de bloggeurs...),
- des aides aux **offices de tourisme** prenant en compte les orientations de notre stratégie. Les modalités d'intervention auprès des offices de tourisme vous sont proposées en annexe au présent rapport.

### 1-4 Les activités de pleine nature (APN)

Les APN sont des atouts forts de notre territoire. La beauté et la diversité du territoire permettent de favoriser l'émergence et le développement de ces activités.

Une des actions de notre stratégie touristique vise à développer les activités de pleine nature et en faire un potentiel de développement pour le tourisme durable, notamment sur le volet itinérance.

Les actions phares de l'année 2025 ont porté sur la finalisation des stations de **trail**, le développement d'une offre de 16 **parcours gravel**, la préparation d'un **Tour de Lozère à vélo**, un suivi des projets comme la **voie verte « La Cévenole »**, le **schéma départemental des aménagements cyclables**, les projets de **véloroute « la Vallée du Lot à vélo » (V86)** et de **l'itinérance autour des lacs de la Margeride**.

Pour 2026, l'accent sera mis sur la poursuite de l'inscription d'espaces de pratique au **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires**, ainsi que sur la finalisation et la promotion de projets structurants tels que le réseau d'itinéraires **gravel**, le **Tour de Lozère à vélo** et la création d'une **nouvelle plateforme de promotion des sports de nature** (site Internet et application mobile) « **Lozère Outdoor** ».

Les actions de mise en tourisme des activités de pleine nature sont inscrites dans cette politique qui vient compléter la politique départementale dédiée aux activités de pleine nature.

#### 1-5 Le financement des DSP

Avec ses divers sites, stations de pleine nature, stations thermales, sites animaliers, la Lozère est un territoire naturel et sauvage qui offre l'opportunité de découvrir et observer en famille une diversité d'espaces.

Parmi ces sites touristiques, 5 sont propriétés du Département : les Loups du Gévaudan, la station de pleine nature des Bouviers, les stations thermales et de remise en forme de Bagnols-les-Bains et de la Chaldette et depuis 2021, les stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque. Leur gestion a été confiée à la SELO au travers d'une Délégation de Service Public spécifique pour chaque site.

Concernant la station du Mont Lozère et du Mas de la Barque, le Département soutiendra le projet d'investissement visant à accompagner la mutation de la station du Mont Lozère vers une station 4 saisons.

Le Département soutiendra les **délégations de service public** concernant les stations du **Mont Lozère et du Mas de la Barque, les Loups du Gévaudan et la station de pleine nature des Bouviers** via des contraintes de service public.

Par ailleurs, conformément à la délibération du Conseil départemental du 25 novembre dernier, le Département préparera au cours de l'année 2026 le transfert de la gestion de la Réserve des Bisons d'Europe, prévu à l'horizon du 1er/01/2027.

Le Département mènera également des études en vue de la modernisation du système d'épuration de la station de pleine nature des Bouviers.

En 2026, le **centre d'interprétation du site mégalithique et géologique des Bondons** ouvrira ses portes. Ses modalités de gestion seront définies dans les prochains mois compte-tenu de l'affermage infructueux du site.

Enfin, le Département poursuit son engagement en faveur du maintien du service sur l'Aire de la Lozère et sur la Maison de la Lozère à Paris, dans l'attente du devenir de ces sites.

#### 1-6 Fonds d'aide au tourisme (Fonctionnement et Investissement)

À travers ce fonds, le Département soutiendra divers organismes ou associations d'envergure départementale pour financer des opérations, des études, dans le domaine du tourisme ou des investissements sur les structures touristiques qui seront en cohérence avec la stratégie touristique du Département.

Les modalités d'intervention du fonds d'aide au tourisme vous sont proposées en annexe au présent rapport.

Le Département poursuivra son adhésion à l'Entente Unesco Causses et Cévennes, au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes et l'Agence Française des Chemins de Compostelle. Pour cette dernière, afin de simplifier la présentation budgétaire, cette adhésion relèvera désormais des sujets traités par la commission Tourisme (au lieu de Territoires et Attractivité).

**Les différentes individualisations seront débattues au cours des prochaines commissions permanentes.**

## 2- Information financière

La mise en place de la politique en faveur du tourisme représentée, dans le budget soumis à votre approbation au cours de cette réunion, un engagement financier global suivant :

### 2-1 En ce qui concerne l'investissement

Les autorisations de programmes suivantes ont été votées en 2025 sur lesquelles des opérations sont prévues au titre de la politique "Tourisme" qui impactent le budget 2026. Aussi, afin de respecter ces engagements antérieurs, des crédits de paiement sont inscrits comme suit :

AP/Opérations	Montant Opération	Crédits de paiements				
		2026	2027	2028	2029	2030
<b>AP Tourisme</b>						
Fonds d'Aide au Tourisme	74 500 €	12 735 €	17 265 €	10 000 €	10 000 €	13 394 €
Équipement numérique touristique	78 135 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	12 615 €	20 314 €
Signalisation touristique du patrimoine	162 000 €	112 000 €				
Assainissement Station des Bouviers	110 000 €	12 500 €	12 500 €	37 500 €	47 500 €	
<b>Total AP Tourisme</b>	<b>424 635 €</b>	<b>142 235 €</b>	<b>44 765 €</b>	<b>62 500 €</b>	<b>70 115 €</b>	<b>33 708 €</b>
<b>AP Mont Lozère</b>						
Mont Lozère	8 028 731 €	<b>404 240 €</b>	1 200 000 €	2 000 000 €	400 000,10 €	3 298 198 €
<b>Total AP :</b>	<b>8 453 366 €</b>	<b>546 475 €</b>	<b>1 244 765 €</b>	<b>2 062 500 €</b>	<b>470 115,10 €</b>	<b>3 331 906 €</b>

### 2-2 En ce qui concerne le fonctionnement

Un crédit de **2 254 850 €**, dont **416 797,69 €** de dépenses obligatoires, est prévu en fonctionnement en faveur du tourisme à savoir :

- 1 578 350 € pour les subventions dans le domaine du tourisme (missions de service public et cotisation à Lozère Tourisme, fonds d'appui au tourisme, aides aux offices de tourisme, stations de ski, missions de service public de la Maison du Tourisme à l'Aire de la Lozère (crédits prévus au budget annexe) ;
- 550 000 € pour les DSP de Sainte-Lucie, des Bouviers, du Mont-Lozère (contrainte de service public) et des Bondons ;
- 45 000 € pour les actions à mettre en place dans le cadre du schéma du tourisme ;
- 81 500 € pour les participations à l'Entente Causse Cévennes, au syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes et l'Agence Française des Chemins de Compostelle.

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2026 :

- d'approuver la politique départementale 2026 en faveur du tourisme ;

**Délibération n°CD\_25\_1064 du 18 décembre 2025**

- d'approuver le rattachement du suivi de l'Agence Française des Chemins de Compostelle (initialement relevant de la Commission Territoires et Attractivité) aux thématiques de la commission organique Tourisme,
- de reconduire les modalités d'interventions des dispositifs « Aides au fonctionnement en faveur des offices de tourisme », « Aide à la mise en œuvre d'une stratégie numérique des offices de tourisme », « Fonds d'Aide au Tourisme »,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiements 2026, à la section d'investissement, à hauteur de **546 475 €** comme suit :
  - Chapitre 204 : 421 975 €
  - Chapitre 21 : 112 000 €
  - Chapitre 20 : 12 500 €
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **2 254 850 €** comme suit :
  - Chapitre 011 : 50 050 €
  - Chapitre 65 : 2 126 800 €
  - Budget annexe aire de la Lozère : 78 000 €

\*\*\*\*\*

# DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DES OFFICES DE TOURISME : AIDES EN FONCTIONNEMENT

*Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

## NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

Au regard de la loi NOTRe, le tourisme reste une compétence partagée.

A ce titre, le Département de la Lozère peut poursuivre son soutien financier aux organismes touristiques qui agissent dans le cadre de l'attractivité, de l'accueil et de la promotion touristique, entre autres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les intercommunalités bénéficient de la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ». Cette réglementation impulsée par la loi impacte fortement la structuration et l'organisation des offices de notre territoire.

Le Conseil départemental a donc mis en place un règlement d'aides en faveur de ces organismes afin de les accompagner à assumer les fonctions d'information, d'animation et d'accueil touristique sur leur territoire, qu'il soit physique ou via les outils numériques, jouant un rôle important en matière d'attractivité mais aussi dans la réalisation d'actions prévues dans la stratégie touristique départementale « Vers un tourisme durable 2022-2028 ».

## BÉNÉFICIAIRES

Les offices de tourisme (OT) communautaires.

## RÈGLES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

→ Une part variable répartie selon 4 critères,

→ Une part bonus pour la réalisation de certaines actions de la stratégie touristique départementale.

### 1. La part variable :

#### Bonification selon le nombre de visiteurs de l'OT (année N-1) :

- 500 € pour les OT ayant accueilli moins de 20 000 visiteurs
- 1 000 € pour les OT ayant accueilli entre 20 001 et 35 000 visiteurs
- 1 500 € pour les OT ayant accueilli entre 35 001 et 50 000 visiteurs
- 2 000 € pour les OT ayant accueilli entre 50 001 et 75 000 visiteurs
- 2 500 € pour les OT ayant accueilli entre 75 001 et 100 000 visiteurs
- 3 000 € pour les OT ayant accueilli 100 001 visiteurs et plus

#### Bonification selon le niveau de classement de l'OT (année N-1) :

- 1 000 € pour le classement de l'OT en catégorie II
- 2 000 € pour le classement de l'OT en catégorie I

**Bonification selon le nombre de BIT ou de PIT (prévisionnel année N) :**

- 1 000 € pour moins de 2 BIT
- 2 000 € entre 2 et 4 BIT
- 4 000 € pour 5 BIT ou plus

**Bonification selon le nombre d'Équivalent Temps Plein ETP (prévisionnel année N) :**

- 1 000 € pour les OT ayant moins de 3 ETP
- 2 000 € pour les OT ayant entre 3 et 4,9 ETP
- 2 500 € pour les OT ayant entre 5 et 7,9 ETP
- 3 500 € pour les OT ayant entre 8 et 11,9 ETP
- 4 500 € pour les OT ayant 12 ETP ou plus

**2. La part bonus :**

- 1 000 € pour l'adhésion à Flux Vision Tourisme.
- 500 € pour compléter l'enquête de conjoncture réalisée chaque année par le CRTL, en partenariat avec le CDT.
- 2 000 € pour renseigner et actualiser l'ensemble des bordereaux de la base de données touristique Tourinsoft.
- 1 000 € pour participer à des actions de promotion marketing afin de faire rayonner davantage la destination Lozère dès lors qu'elles se réalisent sous la bannière Lozère (utilisation du fond de stand Lozère, distribution des cartes touristiques et/ou présentation des films promotionnels de Lozère Tourisme), et que le stand est mutualisé avec d'autres offices de tourisme lozériens. Les actions dans le cadre des PACT et de « La Lozère à » ne sont pas éligibles.
- 750 € par action dans la limite de 2 actions au choix de la Stratégie Touristique départementale parmi celles-ci :
  - Développer la connaissance des offres du territoire pour les prestataires et saisonniers (ex : organisation d'un éducteur, création d'un livret d'accueil).
  - Renforcer le lien entre lozériens et touristes lors d'évènements ou d'actions spécifiques.
  - Construire des offres de séjours décarbonés.
  - Développer une communication spécifique auprès des résidents secondaires pour leur communiquer des idées de sorties afin de les inciter à venir plus régulièrement sur le territoire.
  - Accompagner les associations sportives et culturelles à la mise en tourisme de leurs évènements sur les ailes de saison (produits packagés, conception et présentation d'idée de séjour autour de l'évènement...).
  - Coordonner l'offre ouverte hors saison sur l'hébergement et la restauration pour tendre vers la création d'un planning partagé.
  - Réaliser un diagnostic territorial sur l'opportunité de développer un service de conciergerie en identifiant le potentiel de demandes et d'offres sur un territoire donné.
- 2 000 € pour travailler collectivement sur un produit touristique autour de l'itinérance à vélo en Lozère avec le Département, Lozère Tourisme et les offices de tourisme (choix du tracé et des étapes, vérification de la sécurité du parcours, publication sur Géotrek, écriture du pas à pas, repérage des services adaptés à chaque étape, qualification des professionnels engagés dans le projet, promotion, commercialisation).

## DOCUMENTS A FOURNIR

Les demandes de subvention au titre de ce dispositif devront faire l'objet d'une saisine avant le 31 mars de l'année et devront comporter les pièces suivantes :

- un courrier de demande de subvention,
- le formulaire de demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aide en faveur des offices du tourisme dûment complété,
- une présentation des modalités de mises en œuvre des bonus sélectionnés,
- le rapport d'activité de l'année N-1,
- le bilan comptable et le compte de résultat ou le compte administratif de l'année N-1,
- le budget prévisionnel de l'année N,
- le plan d'actions de l'année N ainsi que son chiffrage,
- le RIB,
- l'attestation de classement (uniquement si un nouvel arrêté a été délivré en année N-1),
- les statuts de l'office de tourisme mentionnant le nombre de BIT (uniquement si le nombre de BIT est modifié par rapport à N-1),
- la composition à jour des membres des organes décisionnels.

**Le versement du solde de la subvention** pourra être réalisé après l'envoi des pièces suivantes :

- l'attestation de paiement dûment complété et signé,
- la copie des contrats de travail ou tout autre justificatif permettant d'attester du nombre d'ETP déclarés lors de la demande de subvention,
- le nombre de BIT ou PIT existant sur le territoire de l'OT,
- le rapport d'activité de l'OT indiquant la bonne réalisation du plan d'actions présenté et précisant le nombre de BIT ouverts ainsi que le nombre de jours d'ouverture pour chacun d'eux,
- le bilan de la mise en œuvre des différents bonus sélectionnés par l'OT avec les pièces justificatives éventuelles (ex : articles de presse, invitation, compte-rendu de réunion, outils développés, frais générés...),
- le bilan comptable et le compte de résultat ou le compte administratif de l'année écoulée.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

Pour l'aide départementale, la décision d'attribution de l'aide sera prise par la commission permanente du Conseil départemental après réception du dossier complet et examen de la demande d'aide.

Après le vote de la subvention, le Département de la Lozère établira une convention indiquant les modalités de versement de l'aide.

**Contact :**

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale*

*Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement*

*Direction Adjointe du Développement et du Tourisme*

*Tél. : 04 66 49 66 32*

*Courriel : solidariteterritoriale@lozere.fr*

*Règlement validé le 18/12/2025*

## DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DES OFFICES DE TOURISME : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE

### *Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

Au regard de la loi NOTRe, le tourisme reste une compétence partagée.

A ce titre, le Département de la Lozère peut poursuivre son soutien financier aux organismes touristiques qui agissent dans le cadre de l'attractivité, de l'accueil et de la promotion touristique, entre autres.

Le mobile est désormais au cœur de l'expérience touristique depuis la préparation du séjour, jusqu'à l'amélioration de l'expérience client et le retour suite au voyage. Les outils numériques viennent compléter les outils de promotion traditionnels des territoires et en premier lieu le site internet. D'autres outils, au service de la promotion du territoire, sont tout aussi pertinents, soit pour mieux valoriser et enchanter le visiteur, soit améliorer et faciliter le conseil délivré par les conseillers en séjour.

Le Conseil départemental a mis en place un règlement d'aides en faveur des organismes ci-après afin de les accompagner dans le déploiement de leur stratégie numérique.

Bénéficiaires : Offices de Tourisme ou Communautés de communes

Nature des dépenses subventionnables	Taux d'intervention	Plafond de l'aide	Dépense subventionnable
Soutien aux projets d'amélioration significatives des sites internet de destination : évolution en « Mobile First », développement de la commercialisation en ligne, intégration des avis clients, etc. Cette aide ne pourra être allouée qu'une fois tous les 3 ans.	50 %	3 000 €	6 000 €
Soutien à la création d'un parcours numérique du visiteur dans l'office de tourisme et ses bureaux :			
1. Étude préalable de requalification des espaces d'accueil,	70 %	2 100 €	3 000 €
2. Travaux d'aménagement des espaces intérieurs (sous réserve de la réalisation de l'étude préalable),	50 %	5 000 €	10 000 €
3. Acquisition d'équipements numériques : tablettes tactiles pour les conseillers en séjour ou les visiteurs, écran vitrine, écran dynamique et tables ou bornes numériques intérieure ou extérieure avec cartographie interactive, sous réserve de reprendre l'application développée par le Département de la Lozère.	50 %	7 500 €	15 000 €

## DOCUMENTS A FOURNIR

Les demandes de subvention au titre de ce dispositif devront faire l'objet d'une saisine avec les pièces suivantes :

- un courrier de demande de subvention ;
- une délibération de la communauté de communes si la collectivité est maître d'ouvrage de l'opération ;
- le budget prévisionnel de l'action ;
- les devis descriptifs et estimatifs du projet ou dépenses prévisionnelles de l'opération ;
- un document de présentation de la stratégie numérique de l'office de tourisme ;
- un RIB.

*Contact :*

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale  
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement  
Direction Adjointe du Développement et du Tourisme  
Tél. : 04 66 49 66 32  
Courriel : solidariteterritoriale@lozere.fr*

*Règlement validé le 18/12/2025*

## FONDS D'AIDE AU TOURISME

*Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

### NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

Seuls les projets d'intérêt départemental pourront faire l'objet d'un financement du Département. En effet, le dispositif départemental n'interviendra que sur des projets touristiques structurants et/ou innovants, apportant une réelle plus-value en matière d'attractivité touristique pour le territoire.

Les projets (investissement, fonctionnement ou étude) doivent être portés par une structure de notoriété a minima départementale ou par une ou plusieurs structure(s) ayant un champ d'intervention sur plusieurs EPCI et dont l'impact pour le développement touristique du territoire est significatif à l'échelle départementale.

**Concernant la *structuration de l'itinérance* :**

- *les projets doivent participer à la structuration de l'itinérance sur les itinéraires emblématiques du territoire,*
- *les structures gestionnaires de ces itinéraires pourront bénéficier d'une aide au fonctionnement dans la mesure où elles engagent des actions de structuration de l'itinéraire (en cohérence avec la politique Massif Central, si dépôt d'un dossier),*
- *l'aide départementale allouée s'élèvera au maximum à 10% du budget de la structure, sachant qu'elle sera plafonnée à 8 000 €.*

**Concernant la création de nouveaux *parcours Baludik*, s'inscrivant dans la collection départementale :**

- *le Département pourra soutenir 2 nouveaux projets par an maximum ;*
- *la structure porteuse devra respecter les règles suivantes :*
  - *les parcours doivent impérativement mettre en avant du patrimoine historique, architectural ou naturel emblématique,*
  - *faire appel à un expert en médiation culturelle et touristique, pour la recherche historique, l'écriture des scénarios, la définition des médias, et l'enregistrement des audios afin de s'inscrire dans la continuité des parcours déjà existants,*
  - *dupliquer chaque nouveau parcours (texte et audio) dans une version anglaise,*
  - *être dans un espace suffisamment grand pour proposer un circuit de plus d'1 km,*
  - *proposer une dizaine de points d'arrêt et d'interprétation,*
  - *être relativement éloigné des parcours déjà existants,*
  - *soumettre à la validation du Département le scénario,*

- *obtenir un avis favorable de la Communauté de communes de son territoire au titre de sa compétence Tourisme ;*
- *l'aide départementale s'élèvera à 50 % des dépenses, plafonnée à 3 000 €.*

## BÉNÉFICIAIRES

Divers organismes. Sont exclues les SCI.

## SUBVENTION

La participation du Département varie en fonction de la nature et de l'importance de l'opération.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les cadres réglementaires en vigueur selon les projets s'appliquent à ce dispositif.

*Contact :*

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale  
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement  
Direction Adjointe du Développement et du Tourisme  
Tél. : 04 66 49 66 32  
Courriel : solidariteterritoriale@lozere.fr*

*Règlement validé le 18/12/2025*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Commission : TOURISME

**Objet de la délibération : Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Activités de pleine nature"**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU les articles L. 1111-4, L. 1611-4, L. 3212-3, L. 3311-1, L. 3312-4 et R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 361-1, R. 331-14, R. 331-15 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L. 311-1 à L. 312-17 du Code des Sports ;

VU la délibération n°09-662 de la Commission Permanente du 17 juillet 2009 adoptant le projet de Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°801 : "Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Activités de pleine nature"", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Tourisme », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Approuve la politique départementale 2026 "Activités de pleine nature " et la mise en œuvre des actions suivantes:

- poursuite du partenariat avec Geotrek afin d'aider les collectivités locales dans leurs projets de création et gestion d'espaces, sites et itinéraires dans une perspective d'inscription au PDESI et d'actualisation du PDIPR en lien avec les Communes sachant qu'une attention particulière sera portée sur la sécurisation foncière, la gestion, l'aménagement et la promotion des espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ;
- poursuite des actions menées en 2025 pour finaliser les espaces trail, la création des parcours Gravel et l'identification d'itinéraires cyclo avec mobilisation de la CDESI sur la qualification des espaces, sites et itinéraires de pratique afin de garantir la qualité des pratiques proposées par les Offices de Tourisme ;
- maintien du dispositif de soutien en faveur des activités de pleine nature permettant d'accompagner des études notamment pour la restructuration du réseau des itinéraires (pédestre, équestre, VTT, Trail...) sur le territoire intercommunal, les travaux de sécurisation et d'aménagement des sites de pratique (escalade, via ferrata, canoë...).

#### **ARTICLE 2**

Valide le règlement joint en annexe.

### **ARTICLE 3**

Précise que sont inscrits, au budget 2026 :

- pour le fonctionnement :
  - 20 000 € pour les aides en faveur des associations agréées pour la gestion des activités de pleine nature,
  - 11 400 € pour diverses prestations dont Geotrek et du petit matériel pour les itinéraires trail.
- pour l'investissement, l'autorisation de Programmes (AP) suivante :

Opération	Montant Opération	Crédits de paiement			
		2026	2027	2028	2029
Activités de pleine nature	207 543 €	52 000 €	50 508 €	32 000 €	52 000 €

### **ARTICLE 4**

Donne un avis favorable à l'inscription, sur le budget 2026, des crédits de paiement suivants :

Section d'investissement : ..... 52 000 €

Section de fonctionnement : ..... 31 400 €

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



#### **Délibération n°CD\_25\_1065 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 23 voix

**Rapport n°801 "Tourisme : politique départementale et budget 2026 "Activités de pleine nature"" en annexe à la délibération**

**1- La Politique départementale et sa déclinaison opérationnelle 2026**

Une des actions de la stratégie touristique vise à développer les activités de pleine nature et en faire un potentiel de développement pour le tourisme durable en soutenant notamment le développement des stations de trail, de la voie verte « la Cévenole », de la stratégie départementale vélo, du projet de véloroute « Vallée du Lot à vélo » (V86) et d'itinérance autour des lacs de Margeride.

Le cadre législatif prévoit que la **Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)**, placée auprès des présidents de Conseils départementaux, soit chargée de proposer les Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature.

Cette commission a pour vocation de favoriser la concertation pour la promotion et la gestion des sports de nature, et notamment l'amélioration des relations entre les divers usagers de la nature.

La politique départementale dans ce domaine s'articule autour de 3 actions :

- l'accessibilité et la structuration des lieux de pratique du sport de pleine nature : inscription des sites au PDESI et au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée),
- la coordination et la structuration des acteurs à l'échelle départementale,
- la communication et le développement des activités de pleine nature.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette politique en lien avec les acteurs de terrain, le Département a déployé depuis 2020, l'outil Geotrek à destination des Communautés de communes, en lien avec le Parc National des Cévennes et le Parc naturel régional de l'Aubrac.

**=> Poursuite du partenariat avec Geotrek**

En 2026, le Département poursuivra le travail de partenariat pour renforcer l'utilisation **de l'outil Geotrek** à l'échelle du département afin d'aider les collectivités locales dans leurs projets de création et gestion d'espaces, sites et itinéraires dans une perspective d'inscription au PDESI et d'actualisation du PDIPR en lien avec les Communes. Une attention particulière sera portée sur la sécurisation foncière, la gestion, l'aménagement et la promotion des espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI. Cet outil permettra également de faciliter les échanges de données vers divers sites internet tels que Trace de Trail, Lozère Tourisme, Cirkwi...

**=> Les sujets de travail de la CDESI**

Dans la poursuite des actions menées en 2025 pour finaliser les espaces trail, la création des parcours Gravel et l'identification d'itinéraires cyclo, la CDESI poursuivra son travail de qualification des espaces, sites et itinéraires de pratique afin de garantir la qualité des pratiques proposées par les Offices de Tourisme.

En matière de promotion, une fusion des sites Internet « rando.lozere.fr » et « Lozère Trail Nature » sera réalisée pour offrir un site et une application unique à destination des pratiquants. Ce nouveau site s'intitulera « Lozère Outdoor » et s'appuiera sur les données issues de Geotrek qui restera la base de données source.

**Les APN sont des atouts forts de notre territoire. La beauté et la diversité du territoire, reconnue par une multitude de labels, est une singularité forte du territoire. Elle permet de favoriser l'émergence et le développement des activités de pleine nature de renommées internationale.**

Je vous invite à poursuivre en 2026 l'engagement du Département en faveur des activités de pleine nature et à maintenir le dispositif de financement dans ce domaine.

Ce dispositif permet d'accompagner des études notamment pour la restructuration du réseau des itinéraires (pédestre, équestre, VTT, Trail...) sur le territoire intercommunal, les travaux de sécurisation et d'aménagement des sites de pratique (escalade, via ferrata, canoë...).

Les modalités d'intervention au titre de ce dispositif vous sont proposées en annexe au présent rapport. Ce dispositif est financé depuis 2015, par le produit de la taxe d'aménagement au titre des Espaces Naturels Sensibles.

**Les différentes individualisations seront débattues au cours des prochaines commissions permanentes.**

## **2- Information financière**

La mise en place de la politique en faveur des activités de pleine nature représente, dans le budget soumis à votre approbation au cours de cette réunion, un engagement financier global suivant :

### **2-1 En ce qui concerne l'investissement**

Une autorisation de programme « Environnement Eau » a été votée en 2025 sur laquelle une opération est prévue au titre de la politique « Activités de pleine nature » qui impacte le budget 2026. Aussi, afin de respecter ces engagements antérieurs, des crédits de paiement sont inscrits comme suit :

Opération	Montant Opération	Crédits de paiement			
		2026	2027	2028	2029
Activités de pleine nature	207 543 €	<b>52 000 €</b>	50 508 €	32 000 €	52 000 €

### **2-2 En ce qui concerne le fonctionnement**

Un crédit de **31 400 €** est prévu en fonctionnement en faveur des activités de pleine nature soit :

- 20 000 € pour les aides en faveur des associations agréées pour la gestion des activités de pleine nature,
- 11 400 € pour diverses prestations dont Geotrek et du petit matériel pour les itinéraires trail.

Je vous propose donc, préalablement au vote de notre budget 2026 :

- d'approuver la politique départementale 2026 en faveur des activités de pleine nature,
- de reconduire le règlement en faveur des espaces, sites et itinéraires de pleine nature,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiements 2026, à la section d'investissement, à hauteur de **52 000 €** comme suit :
  - Chapitre 204 : 50 000 €
  - Chapitre 21 : 2 000 €
- d'approuver l'inscription des crédits, à la section de fonctionnement, à hauteur de **31 400 €** comme suit :
  - Chapitre 011 : 11 400 €
  - Chapitre 65 : 20 000 €

\*\*\*\*\*

## AIDE EN FAVEUR DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE PLEINE NATURE

*Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions*

### NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

En investissement :

- ∞ - Études préalables à l'aménagement d'espace, site ou itinéraire (ESI) en vue de leur inscription au PDESI ;
- ∞ - Travaux pour la sécurisation des ESI (balisage, équipements et travaux de sécurité et de libre circulation, information liée à la pratique) inscrits au PDESI ou en vue de leur inscription ;
- ∞ - Aménagements sur les ESI pour la préservation des sites naturels (barrières, panneaux d'information, signalisation depuis l'aire de stationnement jusqu'à l'ESI...);
- ∞ - Réhabilitation d'ESI suite à l'arrêt de la pratique (retrait de balisage, de panneaux, démontage de voies...);
- ∞ - Acquisitions foncières d'ESI inscrits au PDESI ou en vue de leur inscription (exclusivement pour les collectivités) ;
- ∞ - Outils d'observation de la fréquentation (écocompteurs) sous réserve qu'ils soient rattachés à la plateforme départementale

### BÉNÉFICIAIRES

- ∞ - Structures statutairement compétentes et signataires de la convention d'entretien des ESI inscrits au PDESI.
- ∞ - Comités sportifs d'intérêt départemental (hors acquisitions foncières).

### SUBVENTION

Pour l'investissement : Taux maximum d'aide du Département : 50% du coût HT du montant des études, travaux ou acquisitions (ou TTC pour les structures non bénéficiaires du FCTVA) dans la limite des plafonds de dépenses subventionnables suivants :

- ∞ - 20 000 € pour les études préalables et la réhabilitation des ESI,
- ∞ - 40 000 € pour les travaux de sécurisation et les aménagements de préservation,

- ∞ - 5 000 € pour l'acquisition d'écocompteurs sous réserve de partage des données avec la plateforme départementale,
- ∞ - 5 000 € pour les acquisitions foncières d'ESI inscrits au PDESI et des chemins d'accès à un ESI inscrit.

Le balisage éligible aux aides départementales devra être conforme à la charte départementale des Activités de Pleine Nature approuvée le 26 juin 2015.

Les travaux réalisés en régie ne sont pas éligibles.

Pour le fonctionnement : application du règlement général d'attribution des aides.

*Contact :*

*Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale  
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement  
Direction Adjointe du Développement et du Tourisme  
Tél. : 04 66 49 66 37  
Courriel : solidariteterritoriale@lozere.fr*

*Règlement validé le 18/12/2025*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

**Objet de la délibération : Autorisation prise de participation par la SELO au capital social d'une SAS en groupement avec le CDT**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU l'article L. 1524-5, al. 15 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au mécanisme d'accord préalable des collectivités actionnaires pour les prises de participation des SEML ;

VU les précisions issues de la loi 3DS du 22 février 2022 quant à l'exigence d'autorisation pour les prises de participation directes des SEM ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°900 : "Autorisation prise de participation par la SELO au capital social d'une SAS en groupement avec le CDT", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Rappelle que l'État, propriétaire de l'Aire de service de la Lozère en bordure de l'A75, a lancé une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour confier la gestion de ce site à compter du 2 avril 2026, date à laquelle les actuelles concessions arrivent à échéance.

#### **ARTICLE 2**

Prend acte, que la SEM d'équipement pour le Développement de la Lozère (SELO) s'est positionnée sur le lot 2 de cette DSP, lequel concerne le restaurant, la boutique de produits régionaux et la promotion du Tourisme, dans une candidature groupée avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et qu'à ce titre, la constitution d'une société ad'hoc est envisagée à terme pour gérer spécifiquement l'Aire de la Lozère.

#### **ARTICLE 3**

Précise que le Département de la Lozère siégeant au conseil d'administration de la SELO, il entre dans le champ des collectivités territoriales actionnaires appelées à donner un accord exprès préalable à toute prise de participation de la SEML dans une société commerciale.

#### **ARTICLE 4**

Autorise, dans ce contexte, la prise de participation par la SELO au capital social de la société par actions simplifiées en cours de création, par voie de souscription directe au capital initial, dans la limite d'un montant maximal de 25 000 euros correspondant à 50 % du capital social initial de la SAS.

## **ARTICLE 5**

Indique que :

- la décision prend effet sous condition suspensive de l'immatriculation de la SAS projetée sachant que tout manquement aux formalités prescrites emporterait la « nullité des actes de prises de participation, dans les conditions prévues par les articles L. 235-2 à L. 235-14 du Code de commerce ;
- la SELO rendra compte de cette prise de participation et de son suivi au travers du rapport annuel soumis à l'organe délibérant du Département.

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



### **Délibération n°CD\_25\_1066 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à la majorité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 2 voix

Votes pour : 21 voix

*M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

**Rapport n°900 "Autorisation prise de participation par la SELO au capital social d'une SAS en groupement avec le CDT" en annexe à la délibération**

L'État, propriétaire de l'Aire de service de la Lozère en bordure de l'A75, a lancé une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour confier la gestion de ce site à compter du 2 avril 2026, date à laquelle les actuelles concessions arrivent à échéance.

La SELO s'est positionnée sur le lot 2 de cette DSP, lequel concerne le restaurant, la boutique de produits régionaux et la promotion du Tourisme, dans une candidature groupée avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT). La constitution d'une société ad'hoc est donc envisagée à terme pour gérer spécifiquement l'Aire de la Lozère.

**Considérant que le Département de la Lozère détient un siège au conseil d'administration de la SELO, il entre dans le champ des collectivités territoriales actionnaires appelées à donner un accord exprès préalable à toute prise de participation de la SEML dans une société commerciale.**

La prise de participation envisagée consiste en une souscription directe de la SELO au capital initial d'une société par actions simplifiées (SAS) en cours de création. Considérant l'intérêt général attaché à la participation projetée au regard des compétences portées par l'objet social de la SELO, je vous propose d'autoriser la prise de participation par la SELO au capital social de la société par actions simplifiées en cours de création, par voie de souscription directe au capital initial. La présente autorisation vaut dans la limite d'un montant maximal de 25 000 euros correspondant à 50 % du capital social initial de la SAS, étant précisé qu'elle s'inscrit dans le cadre juridique des SEML tel que défini par les « articles L. 1521-1 à L. 1525-3 du CGCT.

La décision prend effet sous condition suspensive de l'immatriculation de la SAS projetée. Par ailleurs il est rappelé que tout manquement aux formalités prescrites emporterait la « nullité des actes de prises de participation, dans les conditions prévues par les articles L. 235-2 à L. 235-14 du Code de commerce. Enfin la SELO rendra compte de cette prise de participation et de son suivi au travers du rapport annuel soumis à l'organe délibérant du Département.

Par voie de conséquence, je vous demande d'autoriser la prise de participation par la SELO au capital social de la société par actions simplifiées en cours de création, par voie de souscription directe au capital initial dans les conditions définies ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

**Objet de la délibération : Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la délibération n°CD\_25\_1029 du 22 septembre 2025 approuvant l'actualisation du tableau des emplois budgétaires départementaux 2025 ;

VU la délibération n°CP\_25\_349 du 21 octobre 2025 approuvant les mesures d'adaptation des postes ;

VU la délibération n°CP\_25\_387 du 25 novembre 2025 approuvant les mesures d'adaptation des postes ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°901 : "Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Approuve, pour faire face aux besoins de la collectivité, les mouvements sur les emplois budgétaires suivants :

##### Créations de postes :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'ingénieur ;
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe ;
- 2 postes de rédacteur ;
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (50%) ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'attaché.

##### Suppression de postes :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste de technicien

- 2 postes d'attaché
- 1 poste d'assistant de conservation
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe.

## **ARTICLE 2**

Valide les mouvements de personnel en matière d'avancements de grade et promotions internes au titre de l'année 2026, ci-après :

- au titre des avancements de grade :

Sont supprimés les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif ;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (80%) ;
- 9 postes d'adjoint technique ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 4 postes de rédacteur principal de 2ème classe ;
- 1 poste de rédacteur ;
- 2 postes de technicien principal de 2ème classe ;
- 3 postes de technicien ;
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe ;
- 3 postes d'assistant socio-éducatif ;
- 1 poste d'attaché ;
- 1 poste de puéricultrice ;
- 1 poste d'attaché principal.

Sont créés les postes suivants

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe (dont 1 à compter du 1er mars 2026) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;

- 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (80%) ;
  - 9 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (dont 3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 et 1 à compter du 20 avril 2026) ;
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
  - 4 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - 1 poste de rédacteur de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - 2 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - 3 postes de technicien de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - 1 poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - 3 postes d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle ;
  - 1 poste d'attaché principal ;
  - 1 poste de puéricultrice hors classe ;
  - 1 poste d'attaché hors classe.
- au titre des promotions internes

Sont supprimés les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle ;
- 2 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Sont créés les postes suivants

- 3 postes d'agent de maîtrise ;
- 2 postes de rédacteur ;
- 2 postes de technicien ;
- 1 poste d'attaché ;

- 1 poste de conseiller socio-éducatif ;
- 1 poste d'ingénieur.

### **ARTICLE 3**

Entérine le tableau des effectifs ci-joint tenant compte de ces ajustements au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (sauf mention contraire) et des décisions prises par la commission permanente le 21 octobre et le 25 novembre dernier, sachant que l'ensemble de ces postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique mais que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

Le Président de Conseil départemental  
Laurent SUAU



#### **Délibération n°CD\_25\_1067 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 2 voix *M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 21 voix

**Rapport n°901 "Gestion du personnel : Tableau des emplois budgétaires départementaux et mesures d'adaptation" en annexe à la délibération**

Afin de tenir compte des besoins de la collectivité en termes de volume d'activité, des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires impactant le tableau des emplois.

**// Adaptation de postes :**

DGA concernée	Postes supprimé	DGA concernée	Poste créé	Commentaire
Direction Générale Adjointe Solidarités Sociales	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Direction Générale Adjointe Solidarités Sociales	Assistant socio-éducatif	Suite à une mutation
Direction Générale Adjointe Solidarités Sociales	Adjoint administratif	Direction Générale Adjointe Solidarités Sociales	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Suite à un départ en retraite
Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales	Ingénieur principal	Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales	Ingénieur	Suite à un départ en retraite
Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales	Technicien	Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales	Technicien principal de 2ème classe	Suite à un départ
Direction Générale Adjointe Ressources Internes	Attaché	Direction Générale Adjointe Ressources Internes	Rédacteur	Suite à un départ
Direction Générale Adjointe Solidarités Territoriales	Assistant de conservation	Direction Générale Adjointe Solidarités Territoriales	Attaché de conservation du patrimoine	Suite à réussite à un concours
Direction Générale Adjointe Solidarités Territoriales	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Direction Générale Adjointe Solidarités Territoriales	Adjoint administratif à temps non complet (50%)	Suite à une réorganisation
Direction Générale Adjointe Solidarités Territoriales	Agent de maîtrise	Direction Générale Adjointe Solidarités Territoriales	Adjoint technique principal de 2ème classe	Suite à un départ
Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales	Rédacteur principal de 2ème classe	Direction Générale Adjointe Infrastructures Départementales	Attaché	Suite à réussite à un concours
Direction Générale des Services	Attaché	Direction Générale des Services	Rédacteur	Suite à un départ

Par ailleurs, afin de tenir compte des avancements de grade et promotions internes, il convient de modifier les postes de la manière suivante.

### **III/ Avancements de grade et promotions internes :**

Il vous est proposé de vous présenter les mouvements de personnel en matière d'avancements de grade et promotions internes au titre de l'année 2026.

#### **1- Avancements de grade :**

Nbre de postes	Grade d'origine supprimé	Grade d'obtention créé	Commentaires
2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Dont 1 à compter du 01/03/2026
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	
5	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	
1	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (80%)	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (80%)	
9	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Dont 3 à compter du 01/04/2026 Dont 1 à compter du 20/04/2026
1	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	
4	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	
1	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	
2	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	
3	Technicien	Technicien principal de 2ème classe	
1	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	
3	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	
1	Attaché	Attaché principal	
1	Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	

Nbre de postes	Grade d'origine supprimé	Grade d'obtention créé	Commentaires
1	Attaché principal	Attaché hors classe	

## 2- Promotions internes :

Nbre de postes	Poste supprimé	Grade d'obtention créé	Commentaires
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maîtrise	
2	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maîtrise	
2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur	
1	Agent de maîtrise principal	Technicien	
1	Agent de maîtrise	Technicien	
1	Rédacteur principal de 1ère classe	Attaché	
1	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Conseiller socio-éducatif	
2	Technicien principal de 1ère classe	Ingénieur	

Je vous propose d'approuver :

- les modifications de postes telles que proposées. La date d'effet de ces propositions sera le 1<sup>er</sup> janvier 2026 sauf mention contraire.
- d'entériner le tableau des effectifs joint au présent rapport tenant compte de ces ajustements au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi que des décisions de la commission permanente des 21 octobre et 25 novembre dernier.

L'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

L'ensemble de ces postes a vocation à être pourvu par des agents titulaires de la fonction publique. Néanmoins, et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ainsi qu'au décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions définies par la réglementation.

\*\*\*\*\*

**TABLEAU DES EFFECTIFS CD48 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**  
**(titulaires + contractuels sur emploi permanent)**



Filière	Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade	Nbre postes 1 <sup>er</sup> octobre 2025	Créations ou suppressions de poste	Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib)		Nbre postes 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Postes pourvus		Postes vacants	Commentaires
						Suppressions	Créations		Statutaire	Contractuel		
Administrative	A	Emplois fonctionnels	DGSD	1	0			1	1	0	0	
			DGA	4	0			4	3	0	1	
		Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet	3	0			3	0	3	0	
			Administrateurs	Administrateur hors classe	1	0			1	0	0	1
		Attachés	Administrateur	0	0			0	0	0	0	
			Attaché hors classe	1	1		1	2	1	0	1	
			Directeur	0	0			0	0	0	0	
			Attaché principal	11	0	-1	1	11	8	3	0	
			Attaché	25	-1	-3	2	24	14	4	6	
			B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	24	2	-2	4	26	26	0
	Rédacteur principal 2ème classe	16			-4	-5	1	12	12	0	0	
	Rédacteur	21			3	-1	4	24	11	6	7	
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	43	-1	-3	2	42	42	0	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe			11	0	-2	2	11	11	0	0		
Adjoint administratif			30	0	-2	2	30	25	2	3	2 postes à 50%	
Technique	A	Ingénieurs en chef	Ingénieur général	0	0			0	0	0	0	
			Ingénieur chef hors classe	0	0			0	0	0	0	
		Ingénieurs	Ingénieur chef	2	0			2	0	0	2	
			Ingénieur hors classe	1	0			1	1	0	0	
			Ingénieur principal	16	-1	-1		15	13	1	1	
			Ingénieur	17	3		3	20	16	2	2	
			B	Techniciens supérieurs	Technicien principal 1ère classe	28	0	-2	2	28	26	1
	Technicien principal 2ème classe	9			1	-2	3	10	9	0	1	
	Technicien	31			-1	-3	2	30	14	12	4	
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	13	0	-1	1	13	13	0	0	
			Agent de maîtrise	12	-1	-4	3	11	9	2	0	
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	78	4	-2	6	82	82	0	0	1 poste à 50 % 1 poste à 80 %
			Adjoint technique principal 2ème classe	38	0	-8	8	38	37	0	1	1 poste à 80%
		Adjoint technique	108	-6	-7	1	102	88	2	12	4 postes à 50% 2 postes à 80%	
		Adjoints techniques EE	Adjoint technique principal 1ere cl EE	29	0			29	29	0	0	
Adjoint technique principal 2ème cl EE	2		0			2	1	0	1			
Adjoint technique EE	1		0			1	1	0	0			

Culturelle	A	Conservateurs du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	1	0			1	1	0		Envoyé en préfecture le 22/12/2025 Reçu en préfecture le 22/12/2025 Publié le ID : 048-224800011-20251218-CD_25_1067-DE
			Conservateur du patrimoine	0	0			0	0	0		
		Attachés de conservation	Attaché principal de conservation	1	0			1	1	0	0	
			Attaché de conservation	1	1		1	2	2	0	0	
		Bibliothécaire	Bibliothécaire	2	0			2	1	1	0	
	B	Assistants conservation patrimoine	Assistant conservation principal de 1ère classe	1	0			1	1	0	0	
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0			2	2	0	0	
			Assistant conservation	2	0	-1	1	2	0	1	1	
	C	Adjoints du patrimoine	Adjoint patrimoine principal 1ère classe	1	0			1	1	0	0	
			Adjoint patrimoine principal 2ème classe	0	0			0	0	0	0	
		Adjoint patrimoine	0	0			0	0	0	0		
Sociale	A	Conseillers socio-éducatifs	Conseiller supérieur socio-éducatif	1	0			1	1	0	0	
			Conseiller socio-éducatif	5	1		1	6	4	2	0	
		Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	14	1	-2	3	15	15	0	0	
			Assistant socio-éducatif	44	-2	-3	1	42	26	13	3	
		Educateurs jeunes enfants	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	0			0	0	0	0	
			Educateur jeunes enfants	2	0			2	1	1	0	
B		Moniteur-Educateur	1	0			1	0	1	0		
México-technique	A	Ergothérapeute	Ergothérapeute	0	0			0	0	0	0	
México-sociale	A	Médecins territoriaux	Médecin hors classe	3	0			3	1	1	1	
			Médecin 1ère classe	0	0			0	0	0	0	
			Médecin 2ème classe	0	0			0	0	0	0	
		Psychologue	Psychologue classe normale	2	0			2	0	2	0	
		Cadre de santé	Cadre supérieur de santé	1	0			1	1	0	0	
			Cadre de santé	1	0			1	1	0	0	
		Puéricultrices	Puéricultrice Hors Classe	4	1		1	5	5	0	0	
			Puéricultrice	3	-1	-1		2	0	2	0	
		Sage-femme	Sage-femme Hors classe	1	0			1	1	0	0	
			Sage-femme classe normale	2	0			2	1	0	1	
	Infirmiers	Infirmier soins généraux classe normale	0	0			0	0	0	0		
<b>TOTAL</b>				<b>671</b>	<b>0</b>	<b>-56</b>	<b>56</b>	<b>671</b>	<b>559</b>	<b>62</b>	<b>50</b>	

**TABLEAU DES EFFECTIFS LDA48 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**  
 (titulaires + contractuels sur emploi permanent)

Filière	Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade	Nbre postes 1 <sup>er</sup> octobre 2025	Créations ou suppressions de poste	Nbre créations / suppressions sur l'année (cf. délib)		Nbre postes 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Postes pourvus		Postes vacants	Commentaires
						Suppressions	Créations		Statutaire	Contractuel		
Administrative	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	0			2	2	0	0	
Technique	A	Ingénieurs	Ingénieur principal	1	0			1	1	0	0	
			Ingénieur	2	0			2	0	2	0	
	B	Techniciens supérieurs	Technicien principal 1ère classe	9	0			9	9	0	0	
			Technicien principal 2ème classe	0	1		1	1	1	0	0	
			Technicien	7	-1	-1		6	5	1	0	
	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	0	0			0	0	0	0	
Adjoint technique			3	0			3	2	1	0	1 poste à 60 %	
Médico-technique	A	Vétérinaires	Vétérinaire classe exceptionnelle	1	0			1	1	0	0	
			Vétérinaire hors classe	0	0			0	0	0	0	
	B	Techniciens paramédicaux	Technicien paramédical cl supérieure	3	0			3	3	0	0	
			Technicien paramédical cl normale	0	0			0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>				<b>28</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	

Postes CD48	671
Postes LDA48	28
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	699
Total Contrats de projets	8
Total Assistants familiaux	45

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

**Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES**

**Objet de la délibération : Politique 2026 pour les systèmes d'information 2026**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU les articles L. 1425-1 et suivants, L. 1435-1, L. 3311-1, L. 3312-4 et R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 33-1, 45-1 à 53 et D 98 du Code des postes et des télécommunications électroniques ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°902 : "Politique 2026 pour les systèmes d'information 2026", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

**Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

**ARTICLE 1**

Approuve la politique départementale établissant les priorités d'évolution du Système d'Information en tenant compte des orientations stratégiques, des besoins des directions et des évolutions tant technologiques que réglementaires qui s'imposent à la collectivité et portant sur :

- deux projets prioritaires, transversaux et structurants : le déploiement du parapheur électronique à toutes les directions et pour tous les documents nécessitant une signature et le remplacement complet du système de gestion financière, y compris l'ensemble des interfaces logicielles nécessaires à l'automatisation de certaines tâches ;
- La modernisation des pratiques numériques des élus et agents du Département avec la sensibilisation aux pratiques de l'Intelligence Artificielle et la mise en place d'une charte d'utilisation éthique et la poursuite sensibilisation aux différents risques cyber ;
- le développement des formations aux outils numériques en interne.

**ARTICLE 2**

Précise que sont inscrits, au budget 2026 :

- pour le fonctionnement 1 817 000 € :
  - dont 1 382 000 € au titre de la politique des systèmes d'information
  - 435 000 e au titre de la politique numérique
- pour l'investissement, les autorisations de Programme (AP) suivantes :

Opération - Programme	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2028-2030	Total programme
Numérique (NUM)			50 000 €	50 000 €	0 €	100 000 €
Équipements numériques et logiciels, environnement utilisateur et outils collaboratifs des collègues (COL)	120 000 €	240 000 €	0 €		0 €	360 000 €

**Délibération n°CD\_25\_1068 du 18 décembre 2025**

Opération - Programme	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2028-2030	Total programme
Infrastructures, équipements numériques, environnement utilisateur et outils collaboratifs (INF)	671 000 €	500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	2 030 000 €	4 701 000 €
Projets métiers, acquisition des logiciels et évolutions des systèmes d'information (LOG)	440 000 €	410 000	0 €	150 000 €		1 000 000 €
Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)	39 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	89 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 270 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>2 030 000 €</b>	<b>6 250 000 €</b>

**ARTICLE 3**

Donne, au titre de la politique « numérique » 2026, un avis favorable à l'inscription des crédits de paiement suivants :

Section d'investissement : ..... 1 200 000 €

Section de fonctionnement : ..... 1 817 000 €

**ARTICLE 4**

Affecte un montant de 1,2 M€, pour permettre d'engager les opérations d'investissement 2026.

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



**Délibération n°CD\_25\_1068 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 23 voix

**Rapport n°902 "Politique 2026 pour les systèmes d'information 2026" en annexe à la délibération**

**I. La politique départementale pour les Systèmes d'Information et sa déclinaison opérationnelle 2026**

La politique publique départementale interne des Systèmes d'Information recouvre le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des logiciels internes de l'institution et des données. Elle prend en charge les équipements informatiques des agents et des collèges publics, les équipements d'infrastructure informatique et des télécommunications ainsi que le développement de services numériques internes pour répondre aux besoins des directions et des partenaires.

Plusieurs portefeuilles projets pourront être déclinés dès 2026, par direction.

La modernisation de la collectivité

Deux projets **prioritaires, transversaux et structurants** sont à mener en 2026 :

- La mise en production du parapheur électronique à toutes les directions et pour tous les documents nécessitant une signature avec la connexion automatique au système de validation des bons de commande
- Le remplacement complet du système de gestion financière, y compris l'ensemble des interfaces logicielles nécessaires à l'automatisation de certaines tâches.

La modernisation des pratiques numériques des élus et agents du département :

- La sensibilisation aux pratiques de l'Intelligence Artificielle et la mise en place d'une charte d'utilisation éthique.
- La poursuite sensibilisation aux différents risques cyber (Collaboration CDG/Gendarmerie/Département)
- Le développement des formations aux outils numériques en interne

**II. Informations financières**

La politique en matière de Numérique est détaillée dans le rapport « politique départementale du Numérique » qui est présenté en Commission Infrastructures, mais ses aspects financiers sont consolidés dans le présent rapport. La politique des systèmes d'information et du Numérique représente pour l'année 2026 l'engagement financier suivant :

SECTION	TOTAL
INVESTISSEMENT	1 200 000 €
FONCTIONNEMENT	1 817 000 € dont Informatique 1 382 000 € et Numérique 435 000€

Les dépenses d'investissement sont consacrées essentiellement:

- à l'infrastructure, aux équipements utilisateurs et aux outils collaboratifs de la Collectivité et des Collèges
- aux projets métiers, à l'acquisition des logiciels et évolutions des systèmes d'information,
- à la sécurité des systèmes d'information de la Collectivité,
- aux projets liés à la téléphonie mobile et aux activités numériques à l'exclusion du déploiement de la fibre optique

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées essentiellement :

- à la maintenance de l'infrastructure informatique, des réseaux et des équipements utilisateur,
- à la maintenance des logiciels métiers et des outils collaboratifs de la Collectivité,

- aux frais de télécommunications (fixe, mobile et interconnexion des sites, réseau Renater)
- au « cloud computing » ou « informatique en nuage » pour l'hébergement d'applis métier, des sites internet et la sauvegarde de secours externalisée
- à la location du parc d'imprimantes et des impressions
- à la mise en place de formations sur les applicatifs métier (nouveau 2025)
- à la participation départementale pour le fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique

## **II.1 – Investissement 2026 au titre de la politique des systèmes d'information et du Numérique : 1 200 000€**

Les crédits d'investissement pour 2026 sont inscrits sur l'Autorisation de Programme « INFONUM », d'un montant de 6,25 M€ d'une durée de 6 ans. 1,2 M€ de crédits de paiement est inscrit en 2026 pour les investissements de l'exercice .

Ils sont répartis sur les 5 programmes ou opérations détaillées ci-dessous.

Je vous propose de ventiler les crédits inscrits sur AP « INFONUM » de la manière suivante :

Opération - Programme	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029/2030	Total programme
« numérique » (NUM)			50 000	50 000		100 000
« Equipements numériques et logiciels, environnement utilisateur et outils collaboratifs des collèges » (COL)	120 000	240 000	0	0		360 000
Infrastructures, équipements numériques, environnement utilisateur et outils collaboratifs (INF)	671 000	500 000	500 000	1 000 000	2 030 000	4 701 000
Projets métiers, acquisition des logiciels et évolutions des systèmes d'information (LOG)	440 000	410 000	0	150 000		1 000 000
Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)	39 000	50 000	0	0		89 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 270 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>550 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 030 000</b>	<b>6 250 000</b>

Les crédits budgétaires sont votés par chapitre. La ventilation par opération est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction de l'avancement des projets.

## **II-2 – Fonctionnement 2026**

### **II-2-1 au titre de la politique des systèmes d'information : 1 382 000 €**

Les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'information sont ventilées de la manière suivante :

**Délibération n°CD\_25\_1068 du 18 décembre 2025**

Chapitre nature	Sous Fonct.	Article	Libellé Article / Nature	BP 2026
011	028	60632	Fourniture de petit équipement – Autres fournitures informatiques	2 500
011	028	61358	Locations mobilières	70 000
011	028	61558	Entretien et réparation du matériel informatique	2 500
011	028	6156	Maintenance	470 000
011	028	6188	Autres frais divers	1 000
011	028	6042	Achat Prestations de Services	75 000
011	028	6262	Frais de télécommunication	200 000
011	028	6281	Concours divers (cotisations)	40 000
011	028	6184	Formations	40 000
65	028	65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	380 000
65	221	6568	Autres participations	0
011	221	6262	Frais de télécommunication	50 000
65	221	65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	13 000
011	221	6042	Achat Prestations de Services	9 000
011	62	61358,4	Locations mobilières	2 000
011	62	6188,4	Autres frais divers	10 000
011	62	6262,4	Frais de télécommunication	17 000
<b>TOTAL</b>				<b>1 382 000</b>

II-2-2 au titre de la politique numérique : 435 000€

Crédits de fonctionnement 2026 :

Chapitre nature	Sous Fonct.	Article	Libellé Article / Nature	BP 2026
011	57	6228	Rémunérations intermédiaires et honoraires – Divers (SDUN)	35 000
011	57	6132	Locations immobilières	202 000
65	57	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	180 000
011	57	6281	Concours divers (cotisations AVICCA)	3 000
011	57	6156	Maintenance	15 000
<b>TOTAL</b>				<b>435 000</b>

**III - Conclusion**

À la vue de ces éléments, je vous propose, préalablement au vote de notre budget 2026 :

- d'approuver la politique départementale 2026 pour les « Systèmes d'Information »;
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026, à la section d'investissement sur les opérations de l'autorisation de programmes « INFONUM» à hauteur de 1 200 000 € aux chapitres par nature 23, 20 et 21 selon l'instruction comptable M57 ;
- d'affecter un montant de 1,2 M€, pour permettre d'engager les opérations 2026,
- d'approuver l'inscription des crédits de paiement 2026 à la section de fonctionnement à hauteur de 1 817 000 € aux Chapitres par nature 011 et 65 selon l'instruction comptable M57 pour la Direction des systèmes d'information et la Direction adjointe du numérique.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

**Objet de la délibération : Budget : Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2026**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU le décret n° 2003-1005 du 21 octobre 2003 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux départements ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°903 : "Budget : Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2026", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Prend acte :

- que la mise en œuvre de la gestion financière et budgétaire 2026 de la collectivité a été établie en tenant compte des éléments suivants :
  - remboursement capital et intérêts de la dette ;
  - contributions et compensations obligatoires ;
  - compensation au LDA pour la gestion du SIEG local et couverture du déficit du budget annexe de Boissets,
  - subventions gérées par la Direction en raison de leur transversalité sur plusieurs politiques,
  - adhésions et frais divers.
- de la reconduction des adhésions à l'Association des Départements de France, à l'Association des Maires de France ;
- de l'attribution de la subvention de 28 000 € en faveur de l'Amicale du Personnel des Services du Département (APSD), conformément à la décision n°CP\_25\_386 du 25 novembre 2025 auxquels s'ajoutent 2 000 € pour titres restaurants perdus/périmés.

#### **ARTICLE 2**

Approuve l'inscription, au budget primitif 2026, des crédits de paiements suivants destinés à la gestion financière et budgétaire du Département :

Section d'investissement (7 630 933 €) :

Les dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

- 7 030 933 € : remboursement du capital de la dette sur un encours de 49 M€,
- 600 000 € : participation aux investissements du SDIS dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement véhicules/matériels 2018/2028.

Section de fonctionnement (12 252 000 €)

Contribution au SDIS : 5 000 000 €

Compensations CLERCT versées à la Région :

- Transports 3 165 658 €

- Déchets 15 341 €

Charges financières :

Intérêts de la dette, ligne de trésorerie, frais financiers (TIPI...) 1 410 500 €

Reversements de dotations :

- Taxe d'aménagement au CAUE : avances mensuelles et régularisation fin d'exercice 140 000 €

- Fonds national DMTO 500 000 €

- Fraction compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 200 000 €

- Fraction compensatoire de la CVAE 30 000 €

Pour les budgets annexes

- Compensation au LDA pour la gestion du SIEG Local : 740 000 €

- Couverture du déficit du budget annexe du Domaine de Boissets : 128 000 €

Subventions :

- Programme d'Animation Locale 700 000 €

- Enveloppe exceptionnelle 100 000 €

- Amicale du Personnel (subvention et titres restaurants perdus/périmés) : 30 000 €

- Autres (syndicats, amicales) 5 000 €

**Délibération n°CD\_25\_1069 du 18 décembre 2025**

Cotisations et frais divers :

- Adhésion ADF, AMF	16 990 €
- Dotations aux provisions pour risques et charges et arrondis de TVA	70 011 €

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



**Délibération n°CD\_25\_1069 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 5 voix

*M. Robert AIGOIN, M. Rémi ANDRE, M. Didier COUDERC, M. Gilbert FONTUGNE, Mme Sophie PANTEL.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 18 voix

**Rapport n°903 "Budget : Administration de la collectivité : gestion budgétaire et financière 2026" en annexe à la délibération**

Le budget 2026 de la Direction des Finances et des Assemblées est construit sur les éléments suivants :

**1/ Section d'investissement : 7 630 933 €**

Les crédits concernent :

- hors AP : le remboursement du capital de la dette : 7 030 933 € sur un encours de **49 M€**,
- sur AP, la subvention au SDIS pour son PPI véhicules 2018/2028 : **600 000 €**

AP	Montant AP	Crédits de paiement			
		2025	2026	2027	2028
2025 PPI SDIS	2 400 000 €	600 000 €	<b>600 000 €</b>	600 000 €	600 000 €

**2/ Section de fonctionnement : 12 252 000 €**

Les crédits couvrent les contributions et cotisations, les charges financières, les reversements, les provisions, les compensations et subventions répartis ainsi qu'il suit :

**Contribution au SDIS** 5 000 000 €

**Compensations CLERCT versées à la Région :**

- Transports 3 165 658 €
- Déchets 15 341 €

**Charges financières :**

Intérêts de la dette, ligne de trésorerie, frais financiers (TIPI...) 1 410 500 €

Reversements :

- Taxe d'aménagement au CAUE : avances mensuelles et régularisation fin d'exercice 140 000 €
- Fonds national DMTO 500 000 €
- Fraction compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 200 000 €
- Fraction compensatoire de la CVAE 30 000 €

**Compensation au LDA pour la gestion du SIEG Local :** 740 000 €

**Couverture du déficit du budget annexe du Domaine de Boissets :** 128 500 €

**Subventions :**

- Programme d'Animation Locale 700 000 €
- Enveloppe exceptionnelle 100 000 €
- Amicale du Personnel (subvention 28 000 € et titres restaurants perdus/périmés) 30 000 €
- Autres (syndicats, amicales) 5 000 €

<b><u>Cotisations adhésion ADF, AMF</u></b> :	16 990 €
<b><u>Dotations aux provisions</u></b> pour risques et charges et arrondis de TVA	70 011 €

Sur la base des besoins de la Direction des Finances et des Assemblées exposés ci-dessus, je vous propose de prévoir au budget primitif 2026 les enveloppes de :

- **7 630 933 € en section d'investissement,**
- **12 252 000 € en section de fonctionnement.**

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### **Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES**

**Objet de la délibération : Budget : Modification des autorisations de programmes antérieures et nouvelles autorisations de programmes 2026 proposées**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, Mme Michèle MANOA, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. Didier COUDERC ayant donné pouvoir à Mme Sophie PANTEL, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

VU les articles L. 3212-1, L. 3311-1 et suivants, L. 3312-1 et suivants, R. 3311-2 et suivants, R. 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°904 : "Budget : Modification des autorisations de programmes antérieures et nouvelles autorisations de programmes 2026 proposées", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

### **Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;*

#### **ARTICLE 1**

Indique que préalablement au vote du budget primitif 2026, il convient de procéder à la régularisation des AP 2025, ainsi qu'à la création des AP 2026 sur le budget principal. (AP).

#### **ARTICLE 2**

Précise qu'au titre de la fongibilité des crédits autorisée lors du vote du budget primitif 2025, par arrêté, un virement de crédits de 15 000 € est intervenu, du chapitre 204 (subventions d'équipement versées) vers le chapitre 27 (autres immobilisations financières) sur l'AP « Action Sociale », pour financer, l'avance remboursable accordée à l'association « Les Menhirs Lozériens ».

#### **ARTICLE 3**

Approuve la création des nouvelles autorisations de programme et de leurs opérations respectives, telles que déclinées dans le tableau annexe et qui portent le volume total de crédits sur AP, à considérer sur les 6 prochains exercices (durée des AP), à 189 179 040,64 €, répartis selon l'échéancier suivant :

Millésime	Solde AP avant BP	Mouvements BP	Solde AP après BP
2025	178 743 904,64 €	-13 264 864,00 €	165 479 040,64 €
2026	0,00 €	23 700 000,00 €	23 700 000,00 €
TOTAL	178 743 904,64 €	10 435 136,00 €	189 179 040,64 €

**ARTICLE 4**

Prend acte que les crédits de paiement des autorisations de programmes seront répartis comme suit :

Libellé Autorisation de Programme	Situation après BP					
	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
		2026	2027	2028	2029 et +	
<b>Année 2025</b>						
AEP ET ASSAINISSEMENT EXCEPTIONNEL	1 497 635 €	421 767 €	299 654 €	245 207 €	531 007 €	2 051 509 €
CONTRATS TERRITORIAUX	13 580 429 €	6 260 942 €	4 569 487 €	2 250 000 €	500 000 €	23 042 398 €
SÉCURITÉ & SANTÉ	2 599 429 €	862 500 €	781 864 €	740 065 €	215 000 €	2 786 929 €
TOURISME	633 323 €	182 235 €	74 765 €	132 500 €	243 823 €	740 719 €
AGRICULTURE – FORET – FONCIER	1 049 068 €	252 446 €	170 000 €	208 968 €	417 654 €	1 279 321 €
HABITAT	1 271 441 €	207 750 €	200 000 €	200 000 €	663 691 €	1 521 201 €
AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT TERRITOIRE	1 769 786 €	497 791 €	400 000 €	400 450 €	471 545 €	2 629 556 €
ENVIRONNEMENT EAU	1 386 508 €	287 000 €	305 508 €	392 000 €	402 000 €	1 426 508 €
CATASTROPHES NATURELLES	613 909 €	100 909 €	130 000 €	130 000 €	253 000 €	733 272 €
MONT LOZERE	7 302 438 €	404 240 €	1 200 000 €	2 000 000 €	3 698 198 €	8 028 731 €
ÉTUDES	109 518 €	52 420 €	57 098 €	0 €	0 €	143 340 €
PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER	580 000 €	250 000 €	180 000 €	100 000 €	50 000 €	744 649 €
ENSEIGNEMENT SPORT	1 680 024 €	550 000 €	780 024 €	350 000 €	0 €	2 089 828 €
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	4 948 571 €	226 571 €	325 000 €	192 000 €	4 205 000 €	5 036 571 €
BÂTIMENTS ROUTES	17 469 429 €	1 240 029 €	1 400 000 €	4 900 000 €	9 929 400 €	18 596 329 €
BÂTIMENTS SOCIAUX	2 248 433 €	443 544 €	843 833 €	741 456 €	219 600 €	2 628 833 €
BÂTIMENTS PATRIMOINE – TOURISME	10 300 645 €	1 889 007 €	1 445 000 €	845 000 €	6 121 638 €	15 165 855 €
BÂTIMENTS COLLÈGES ENSEIGNEMENT	2 650 000 €	1 316 500 €	600 000 €	451 000 €	282 500 €	3 712 100 €
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	9 205 455 €	1 933 416 €	1 375 680 €	2 046 280 €	3 850 079 €	10 993 695 €
MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE	285 000 €	155 000 €	130 000 €	0 €	0 €	440 460 €
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	418 000 €	180 000 €	45 000 €	62 000 €	131 000 €	549 519 €
ACTION SOCIALE	6 000 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	2 700 000 €	7 000 000 €

**Délibération n°CD\_25\_1070 du 18 décembre 2025**

Libellé Autorisation de Programme	Situation après BP					
	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
		2026	2027	2028	2029 et +	
INVESTISSEMENTS ROUTIERS	69 800 000 €	14 000 000 €	14 000 000 €	14 000 000 €	27 800 000 €	84 000 000 €
INFORMATIQUE & NUMÉRIQUE	4 980 000 €	1 200 000 €	500 000 €	1 200 000 €	2 080 000 €	6 250 000 €
MOBILIER & MATÉRIEL & OUTILLAGE	1 300 000 €	200 000 €	260 000 €	255 000 €	585 000 €	1 500 000 €
SDIS - PPI VÉHICULES	1 800 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €		2 400 000 €
<b>TOTAL AP 2025</b>	<b>165 479 041 €</b>	<b>34 814 067 €</b>	<b>31 772 912 €</b>	<b>33 541 926 €</b>	<b>65 350 135 €</b>	<b>205 491 323 €</b>
<b>Année 2026</b>						
AIDES AUX COLLECTIVITÉS	22 000 000 €	670 000 €	3 300 000 €	3 750 000 €	14 280 000 €	22 000 000 €
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	1 700 000 €	0 €	400 000 €	1 000 000 €	300 000 €	1 700 000 €
<b>TOTAL AP 2026</b>	<b>23 700 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>3 700 000 €</b>	<b>4 750 000 €</b>	<b>14 580 000 €</b>	<b>23 700 000 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL AP</b>	<b>189 179 041 €</b>	<b>35 484 067 €</b>	<b>35 472 912 €</b>	<b>38 291 926 €</b>	<b>79 930 135 €</b>	<b>229 191 323 €</b>

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



**Délibération n°CD\_25\_1070 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à la majorité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 1 voix *M. Rémi ANDRE.*

Vote(s) contre : 3 voix *M. Robert AIGOIN, M. Didier COUDERC, Mme Sophie PANTEL.*

Votes pour : 19 voix

**Rapport n°904 "Budget : Modification des autorisations de programmes antérieures et nouvelles autorisations de programmes 2026 proposées" en annexe à la délibération**

Avant le vote du budget primitif 2026, il convient de procéder à la régularisation des AP 2025, ainsi qu'à la création des AP 2026 sur le budget principal.

Préalablement, je vous informe qu'au titre de la fongibilité des crédits autorisée lors du vote du budget primitif 2025 (délibération CD\_24\_1077 du 17/12/2024), par arrêté un virement de crédits de 15 000 € est intervenu, du chapitre 204 (subventions d'équipement versées) vers le chapitre 27 (autres immobilisations financières) sur l'AP Action Sociale, pour financer, sous réserve du vote du rapport présenté en Commission Permanente, l'avance remboursable accordée à l'association Les Menhirs Lozériens.

Avant le vote du budget primitif 2026, le volume total de crédits sur AP était de 178 743 905 €.

Les mouvements proposés du budget primitif 2026 portent le volume total à 189 179 041 €.

Concernant **les crédits de l'exercice 2026** :

- le montant total des crédits sur AP était de 42 703 277 € avant le vote du budget primitif,
- **670 000 €** sont ajoutés au titre des nouvelles AP 2026,
- **- 7 889 210 €** sont annulés ou rephasés,
- soit un total de mouvement au BP de **- 7 219 210 €** et volume de crédits 2026 disponibles sur AP de **35 484 067 €**.

**I - Volume global**

Millésime	Solde AP avant BP	Mouvements BP	Solde AP après BP
2025	178 743 904,64 €	<b>-13 264 864,00 €</b>	<b>165 479 040,64 €</b>
2026	0,00 €	<b>23 700 000,00 €</b>	<b>23 700 000,00 €</b>
TOTAL	178 743 904,64 €	<b>10 435 136,00 €</b>	<b>189 179 040,64 €</b>

**II – Répartition pluriannuelle crédits**

Situation	Volume global	2026	2027	2028	2029 et plus
Avant BP	178 743 904,64 €	<b>42 703 277,00 €</b>	<b>47 796 688,47 €</b>	<b>63 570 027,02 €</b>	<b>24 673 912,15 €</b>
Mouvements BP	<b>10 435 136,00 €</b>	<b>-7 219 210,00 €</b>	<b>-12 323 776,00 €</b>	<b>-25 278 101,00 €</b>	<b>55 256 223,00 €</b>
Après BP	189 179 040,64 €	<b>35 484 067,00 €</b>	<b>35 472 912,47 €</b>	<b>38 291 926,02 €</b>	<b>79 930 135,15 €</b>

Les mouvements sont présentés en annexe par opérations et directions.

\*\*\*\*\*

**ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)**

**BUDGET PRIMITIF 2026**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1070-DE

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération	Libellé Opération	2026	2027	2028	2029 et +	2026	2027	2028	2029 et +								
2025	7	AEP ET ASSAINISSEMENT EXCEPTIONNEL	204	2 051 509 €	1 497 635 €	421 767 €	299 654 €	245 207 €	531 007 €	0 €	0 €	1 497 635 €	421 767 €	299 654 €	245 207 €	531 007 €	2 051 509 €
2025	6	CONTRATS TERRITORIAUX	204	23 042 398 €	13 580 429 €	6 326 632 €	6 503 797 €	750 000 €	0 €	-65 690 €	13 580 429 €	6 260 942 €	4 569 487 €	2 250 000 €	500 000 €	23 042 398 €	
V1	Génération 1	141 617 €		11 716 €	11 716 €			0 €	0 €	11 716 €	11 716 €					141 617 €	
V2	Génération 2	3 602 256 €		1 965 047 €	776 130 €	438 917 €	750 000 €	0 €	0 €	1 965 047 €	776 130 €	438 917 €	750 000 €			3 602 256 €	
V3	Génération 3	19 298 525 €		11 603 666 €	5 538 786 €	6 064 880 €		0 €	-65 690 €	11 603 666 €	5 473 096 €	4 130 570 €	1 500 000 €	500 000 €	19 298 525 €		

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération	Libellé Opération	2026	2027	2028	2029 et +	2026	2027	2028	2029 et +								
2025	6	SECURITE & SANTE	204	4 086 929 €	3 899 429 €	862 500 €	1 411 929 €	1 175 000 €	450 000 €	-1 300 000 €	0 €	2 599 429 €	862 500 €	781 864 €	740 065 €	215 000 €	2 786 929 €
CESEC	788	Centres Incendie & Secours		1 035 065 €	955 065 €	300 000 €	305 065 €	150 000 €	200 000 €	-40 000 €	0 €	915 065 €	300 000 €	200 000 €	215 065 €	200 000 €	995 065 €
ETMAJ	789	Etat Major SDIS		2 781 864 €	2 781 864 €	500 000 €	1 031 864 €	1 000 000 €	250 000 €	-1 250 000 €	0 €	1 531 864 €	500 000 €	531 864 €	500 000 €	0 €	1 531 864 €
INSTA	801	Installations praticiens		210 000 €	112 500 €	37 500 €	50 000 €	25 000 €		-10 000 €	0 €	102 500 €	37 500 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €	200 000 €
SIDOC	812	SCINTIDOC – centre de médecine nucléaire		60 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €			0 €	0 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €			60 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération	Libellé Opération	2026	2027	2028	2029 et +	2026	2027	2028	2029 et +								
2025	6	TOURISME	204	880 719 €	773 323 €	182 235 €	257 265 €	140 000 €	193 823 €	-140 000 €	0 €	633 323 €	182 235 €	74 765 €	132 500 €	243 823 €	740 719 €
DSPBO	809	Station des Bouviers (DSP)		150 000 €	150 000 €	12 500 €	50 000 €	40 000 €	47 500 €	-40 000 €	0 €	110 000 €	12 500 €	12 500 €	37 500 €	47 500 €	110 000 €
EQNUM	728	Équipements numériques touristiques		72 441 €	67 929 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	32 929 €	0 €	0 €	67 929 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	32 929 €	72 441 €
FAT	766	Fonds aide au tourisme		74 500 €	63 394 €	12 735 €	17 265 €	10 000 €	23 394 €	0 €	0 €	63 394 €	12 735 €	17 265 €	10 000 €	23 394 €	74 500 €
I.TOU	727	Immobilier touristique		321 778 €	280 000 €	40 000 €	75 000 €	75 000 €	90 000 €	0 €	0 €	280 000 €	40 000 €	30 000 €	70 000 €	140 000 €	321 778 €
SITOU	903	Signalisation touristique patrimoine		262 000 €	212 000 €	112 000 €	100 000 €			-100 000 €	0 €	112 000 €	112 000 €	0 €			162 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération	Libellé Opération	2026	2027	2028	2029 et +	2026	2027	2028	2029 et +								
2025	6	AGRICULTURE – FORET – FONCIER	204	1 299 321 €	1 069 068 €	252 446 €	309 466 €	258 968 €	248 188 €	-20 000 €	0 €	1 049 068 €	252 446 €	170 000 €	208 968 €	417 654 €	1 279 321 €
ACEAU	737	Accès à l'eau		200 000 €	200 000 €	20 000 €	59 466 €	40 000 €	80 534 €	0 €	0 €	200 000 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €	130 000 €	200 000 €
AGECO	736	Équipement agro-écologique		36 888 €	24 400 €	10 000 €	14 400 €			-14 400 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €			22 488 €
DFCI	732	Défense des forêts contre l'incendie		200 000 €	173 446 €	33 446 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €	0 €	0 €	173 446 €	33 446 €	40 000 €	40 000 €	60 000 €	200 000 €
DIVAG	725	Diversification agricole		8 476 €	5 600 €		5 600 €			-5 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		2 876 €
DVETO	739	Désertification vétérinaire		228 000 €	180 000 €	20 000 €	40 000 €	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €	180 000 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €	110 000 €	228 000 €
ECHAM	731	Echanges amiables		204 711 €	145 591 €	59 000 €	40 000 €	38 968 €	7 623 €	0 €	0 €	145 591 €	59 000 €	20 000 €	38 968 €	27 623 €	204 711 €
ETF88	811	Etude foncier agricole RN88		50 000 €	40 000 €	40 000 €				0 €	0 €	40 000 €	40 000 €				50 000 €
MOBIL	730	Etude de mobilisation foncière		89 450 €	80 450 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	30 450 €	0 €	0 €	80 450 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	30 450 €	89 450 €
REVIT	739	Revitilisation agricole et forestière		46 000 €	35 181 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 181 €	0 €	0 €	35 181 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 181 €	46 000 €
SYLVI	733	Travaux sylvicoles		195 796 €	144 400 €	50 000 €	50 000 €	20 000 €	24 400 €	0 €	0 €	144 400 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €	54 400 €	195 796 €
TXPAS	725	Travaux pastoraux		40 000 €	40 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €		0 €	0 €	40 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €		40 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération	Libellé Opération	2026	2027	2028	2029 et +	2026	2027	2028	2029 et +								
2025	6	HABITAT	204	1 521 201 €	1 271 441 €	257 750 €	283 691 €	300 000 €	430 000 €	0 €	-50 000 €	1 271 441 €	207 750 €	200 000 €	200 000 €	663 691 €	1 521 201 €
HABIT	738	Amélioration logement des propriétaires		1 521 201 €	1 271 441 €	257 750 €	283 691 €	300 000 €	430 000 €	0 €	-50 000 €	1 271 441 €	207 750 €	200 000 €	200 000 €	663 691 €	1 521 201 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération	Libellé Opération	2026	2027	2028	2029 et +	2026	2027	2028	2029 et +								
2025	6	AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT TERRITOIRE	204	2 629 556 €	1 769 786 €	497 791 €	500 000 €	469 256 €	302 739 €	0 €	0 €	1 769 786 €	497 791 €	400 000 €	400 450 €	471 545 €	2 629 556 €
FADT	724	Fonds aide au développement		1 147 059 €	594 336 €	152 791 €	200 000 €	218 806 €	22 739 €	0 €	0 €	594 336 €	152 791 €	150 000 €	150 000 €	141 545 €	1 147 059 €
I.ENT	726	Immobilier d'entreprises		1 482 497 €	1 175 450 €	345 000 €	300 000 €	250 450 €	280 000 €	0 €	0 €	1 175 450 €	345 000 €	250 000 €	250 450 €	330 000 €	1 482 497 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1070-DE

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP	
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
2025	6	ENVIRONNEMENT EAU		1 426 508 €	1 386 508 €	287 000 €	585 508 €	317 000 €	197 000 €	0 €	0 €	1 386 508 €	287 000 €					
ACTPN	734	Activités pleine nature	204	196 508 €	178 508 €	50 000 €	48 508 €	30 000 €	50 000 €	0 €	0 €	178 508 €	50 000 €					
			21	11 035 €	8 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	8 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €			11 035 €
ENS	735	Espaces naturels sensibles	204	120 000 €	120 000 €	5 000 €	35 000 €	35 000 €	45 000 €	0 €	0 €	120 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	100 000 €		120 000 €
REEAU	800	Suivi ressource en eau	21	98 965 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0 €		0 €	0 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0 €			98 965 €
SDAEP	810	Schéma départemental d'AEP	20	1 000 000 €	1 000 000 €	150 000 €	500 000 €	250 000 €	100 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €	150 000 €	250 000 €	350 000 €	250 000 €		1 000 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP	
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
2025	6	CATASTROPHES NATURELLES		733 272 €	613 909 €	130 909 €	203 000 €	100 000 €	180 000 €	0 €	-30 000 €	613 909 €	100 909 €	130 000 €	130 000 €	253 000 €		733 272 €
INOND	753	Dégâts inondations sur voirie communale	204	733 272 €	613 909 €	130 909 €	203 000 €	100 000 €	180 000 €	0 €	-30 000 €	613 909 €	100 909 €	130 000 €	130 000 €	253 000 €		733 272 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP	
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
2025	6	MONT LOZERE		8 028 731 €	7 302 438 €	704 240 €	4 302 438 €	2 195 760 €	100 000 €	0 €	-300 000 €	7 302 438 €	404 240 €	1 200 000 €	2 000 000 €	3 698 198 €		8 028 731 €
MONLO	750	Concession DSP	204	7 998 731 €	7 302 438 €	704 240 €	4 302 438 €	2 195 760 €	100 000 €	0 €	-300 000 €	7 302 438 €	404 240 €	1 200 000 €	2 000 000 €	3 698 198 €		7 998 731 €
		Travaux hors DSP	23	30 000 €	0 €					0 €	0 €	0 €						30 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP	
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
2025	6	ETUDES		143 340 €	109 518 €	52 420 €	57 098 €	0 €	0 €	0 €	0 €	109 518 €	52 420 €	57 098 €	0 €	0 €		143 340 €
PHOTO	805	Photovoltaïque	20	33 840 €	12 420 €	12 420 €				0 €	0 €	12 420 €	12 420 €					33 840 €
RETEN	804	Etudes retenues eau	204	109 500 €	97 098 €	40 000 €	57 098 €			0 €	0 €	97 098 €	40 000 €	57 098 €				109 500 €

**INGÉNIEURIE ATTRACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT – TOTAL** 45 843 484 € 33 273 484 € 9 975 690 € 14 713 845 € 5 951 191 € 2 632 757 € -1 460 000 € -445 690 € 31 813 484 € 9 530 000 € 8 188 375 € 6 699 190 € 7 395 918 € 44 383 484 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP	
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
2025	6	PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER		915 973 €	751 324 €	421 324 €	330 000 €	0 €	0 €	-171 324 €	-171 324 €	580 000 €	250 000 €	180 000 €	100 000 €	50 000 €		744 649 €
BATPR	789	Aide à la restauration bâtiments patrimoniaux privés	204	773 973 €	664 217 €	364 217 €	300 000 €			-164 217 €	-164 217 €	500 000 €	200 000 €	150 000 €	100 000 €	50 000 €		609 756 €
OBJMO	707	Aide à la restauration objets mobiliers des communes		142 000 €	87 107 €	57 107 €	30 000 €			-7 107 €	-7 107 €	80 000 €	50 000 €	30 000 €				134 893 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP	
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
2025	6	ENSEIGNEMENT SPORT		1 255 828 €	846 024 €	523 024 €	323 000 €	0 €	0 €	834 000 €	26 976 €	1 680 024 €	550 000 €	780 024 €	350 000 €	0 €		2 089 828 €
ACQUO	779	Acquisition mobilier et matériel pour les collèges	21	457 000 €	327 000 €	229 000 €	98 000 €			-88 000 €	10 000 €	239 000 €	239 000 €	0 €				369 000 €
SUBCO	780	Aide à l'achat de matériel/ travaux collèges et lycée	204	736 590 €	484 024 €	259 024 €	225 000 €			-28 000 €	-28 000 €	456 024 €	231 024 €	225 000 €				708 590 €
VEHCO	777	Aide à l'achat de véhicules – Comités et clubs sportifs	204	62 238 €	35 000 €	35 000 €				950 000 €	44 976 €	950 000 €	44 976 €	555 024 €	350 000 €			950 000 €
									0 €	0 €	35 000 €	35 000 €					62 238 €	


**DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL – TOTAL** 2 171 801 € 1 597 348 € 944 348 € 653 000 € 0 € 0 € 662 676 € -144 348 € 2 260 024 € 800 000 € 960 024 € 450 000 € 50 000 € 2 834 477 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP	
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
2025	6	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		8 325 000 €	8 237 000 €	855 000 €	1 180 000 €	1 267 000 €	4 935 000 €	-3 288 429 €	-628 429 €	4 948 571 €	226 571 €	325 000 €	192 000 €	4 205 000 €		5 036 571 €
OACFO		Acquisitions foncières	21	915 000 €	915 000 €				915 000 €	-915 000 €	0 €	0 €						0 €
ORENO		Travaux divers	21	30 000 €	28 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	13 000 €	0 €	-3 000 €	28 000 €	2 000 €	5 000 €	5 000 €	16 000 €		30 000 €
			23	1 111 400 €	1 067 000 €	270 000 €	195 000 €	195 000 €	407 000 €	-100 000 €	-172 000 €	967 000 €	98 000 €	140 000 €	120 000 €	609 000 €		1 011 400 €
MHAB		Maison de l'Habitat Mende		2 300 000 €	2 300 000 €				2 300 000 €	-2 300 000 €	0 €	0 €						0 €
POSTE		Hôtel La Poste Florac	23	3 200 000 €	3 200 000 €	100 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 300 000 €	0 €	-100 000 €	3 200 000 €	0 €	0 €	0 €	3 200 000 €		3 200 000 €
ROVER		Hôtel Département La Rovère		768 600 €	727 000 €	480 000 €	180 000 €	67 000 €		26 571 €	-353 429 €	753 571 €	126 571 €	180 000 €	67 000 €	380 000 €		795 171 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
2025	6	<b>BÂTIMENTS ROUTES</b>		<b>26 215 900 €</b>	<b>25 089 000 €</b>	<b>5 535 000 €</b>	<b>7 764 000 €</b>	<b>5 223 200 €</b>	<b>6 566 800 €</b>	<b>-7 619 571 €</b>	<b>-4 294 971 €</b>	<b>17 469 429 €</b>	<b>1 240 029 €</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>4 900 000 €</b>	<b>9 929 400 €</b>	<b>18 596 329 €</b>
8ACFO		Acquisitions foncières	21	680 800 €	608 800 €			50 000 €	558 800 €	-800 €	30 000 €	608 000 €	30 000 €				638 000 €
8RENO		Travaux divers bâtiments	21	30 000 €	25 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	0 €	0 €	25 000 €	5 000 €				30 000 €
			23	1 210 000 €	975 000 €	195 000 €	195 000 €	195 000 €	390 000 €	0 €	60 000 €	975 000 €	255 000 €	195 000 €	330 000 €		1 210 000 €
CTAUM		Construction CT Aumont-Aubrac		2 500 000 €	2 500 000 €	35 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €	265 000 €	-500 000 €	-35 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €	700 000 €	1 300 000 €	2 000 000 €
CTCHA		Construction CT Chanac		2 234 000 €	2 234 000 €	1 300 000 €	934 000 €			-734 000 €	-1 300 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
CTCHT		Construction CT Châteauneuf		4 200 000 €	3 700 000 €	2 000 000 €	1 700 000 €			-100 000 €	-1 100 000 €	3 600 000 €	900 000 €	700 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	4 100 000 €
CTENI		Construction CT Ste Enimie		2 500 000 €	2 500 000 €		30 000 €	700 000 €	1 770 000 €	-2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CTPON		Construction CT Pont de Montvert		2 500 000 €	2 500 000 €			230 000 €	2 270 000 €	-2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CTVIL		Construction CT Villefort	23	3 000 000 €	2 925 000 €	300 000 €	1 500 000 €	920 000 €	205 000 €	-43 571 €	-249 971 €	2 881 429 €	50 029 €	0 €	1 500 000 €	1 331 400 €	2 956 429 €
SILCA		Silo CT St Alban		800 000 €	800 000 €		600 000 €	200 000 €		-340 000 €	0 €	460 000 €	0 €	0 €	460 000 €		460 000 €
TPARC		Nouveau parc technique départemental		6 111 100 €	5 901 200 €	1 700 000 €	1 800 000 €	1 688 200 €	713 000 €	-901 200 €	-1 700 000 €	5 000 000 €	0 €	500 000 €	1 000 000 €	3 500 000 €	5 209 900 €
UTLAN		Rénovation UT Langogne		450 000 €	420 000 €			35 000 €	385 000 €	0 €	0 €	420 000 €	0 €	0 €	420 000 €		450 000 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le 22/12/2025

ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1070-DE



Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
2025	6	<b>BÂTIMENTS SOCIAUX</b>		<b>2 638 833 €</b>	<b>2 258 433 €</b>	<b>1 243 000 €</b>	<b>843 833 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>116 600 €</b>	<b>-10 000 €</b>	<b>-799 456 €</b>	<b>2 248 433 €</b>	<b>443 544 €</b>	<b>843 833 €</b>	<b>741 456 €</b>	<b>219 600 €</b>	<b>2 628 833 €</b>
4ACFO		Acquisitions foncières	21	160 000 €	75 600 €	73 000 €			2 600 €	0 €	-73 000 €	75 600 €	0 €				160 000 €
4RENO		Travaux divers	21	30 000 €	27 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	12 000 €	-1 000 €	-3 000 €	26 000 €	2 000 €	5 000 €	5 000 €	14 000 €	29 000 €
			23	300 000 €	267 000 €	65 000 €	50 000 €	50 000 €	102 000 €	-9 000 €	-37 000 €	258 000 €	28 000 €	50 000 €	50 000 €	130 000 €	291 000 €
MDSCH		MDS St Chély	23	2 148 833 €	1 888 833 €	1 100 000 €	788 833 €			0 €	-686 456 €	1 888 833 €	413 544 €	788 833 €	686 456 €		2 148 833 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
2025	6	<b>BÂTIMENTS PATRIMOINE – TOURISME</b>		<b>16 885 855 €</b>	<b>12 020 645 €</b>	<b>2 921 895 €</b>	<b>1 531 000 €</b>	<b>1 817 000 €</b>	<b>5 750 750 €</b>	<b>-1 720 000 €</b>	<b>-1 032 888 €</b>	<b>10 300 645 €</b>	<b>1 889 007 €</b>	<b>1 445 000 €</b>	<b>845 000 €</b>	<b>6 121 638 €</b>	<b>15 165 855 €</b>
3ACFO		Acquisitions immobilières culturelles	21	2 756 500 €	2 749 250 €			2 749 250 €		0 €	0 €	2 749 250 €		600 000 €		2 149 250 €	2 756 500 €
3RENO		Travaux divers	21	36 000 €	31 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	13 500 €	0 €	-1 000 €	31 500 €	5 000 €	6 000 €	6 000 €	14 500 €	36 000 €
			23	559 000 €	472 000 €	288 000 €	55 000 €	39 000 €	90 000 €	180 000 €	277 000 €	652 000 €	565 000 €	39 000 €	39 000 €	9 000 €	739 000 €
6ACFO		Acquisitions immobilières tourisme	21	942 455 €	500 000 €	500 000 €				0 €	-198 888 €	500 000 €	301 112 €			198 888 €	942 455 €
ANNEX		Annexe archives		1 250 000 €	150 000 €	150 000 €				0 €	0 €	150 000 €	150 000 €				1 250 000 €
ARKEO		Dépôt archéologique Lanuéjols		1 200 000 €	1 200 000 €		30 000 €	740 000 €	430 000 €	0 €	0 €	1 200 000 €	0 €	0 €	1 200 000 €		1 200 000 €
CHATO		Château St Alban	23	5 940 000 €	5 800 000 €	1 560 000 €	1 440 000 €	1 032 000 €	1 768 000 €	-1 200 000 €	-1 110 000 €	4 600 000 €	450 000 €	800 000 €	800 000 €	2 550 000 €	4 740 000 €
CIBON		Centre d'interprétation Les Bondons		3 501 900 €	417 895 €	417 895 €		0 €		0 €	0 €	417 895 €	417 895 €	0 €			3 501 900 €
DILIG		Bâtiment diligence		700 000 €	700 000 €			700 000 €		-700 000 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
2025	6	<b>BATIMENTS COLLEGES ENSEIGNEMENT</b>		<b>3 862 100 €</b>	<b>2 800 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>-150 000 €</b>	<b>716 500 €</b>	<b>2 650 000 €</b>	<b>1 316 500 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>451 000 €</b>	<b>282 500 €</b>	<b>3 712 100 €</b>
2RENO		Travaux divers	21	742 100 €	500 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	0 €	0 €	500 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	742 100 €
			23	3 120 000 €	2 300 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	800 000 €	-150 000 €	716 500 €	2 150 000 €	1 216 500 €	500 000 €	351 000 €	82 500 €	2 970 000 €


Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
2025	6	<b>RÉNOVATION ENERGETIQUE</b>		<b>10 953 695 €</b>	<b>9 165 455 €</b>	<b>2 787 430 €</b>	<b>2 369 010 €</b>	<b>2 116 010 €</b>	<b>1 893 005 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>-854 014 €</b>	<b>9 205 455 €</b>	<b>1 933 416 €</b>	<b>1 375 680 €</b>	<b>2 046 280 €</b>	<b>3 850 079 €</b>	<b>10 993 695 €</b>
0ENER		Bâtiments administratifs		1 955 800 €	1 955 800 €		322 680 €	993 280 €	639 840 €	0 €	0 €	1 955 800 €		322 680 €	993 280 €	639 840 €	1 955 800 €
2ENER		Collèges	23	8 295 600 €	6 507 360 €	2 708 140 €	1 993 330 €	1 069 730 €	736 160 €	0 €	-924 724 €	6 507 360 €	1 783 416 €	1 000 000 €	1 000 000 €	2 723 944 €	8 295 600 €
4ENER		Bâtiments sociaux		560 100 €	560 100 €	79 290 €	53 000 €	53 000 €	374 810 €	40 000 €	70 710 €	600 100 €	150 000 €	53 000 €	53 000 €	344 100 €	600 100 €
8ENER		Bâtiments routes		142 195 €	142 195 €				142 195 €	0 €	0 €	142 195 €				142 195 €	142 195 €

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX & PATRIMOINE - TOTAL**    **68 881 383 €**    **59 570 533 €**    **13 942 325 €**    **14 287 843 €**    **11 078 210 €**    **20 262 155 €**    **-12 748 000 €**    **-6 893 258 €**    **46 822 533 €**    **7 049 067 €**    **5 989 513 €**    **9 175 736 €**    **24 608 217 €**    **56 133 383 €**

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
						2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
2025	6	<b>MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE</b>		<b>411 000 €</b>	<b>255 540 €</b>	<b>125 540 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>29 460 €</b>	<b>29 460 €</b>	<b>285 000 €</b>	<b>155 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>440 460 €</b>
BIBLI	711	Subvention aménagement médiathèques	204	36 000 €	5 540 €	5 540 €	5 000 €			19 460 €	19 460 €	25 000 €	20 000 €	5 000 €			55 460 €
COLLN	718	Acquisition de collections nouvelles	21	375 000 €	250 000 €	125 000 €	125 000 €			0 €	0 €	250 000 €	125 000 €	125 000 €			375 000 €
NAV	813	Subvention acquisition de navettes	204							10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €				10 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP								
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements			Total AP		
Code opération		Libellé Opération				2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +		
<b>2025</b>	<b>6</b>	<b>ARCHIVES DEPARTEMENTALES</b>		<b>548 519 €</b>	<b>417 000 €</b>	<b>179 000 €</b>	<b>52 000 €</b>	<b>62 000 €</b>	<b>124 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>418 000 €</b>	<b>180 000 €</b>					
ACQUI	712	Acquisition / Restauration archives		241 000 €	222 000 €	34 000 €	47 000 €	47 000 €	94 000 €	-30 000 €	-30 000 €	192 000 €	4 000 €					
CONDI	799	Conditionnement des archives à déménager		75 997 €	0 €					0 €	0 €	0 €	0 €					
CONSE	775	Conservation des documents avant déménagement	21	51 331 €	25 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	2 000 €	2 000 €	27 000 €	7 000 €					
DEMEN	811	Déménagement des archives		50 000 €	50 000 €	50 000 €				-20 000 €	-20 000 €	30 000 €	30 000 €					
DEPOU	812	Dépoussiérage des archives avant déménagement		75 000 €	75 000 €	75 000 €				54 000 €	54 000 €	129 000 €	129 000 €					
NUMAR	739	Numerisation des archives		55 191 €	45 000 €	15 000 €		10 000 €	20 000 €	-5 000 €	-5 000 €	40 000 €	10 000 €		10 000 €	20 000 €		

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le 2027



ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1070-DE

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération		Libellé Opération				2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
<b>2025</b>	<b>6</b>	<b>ACTION SOCIALE</b>		<b>7 000 000 €</b>	<b>6 000 000 €</b>	<b>1 676 374 €</b>	<b>2 100 000 €</b>	<b>1 088 626 €</b>	<b>1 135 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-576 374 €</b>	<b>6 000 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>2 700 000 €</b>	<b>7 000 000 €</b>
CRECH	815	Crèches : travaux & équipements	204	200 000 €	150 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	0 €	0 €	150 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	200 000 €
EHPAD	814	EHPAD : travaux & équipements	204	6 785 000 €	5 850 000 €	1 646 374 €	2 070 000 €	1 058 626 €	1 075 000 €	0 €	-576 374 €	5 850 000 €	1 070 000 €	1 070 000 €	1 070 000 €	2 640 000 €	6 785 000 €
			27	15 000 €						0 €	0 €						15 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération		Libellé Opération				2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
<b>2025</b>	<b>6</b>	<b>INVESTISSEMENTS ROUTIERS</b>		<b>84 000 000 €</b>	<b>69 800 000 €</b>	<b>14 000 000 €</b>	<b>14 000 000 €</b>	<b>41 800 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>69 800 000 €</b>	<b>14 000 000 €</b>	<b>14 000 000 €</b>	<b>14 000 000 €</b>	<b>27 800 000 €</b>	<b>84 000 000 €</b>	
AF		Acquisitions foncières	21	230 000 €	160 000 €	80 000 €	80 000 €			150 000 €	-10 000 €	310 000 €	70 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	380 000 €
FE		Etudes	20	1 995 000 €	1 600 000 €	300 000 €	300 000 €	1 000 000 €		-70 000 €	80 000 €	1 530 000 €	380 000 €	300 000 €	300 000 €	550 000 €	1 925 000 €
MOB		Mobilités douces	20	340 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €			-50 000 €	-50 000 €	150 000 €	50 000 €	100 000 €			290 000 €
PARC		Véhicules & matériel & outillage & signalétique	21	6 040 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €			550 000 €	250 000 €	550 000 €	250 000 €		100 000 €	200 000 €	550 000 €
RC			23	30 730 254 €	26 000 000 €	5 200 000 €	5 200 000 €	15 600 000 €		5 700 000 €	-300 000 €	9 700 000 €	1 700 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	4 000 000 €	11 740 000 €
ROA		Réparations ouvrages d'art	23	28 855 000 €	26 200 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	20 200 000 €		-70 000 €	0 €	25 930 000 €	5 200 000 €	5 200 000 €	5 200 000 €	10 330 000 €	30 660 254 €
SEOP		Sécurisation équipements opérations ponctuelles	4581	22 746 €	0 €					-11 700 000 €	-500 000 €	14 500 000 €	2 500 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	6 000 000 €	17 155 000 €
TA		Travaux aménagements	21	1 110 000 €	800 000 €	400 000 €	400 000 €			0 €	0 €	0 €	0 €				22 746 €
TM		Travaux mandataires traversées agglomérations	23	2 710 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €			1 200 000 €	0 €	2 000 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	800 000 €	2 310 000 €
TS		Travaux sécurisation falaises	23	7 780 000 €	6 800 000 €	900 000 €	900 000 €	5 000 000 €		3 200 000 €	200 000 €	5 200 000 €	1 200 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	5 910 000 €
TU		Travaux urgents	23	2 491 000 €	1 440 000 €	720 000 €	720 000 €			-2 250 000 €	50 000 €	4 550 000 €	950 000 €	900 000 €	900 000 €	1 800 000 €	5 530 000 €
			23	1 691 000 €	600 000 €	300 000 €	300 000 €			2 440 000 €	280 000 €	3 880 000 €	1 000 000 €	720 000 €	720 000 €	1 440 000 €	4 931 000 €
										0 €	0 €	1 500 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	600 000 €	2 591 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération		Libellé Opération				2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
<b>2025</b>	<b>6</b>	<b>INFORMATIQUE &amp; NUMERIQUE</b>		<b>6 000 000 €</b>	<b>4 730 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>2 730 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>4 980 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>2 080 000 €</b>	<b>6 250 000 €</b>
COL		Equipements collègues	20	53 000 €	50 000 €	50 000 €				-30 000 €	-30 000 €	20 000 €	20 000 €				23 000 €
			21	167 000 €	50 000 €	50 000 €				170 000 €	170 000 €	220 000 €	220 000 €				337 000 €
INF		Infrastructures et postes de travail	20	78 000 €	0 €					70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €				148 000 €
LOG		Projets et logiciels métiers	21	4 523 000 €	3 930 000 €	400 000 €	1 000 000 €	2 530 000 €		30 000 €	30 000 €	3 960 000 €	430 000 €	500 000 €	1 000 000 €	2 030 000 €	4 553 000 €
NUM		Numérique	20	990 000 €	550 000 €	400 000 €		150 000 €		10 000 €	10 000 €	560 000 €	410 000 €		150 000 €		1 000 000 €
SSI		Cybersécurité	23	100 000 €	100 000 €	50 000 €		50 000 €		0 €	-50 000 €	100 000 €	0 €		50 000 €		100 000 €
			20	89 000 €	50 000 €	50 000 €				0 €	0 €	50 000 €	50 000 €				89 000 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération		Libellé Opération				2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
<b>2025</b>	<b>6</b>	<b>MOBILIER &amp; MATERIEL &amp; OUTILLAGE</b>		<b>1 500 000 €</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>520 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-60 000 €</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>255 000 €</b>	<b>585 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
MAT	809	Matériel & Outillage techniques	21	1 168 760 €	1 000 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	400 000 €	0 €	-34 000 €	1 000 000 €	166 000 €	200 000 €	195 000 €	439 000 €	1 168 760 €
MOBI	808	Mobilier & Matériel de bureau		331 240 €	300 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	120 000 €	0 €	-26 000 €	300 000 €	34 000 €	60 000 €	60 000 €	146 000 €	331 240 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP				Mouvements BP sur		Situation après BP							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	Phasage crédits de paiements				Total AP
Code opération		Libellé Opération				2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	
<b>2025</b>	<b>6</b>	<b>SDIS - PPI VEHICULES</b>	204	<b>2 400 000 €</b>	<b>1 800 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 800 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>		<b>2 400 000 €</b>


<b>TOTAL AP 2025</b>				<b>218 756 187 €</b>	<b>178 743 905 €</b>	<b>42 703 277 €</b>	<b>47 796 688 €</b>	<b>63 570 027 €</b>	<b>24 673 912 €</b>	<b>-13 264 864 €</b>	<b>-7 889 210 €</b>	<b>165 479 041 €</b>	<b>34 814 067 €</b>	<b>31 772 912 €</b>	<b>33 541 926 €</b>	<b>65 350 135 €</b>	<b>205 491 323 €</b>
----------------------	--	--	--	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

-13 264 864 € -7 889 210 € -16 023 776 € -30 028 101 € 40 676 223 € -13 264 864 €

Millésime	Durée	Libellé Autorisation de Programme	Chapitre	Situation avant BP					Mouvements BP sur		Envoies en préfecture le 22/12/2025							
				AP votée y compris ajustements	Solde AP	Phasage crédits de paiements				AP	CP 2026	Solde AP	2026	Phasage crédits de paiements				
Code opération	Libellé Opération				2026	2027	2028	2029 et +				2026	2027	2028	2029 et +	TOT AP		
<b>2026</b>	<b>6</b>	<b>AIDES AUX COLLECTIVITES</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>22 000 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>22 000 000 €</b>	<b>670 000 €</b>					
AEPAS	900	AEP et assainissement	204							2 500 000 €	50 000 €	2 500 000 €	50 000 €					
CAVIE	901	Cadre de vie									2 000 000 €	100 000 €	2 000 000 €	100 000 €				
DEVTO	905	Développement et Tourisme									1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	600 000 €	1 000 000 €
FRAT	907	FRAT									4 000 000 €	0 €	4 000 000 €	0 €	400 000 €	500 000 €	3 100 000 €	4 000 000 €
LOGEM	904	Logement									1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	1 300 000 €	1 500 000 €
SERVI	902	Service et vie quotidienne									2 500 000 €	100 000 €	2 500 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	2 100 000 €	2 500 000 €
TRAEX	906	Travaux exceptionnels									500 000 €	20 000 €	500 000 €	20 000 €	50 000 €	100 000 €	330 000 €	500 000 €
VOIRI	903	Voirie communale									8 000 000 €	400 000 €	8 000 000 €	400 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	3 600 000 €	8 000 000 €
<b>2026</b>	<b>6</b>	<b>INFRASTRUCTURES ROUTIERES</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	
RN88	908	Travaux sur la RN 88	204							1 700 000 €	0 €	1 700 000 €	0 €	400 000 €	1 000 000 €	300 000 €	1 700 000 €	
<b>INGÉNIERIE ATTRACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT – TOTAL</b>										<b>23 700 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>23 700 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>3 700 000 €</b>	<b>4 750 000 €</b>	<b>14 580 000 €</b>	<b>23 700 000 €</b>	
<b>TOTAL AP 2026</b>				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>23 700 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>23 700 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>3 700 000 €</b>	<b>4 750 000 €</b>	<b>14 580 000 €</b>	<b>23 700 000 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL AP</b>				<b>218 756 187 €</b>	<b>178 743 905 €</b>	<b>42 703 277 €</b>	<b>47 796 688 €</b>	<b>63 570 027 €</b>	<b>24 673 912 €</b>	<b>10 435 136 €</b>	<b>-7 219 210 €</b>	<b>189 179 041 €</b>	<b>35 484 067 €</b>	<b>35 472 912 €</b>	<b>38 291 926 €</b>	<b>79 930 135 €</b>	<b>229 191 323 €</b>	
												<b>10 435 136 €</b>	<b>-7 219 210 €</b>	<b>-12 323 776 €</b>	<b>-25 278 101 €</b>	<b>55 256 223 €</b>	<b>10 435 136 €</b>	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025  
 Publié le

ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1070-DE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

**Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES**

**Objet de la délibération : Budget : Budget primitif de l'exercice 2026**

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAOU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, M. Didier COUDERC, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1, L. 1111-2, L. 3211-1, L. 3211-2 ;

**Délibération n°CD\_25\_1071 du 18 décembre 2025**

VU les articles L. 3212-1, L. 3311-1 et suivants, L. 3312-1 et suivants, R. 3311-2 et suivants, R. 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations n°CD\_23\_1041 du 22 novembre 2023, n°CD\_24\_1050 du 26 novembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_25\_1038 du 25 novembre 2025 relative au débat des orientations budgétaires 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°905 : "Budget : Budget primitif de l'exercice 2026", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

**Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales », réunie en commission plénière du 9 décembre 2025 ;

**ARTICLE 1**

Indique que les Budgets Primitifs 2026, du budget principal et des budgets annexes, sont construits sur la base des orientations budgétaires débattues le 25 novembre 2025.

**ARTICLE 2**

Vote les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes par nature, chapitre par chapitre, comme détaillés dans l'annexe jointe et arrêtés à :

Section de Fonctionnement	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		LDA	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DÉPENSES	153 300 000 €	3 035 000 €	300 000 €	145 000 €	156 780 000 €
Réelles	128 300 000 €	2 800 000 €	300 000 €	75 000 €	131 475 000 €
Ordres	25 000 000 €	235 000 €	0 €	70 000 €	25 305 000 €
RECETTES	153 300 000 €	3 035 000 €	300 000 €	145 000 €	156 780 000 €
Réelles	148 300 000 €	3 024 000 €	300 000 €	135 000 €	151 759 000 €
Ordres	5 000 000 €	11 000 €	0 €	10 000 €	5 021 000 €

Section d'Investissement	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		LDA	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	47 910 000 €	245 000 €		70 000 €	48 225 000 €
Réelles	42 610 000 €	224 000 €		60 000 €	42 894 000 €
Ordres	5 300 000 €	21 000 €		10 000 €	5 331 000 €
RECETTES	47 910 000 €	245 000 €		70 000 €	48 225 000 €
Réelles	22 610 000 €				22 610 000 €
Ordres	25 300 000 €	245 000 €		70 000 €	25 615 000 €

### **ARTICLE 3**

Donne délégation au Président du Conseil départemental :

- conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du code général des collectivités, pour faire la demande à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, de l'attribution des subventions, dès lors que le projet, l'opération, ou l'action susceptible de bénéficier d'une aide sera inscrit au budget ou aura fait l'objet d'un accord de l'assemblée et l'autorise, à cet effet, à signer l'ensemble des documents nécessaires aux dossiers de demandes de subventions ;
- au titre de l'exercice 2026, conformément au principe de la fongibilité des crédits et, pour le seul budget principal, d'opérer des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses de personnel et de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



**Délibération n°CD\_25\_1071 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 5

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 3 voix

*M. Robert AIGOIN, M. Rémi ANDRE, M. Gilbert FONTUGNE.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 18 voix

**Rapport n°905 "Budget : Budget primitif de l'exercice 2026" en annexe à la délibération**

Les projets de Budget Primitif 2026 sont construits sur la base des orientations budgétaires débattues le 25 novembre dernier.

Je vous demande de :

- voter le Budget Primitif 2026, du budget principal et des trois budgets annexes, par nature, chapitre par chapitre, présentés dans le document ci-joint et arrêtés à :

Section de fonctionnement

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
<b>DEPENSES</b>	<b>153 300 000 €</b>	<b>3 035 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>145 000 €</b>	<b>156 780 000 €</b>
Réelles	128 300 000 €	2 800 000 €	300 000 €	75 000 €	131 475 000 €
Ordres	25 000 000 €	235 000 €	0 €	70 000 €	25 305 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>153 300 000 €</b>	<b>3 035 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>145 000 €</b>	<b>156 780 000 €</b>
Réelles	148 300 000 €	3 024 000 €	300 000 €	135 000 €	151 759 000 €
Ordres	5 000 000 €	11 000 €	0 €	10 000 €	5 021 000 €

Section d'Investissement

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
<b>DEPENSES</b>	<b>47 910 000 €</b>	<b>245 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>48 225 000 €</b>
Réelles	42 610 000 €	224 000 €	0 €	60 000 €	42 894 000 €
Ordres	5 300 000 €	21 000 €	0 €	10 000 €	5 331 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>47 910 000 €</b>	<b>245 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>48 225 000 €</b>
Réelles	22 610 000 €	0 €	0 €	0 €	22 610 000 €
Ordres	25 300 000 €	245 000 €	0 €	70 000 €	25 615 000 €

**Délibération n°CD\_25\_1071 du 18 décembre 2025**

- me donner délégation, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du code général des collectivités, pour faire la demande à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, de l'attribution des subventions, dès lors que le projet, l'opération, ou l'action susceptible de bénéficier d'une aide est inscrit au budget ou aura fait l'objet d'un accord de notre assemblée. A cet effet, je vous propose de m'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires aux dossiers de demandes de subventions.
- me donner délégation, au titre de l'exercice 2026, conformément au principe de la fongibilité des crédits régie à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et pour le seul budget principal d'opérer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (plafond de 7,5 %) :
  - Fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses de personnel,
  - Investissement : 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

\*\*\*\*\*

**BUDGET PRIMITIF 2026 - MONTANTS VOTES PAR CHAPITRE**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL LOZERE****FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 557 113,00 €	0,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	38 007 798,00 €	0,00 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	1 310 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	870 000,00 €	0,00 €
016	ALLOCATION PERSONNALISEE AUTONOMIE	12 690 000,00 €	4 820 000,00 €
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	9 820 000,00 €	3 644 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 000 000,00 €	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 000 000,00 €	5 000 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 784 589,00 €	0,00 €
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	120 000,00 €	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 380 500,00 €	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	70 000,00 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	0,00 €	1 502 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	0,00 €	46 258 000,00 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	0,00 €	35 221 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	54 488 306,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	979 769,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	20 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	56 925,00 €
<b>Somme :</b>		<b>153 300 000,00 €</b>	<b>153 300 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	7 000 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 000 000,00 €	18 000 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,00 €	300 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	3 500 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	7 051 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 030 933,00 €	12 000 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	1 214 920,00 €	0,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 048 104,00 €	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 248 088,00 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 008 955,00 €	0,00 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €
45441	OPERATIONS D'AMENAGEMENT FONCIER	59 000,00 €	0,00 €
45442	OPERATIONS D'AMENAGEMENT FONCIER	0,00 €	59 000,00 €
4581	OPERATIONS SOUS MANDATS	0,00 €	0,00 €
4582	OPERATIONS SOUS MANDATS	0,00 €	0,00 €
<b>Somme :</b>		<b>47 910 000,00 €</b>	<b>47 910 000,00 €</b>

# BUDGET PRIMITIF 2026 - MONTANTS VOTES PAR CHAPITRE -

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE

## LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

### FONCTIONNEMENT

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €
<b>00</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 800,00 €	0,00 €
	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	70 000,00 €	0,00 €
	60621	COMBUSTIBLES	41 000,00 €	0,00 €
	60622	CARBURANTS	16 000,00 €	0,00 €
	60623	ALIMENTATION	1 000,00 €	0,00 €
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	96 000,00 €	0,00 €
	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	1 900,00 €	0,00 €
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 800,00 €	0,00 €
	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	360 500,00 €	0,00 €
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	11 500,00 €	0,00 €
	61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	2 700,00 €	0,00 €
	615221	BATIMENTS PUBLICS	13 500,00 €	0,00 €
	61551	MATERIEL ROULANT	15 000,00 €	0,00 €
	61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	27 000,00 €	0,00 €
	6156	MAINTENANCE	114 000,00 €	0,00 €
	6168	AUTRES PRIMES ASSURANCES	15 000,00 €	0,00 €
	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 000,00 €	0,00 €
	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	12 000,00 €	0,00 €
	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	59 000,00 €	0,00 €
	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	115 000,00 €	0,00 €
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	0,00 €	0,00 €
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	2 000,00 €	0,00 €
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	6 000,00 €	0,00 €
	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	12 000,00 €	0,00 €
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	8 500,00 €	0,00 €
	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 400,00 €	0,00 €
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00 €	0,00 €
	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	4 500,00 €	0,00 €
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	42 000,00 €	0,00 €
	6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	300,00 €	0,00 €
<b>011</b>			<b>1 056 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	7 000,00 €	0,00 €
	6331	VERSEMENT MOBILITE	4 500,00 €	0,00 €
	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	4 800,00 €	0,00 €
	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION	9 000,00 €	0,00 €
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	750 000,00 €	0,00 €
	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	18 698,00 €	0,00 €
	64113	NBI	13 100,00 €	0,00 €
	64118	AUTRES INDEMNITES	192 000,00 €	0,00 €
	64131	REMUNERATIONS	202 000,00 €	0,00 €
	6414	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION	0,00 €	0,00 €
	6417	APPRENTIS	500,00 €	0,00 €
	6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	170 000,00 €	0,00 €
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	266 000,00 €	0,00 €
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	9 000,00 €	0,00 €
	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	52 000,00 €	0,00 €
	6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	100,00 €	0,00 €
	6474	VERSEMENTS AUX ŒUVRES SOCIALES	8 000,00 €	0,00 €
	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	300,00 €	0,00 €
	6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	29 000,00 €	0,00 €

012			1	Envoyé en préfecture le 22/12/2025 0,00 € Reçu en préfecture le 22/12/2025 Publié le Recette ID : 048-224800011-20251218-CD_25_1071-DE
013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL		0,00 € 25 000,00 €
013				0,00 € 25 000,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
023			0,00 €	0,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 400,00 €	0,00 €
	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	1 000,00 €	0,00 €
	65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2,00 €	0,00 €
65			5 402,00 €	0,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 100,00 €	0,00 €
67			1 100,00 €	0,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	235 000,00 €	0,00 €
	6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	1 100,00 €	0,00 €
68			236 100,00 €	0,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
70	70641	TAXES D'ANALYSE	0,00 €	2 026 500,00 €
70			0,00 €	2 026 500,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
74	74718	AUTRES ETAT	0,00 €	0,00 €
	748388	AUTRES ATTRIBUTIONS PEREQUATION COMPENSATION	0,00 €	972 500,00 €
74			0,00 €	972 500,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI	0,00 €	0,00 €
	7584	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00 €	0,00 €
	75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €
75			0,00 €	0,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
77	773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00 €	0,00 €
	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.	0,00 €	11 000,00 €
77			0,00 €	11 000,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
78	7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	0,00 €	0,00 €
	7817	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS.	0,00 €	0,00 €
78			0,00 €	0,00 €

3 035 000,00 € 3 035 000,00 €

## INVESTISSEMENT

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00 €	0,00 €
00			0,00 €	0,00 €

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
---------------	--------------	--------------------------	----------	----------

024	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
<b>024</b>		

Envoyé en préfecture le 22/12/2025 0,00 €

Reçu en préfecture le 22/12/2025 0,00 €

Publié le

ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE



Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
13	1313	DEPARTEMENTS	0,00 €	0,00 €
	13913	DEPARTEMENTS	11 000,00 €	0,00 €
<b>13</b>			<b>11 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00 €	10 000,00 €
	2033	FRAIS D'INSERTION	0,00 €	0,00 €
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	15 000,00 €	0,00 €
<b>20</b>			<b>15 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	30 000,00 €	0,00 €
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	2 000,00 €	0,00 €
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 000,00 €	0,00 €
<b>21</b>			<b>122 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
23	2313	CONSTRUCTIONS	97 000,00 €	0,00 €
<b>23</b>			<b>97 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
28	28031	FRAIS D'ETUDES	0,00 €	0,00 €
	28033	FRAIS D'INSERTION	0,00 €	27 408,00 €
	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DROITS	0,00 €	21 030,00 €
	281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00 €	66 339,00 €
	28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00 €	0,00 €
	281828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	0,00 €	7 200,00 €
	281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €	0,00 €
	281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	0,00 €	0,00 €
	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	0,00 €	60 523,00 €
	28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	52 500,00 €
<b>28</b>			<b>0,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>

**245 000,00 €**      **245 000,00 €**

## AIRE DE LA LOZERE

### FONCTIONNEMENT

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €
<b>00</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	10 000,00 €	0,00 €
	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	14 000,00 €	0,00 €
	60621	COMBUSTIBLES	8 000,00 €	0,00 €
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	0,00 €	0,00 €
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	60 000,00 €	0,00 €
	615221	BATIMENTS PUBLICS	3 000,00 €	0,00 €
	61558	AUTRES BIENS MOBILIER	500,00 €	0,00 €
	6156	MAINTENANCE	4 000,00 €	0,00 €
	6168	AUTRES PRIMES ASSURANCES	1 500,00 €	0,00 €
	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	46 000,00 €	0,00 €
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	28 500,00 €	0,00 €
	63512	TAXES FONCIERES	7 500,00 €	0,00 €
	63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	9 000,00 €	0,00 €
<b>011</b>			<b>192 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
---------------	--------------	--------------------------	----------	----------

023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>023</b>				

Envoyé en préfecture le 22/12/2025 0,00 €  
 Reçu en préfecture le 22/12/2025 0,00 €  
 Publié le  
 ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	78 000,00 €	0,00 €
	65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	30 000,00 €	0,00 €
<b>65</b>			<b>108 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	0,00 €	0,00 €
<b>68</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
70	706888	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	0,00 €	190 000,00 €
<b>70</b>			<b>0,00 €</b>	<b>190 000,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
75	75813	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0,00 €	110 000,00 €
	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI	0,00 €	0,00 €
	75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €
<b>75</b>			<b>0,00 €</b>	<b>110 000,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
77	773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00 €	0,00 €
	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.	0,00 €	0,00 €
<b>77</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

			<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
			<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00 €	0,00 €
<b>00</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	0,00 €	0,00 €
<b>021</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
13	1313	DEPARTEMENTS	0,00 €	0,00 €
	13912	REGIONS	0,00 €	0,00 €
	13913	DEPARTEMENTS	0,00 €	0,00 €
<b>13</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
19	192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €
<b>19</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
20	2031	FRAIS D'ETUDES	0,00 €	0,00 €
	2033	FRAIS D'INSERTION	0,00 €	0,00 €
<b>20</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
23	2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	0,00 €	0,00 €
<b>23</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
28	28031	FRAIS D'ETUDES	0,00 €	0,00 €

28041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00 €	0,00 €
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	0,00 €	0,00 €
28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00 €	0,00 €
2817318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00 €	0,00 €
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	0,00 €	0,00 €
281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	0,00 €	0,00 €
<b>28</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 22/12/2025 0,00 €  
Reçu en préfecture le 22/12/2025 0,00 €  
Publié le 0,00 €  
ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE



**DOMAINE DE BOISSETS**

**FONCTIONNEMENT**

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €
<b>00</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	500,00 €	0,00 €
	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	3 500,00 €	0,00 €
	60623	ALIMENTATION	1 450,00 €	0,00 €
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00 €	0,00 €
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	300,00 €	0,00 €
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00 €	0,00 €
	6065	LIVRES DISQUES CASSETTES	0,00 €	0,00 €
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 500,00 €	0,00 €
	615221	BATIMENTS PUBLICS	3 000,00 €	0,00 €
	61558	AUTRES BIENS MOBILIER	700,00 €	0,00 €
	6156	MAINTENANCE	0,00 €	0,00 €
	6168	AUTRES PRIMES ASSURANCES	1 500,00 €	0,00 €
	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 000,00 €	0,00 €
	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50,00 €	0,00 €
	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	2 200,00 €	0,00 €
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 500,00 €	0,00 €
	6288	AUTRES DIVERS	400,00 €	0,00 €
	63512	TAXES FONCIERES	10 000,00 €	0,00 €
<b>011</b>			<b>38 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	36 000,00 €	0,00 €
<b>012</b>			<b>36 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
<b>023</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00 €	0,00 €
	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	0,00 €	0,00 €
	65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	400,00 €	0,00 €
<b>65</b>			<b>400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
67	675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00 €	0,00 €
	6761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES) TRANSFEREES EN INVE	0,00 €	0,00 €
<b>67</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	70 000,00 €	0,00 €
<b>68</b>			<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
---------------	--------------	--------------------------	----------	----------

70	7022	COUPE DE BOIS
	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES
<b>70</b>		

Envoyé en préfecture le 22/12/2025 0,00 €  
Reçu en préfecture le 22/12/2025 2 380,00 €  
Publié le 0,00 €

**S.I.O.**

ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	0,00 €	4 200,00 €
	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI	0,00 €	128 500,00 €
	75888	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €
<b>75</b>			<b>0,00 €</b>	<b>132 700,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
77	773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00 €	0,00 €
	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.	0,00 €	10 000,00 €
<b>77</b>			<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

			<b>145 000,00 €</b>	<b>145 000,00 €</b>
--	--	--	---------------------	---------------------

## INVESTISSEMENT

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00 €	0,00 €
<b>00</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
13	1312	REGIONS	0,00 €	0,00 €
	1313	DEPARTEMENTS	0,00 €	0,00 €
	13313	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS	0,00 €	0,00 €
	13912	REGIONS	1 614,00 €	0,00 €
	139313	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS	8 386,00 €	0,00 €
<b>13</b>			<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
19	192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	0,00 €
<b>19</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
21	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	0,00 €	0,00 €
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	0,00 €	0,00 €
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €
<b>21</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
23	2313	CONSTRUCTIONS	60 000,00 €	0,00 €
<b>23</b>			<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

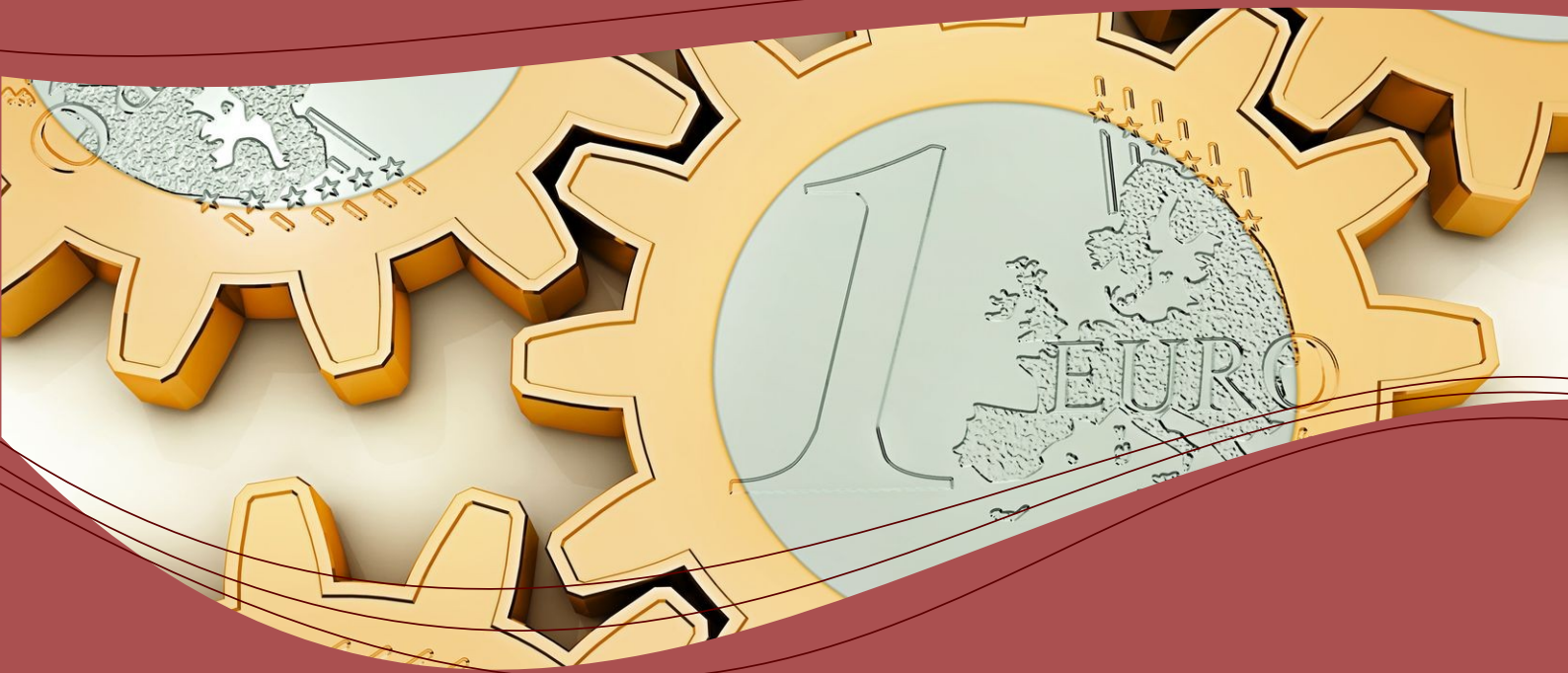
Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
27	2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	0,00 €	0,00 €
<b>27</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Code chapitre	Code article	Libellé article / nature	Dépenses	Recettes
28	281314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	0,00 €	70 000,00 €
	281841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	0,00 €	0,00 €
	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	0,00 €	0,00 €
	28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €
<b>28</b>			<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>

			<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
--	--	--	--------------------	--------------------

# BUDGET PRIMITIF 2026

## Budget principal & budgets annexes



# INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE



# INTRODUCTION

## Table des matières

CONTEXTE GENERAL.....	5
PRINCIPAUX CHIFFRES.....	9
RECETTES.....	19
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	20
RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	24
DEPENSES.....	38
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	39
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	41
CRÉDITS PAR DIRECTIONS.....	45
PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES.....	46
Routes.....	47
Transports et Mobilités.....	50
Numérique.....	51
Systèmes d'Information.....	52
PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE.....	54
Ingénierie - Attractivité - Développement - Contrats territoriaux.....	55
Ingénierie - Attractivité - Développement (Hors contrats).....	56
Direction du Développement Éducatif et Culturel.....	64
Médiathèque départementale de Lozère.....	67
Archives départementales.....	68
PÔLE SOLIDARITE SOCIALE.....	69
Solidarité Sociale – Vue globale.....	70
Autonomie.....	72
Insertion et Action sociale.....	78
Enfance Famille.....	81
Autres dépenses sociales.....	86
RESSOURCES INTERNES.....	87
Finances et Assemblées.....	88
Ressources Humaines.....	89
Bâtiments Départementaux et Patrimoine.....	92
Affaires Juridiques.....	94
Marchés Publics.....	95
Achats et Moyens.....	96
Pôle Lozérien d'Économie Numérique (POLEN).....	98
CABINET, COMMUNICATION, LOGISTIQUE EVENEMENTIEL.....	100
Cabinet de la Présidence.....	101
Communication - Logistique - Évènementiel.....	102
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.....	103
Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	104
BUDGETS ANNEXES.....	105
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	106
AIRE DE LA LOZERE.....	109
DOMAINE DE BOISSETS.....	110

# INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 048-224800011-20251218-CD\_25\_1071-DE



<b>SYNTHESE.....</b>	<b>112</b>
<b>Synthèse des budgets primitifs 2026.....</b>	<b>113</b>



# CONTEXTE GENERAL

# INTRODUCTION

## Contexte général

Dans la vie d'une collectivité le vote du budget constitue l'acte majeur car il prévoit les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la majorité départementale.

Après les réformes budgétaires de 2024 (passage à la nomenclature M 57) et de 2025 (réforme des autorisations de programmes et vote par nature du budget principal) le budget 2026 connaîtra une troisième réforme d'importance avec le changement du logiciel budgétaire et comptable Coriolis par PROXIMA FIN, proposé par le syndicat mixte AGEDI. Leader en gestion des petites communes dont nombre de collectivités lozériennes, AGEDI a pour challenge d'adapter son logiciel FINANCES aux spécificités de gestion d'un Département et des logiciels interfaces employés.

Le choix AGEDI, apportera une avancée significative pour notre Collectivité avec le passage au CFU, la mise en place du PES marché (déjà fonctionnel en communes) et d'opter éventuellement pour d'autres logiciels existants (délibérations, arrêtés, payes) ou à développer (social). En termes de coûts les économies seront notables, le syndicat ayant une mission de service public et non de chiffre d'affaires : à l'installation coût d'achat des licences logiciels, cotisation annuelle - absence de coût de maintenance.

Les orientations du budget 2026 ont été débattues lors du Conseil départemental du 25 novembre dernier. Ce débat a été l'occasion de présenter le contexte économique et financier international et national, houleux, sans visibilité, sans ligne directrice en l'absence d'un projet de loi de finances abouti.

Le budget 2026 est en continuité des efforts de rigueur et de responsabilité budgétaire avec la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et la préservation de l'autofinancement pour le maintien d'un bon niveau d'investissement.

Reflet du BP 2025 et de son exécution, ses caractéristiques sont la prudence et l'ajustement des enveloppes au plus près des besoins.

Sa construction repose sur :

 - **Un volume de recettes de fonctionnement stable**

- stabilité : DGF, fraction TVA, DMTO, TICPE, compensations Ségur,
- dynamique de la TSCA.

 - **Des dépenses de fonctionnement contenues et ajustées : + 0,8 M€**

- Dépenses sociales : + 0,5 M€ tenant compte des seules indexations réglementaires,
- Ressources humaines : + 0,8 M€ la contenance de la masse salariale a permis en 2025 de rester sous l'enveloppe des 39 M€,

# INTRODUCTION

- Moyens généraux : + 0,1 M€ au titre des assurances,
- Contribution SDIS : + 0,1 M€,
- Informatique/Numérique : 0,2 M€ maintenance et nouveau contrat de location des pylônes
- Routes : - 0,3 M€,
- Solidarités territoriales : - 0,1 M€ enveloppe annuelle de crédits non consommés,
- Finances : - 0,5 M€ avec l'absence de toute enveloppe de « réserve » pour imprévus.

∞ - **Une épargne brute de 20 M€** limitant le recours à l'emprunt

∞ - **Une mobilisation pour la recherche de financements**

Le Département se positionne annuellement pour la recherche de financements à travers la DSID, le Fonds Vert, le FNADT, les fonds Régions, Europe. Le budget 2026 inscrit 6 M€ de subventions certaines (solde à percevoir et notifications actuelles). Egalement des engagements financiers sont recherchés à travers le Pacte Territorial en cours de négociation avec l'État.

∞ - **Une section d'investissement soutenue et adaptée**

Pour la qualité de vie des Lozériennes et des Lozériens, le développement et l'attractivité de notre Département, le maintien d'une dynamique de projets et d'aides au territoire s'impose à nous mais doit être cependant priorisé et adapté.

En ce sens, un terme a été mis aux contrats territoriaux, pour proposer un nouveau dispositif d'aides aux collectivités du territoire. Ce travail sera conduit avec les nouvelles équipes issues des prochaines élections municipales.

Département des Sources, La Lozère n'est pas épargnée des effets du réchauffement climatique nécessitant la revoyure du schéma départemental d'alimentation en eau potable. L'incendie majeur de l'été 2025 dans le massif des Corbières (Aude) interpelle quant aux moyens matériels et ressource en eau nécessaire à la protection de notre richesse agricole et forestière.

Programmé au contrat de plan Etat-Région 2021-2027 et suite au comité de pilotage du 7 juillet 2025, le projet d'aménagement de la RN 88 est relancé avec pour première phase le contournement de Langogne. Ce projet et les phases suivantes mobiliseront fortement les finances de notre collectivité.

Notre choix politique repose donc sur une section d'investissement raisonnée tenant compte :

- des contraintes d'économies budgétaires,
- du plan pluriannuel d'investissement,
- des enjeux de demain avec l'adaptation aux bouleversements climatiques,
- de la capacité d'intervention du territoire,
- du rapport du 14 mai 2025 de la Chambre Régionale des Comptes relevant un ambitieux programme d'investissement nécessitant un recours accru à l'emprunt.

# INTRODUCTION

Ainsi, je vous propose :

- ∞ - les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **148,3 M€**,
- ∞ - les dépenses de fonctionnement dans une enveloppe de **128,3 M€**,
- ∞ - un prélèvement sur recettes de fonctionnement de **7 M€** pour la section d'investissement,
- ∞ - un volume d'investissement de **42,6 M€** dont 35,5 M€ d'investissements réels,
- ∞ - un emprunt prévisionnel de **12 M€** sur la base du niveau des investissements projetés.

**L'absence de PLF laisse en suspens des questionnements majeurs tel que le niveau de contribution des collectivités pour le redressement des comptes publics, un possible prélèvement DILICO pour notre Département.**

**Le projet de budget primitif 2026 - Budget principal et budgets annexes - vous est présenté dans le détail ci-après.**

# PRINCIPAUX CHIFFRES

# INTRODUCTION

## PRINCIPAUX CHIFFRES

Le budget principal 2026 s'établit à :

- Fonctionnement : 153 300 K€ dont dépenses réelles : 128 300 K€ (84 %)
- Investissement : 47 910 K€ dont dépenses réelles : 42 610 K€ (89 %)

Les investissements réels sont composés de 35,38 M€ de travaux/achats/subventions (BP 2025 : 37,7 M€) et de 7,2 M€ de remboursement du capital de la dette.

Section	Dépenses réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Fonctionnement	128 300 K€	25 000 K€	153 300 K€
Investissement	42 610 K€	5 300 K€	47 910 K€
<b>Total</b>	<b>170 910 K€</b>	<b>30 300 K€</b>	<b>201 210 K€</b>

### Les ratios légaux 2026

Population INSEE 2025 : 76 503 h.

Dépenses réelles de fonctionnement	1 677,06 € / hab.
Produit fraction Tva TFPB (en remplacement de la TFPB)	326,78 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement	1 938,49 € / hab.
Dépenses d'équipement (art.20-21-23)	464,30 € / hab.
Encours de la dette	636,58 € / hab.
Dotation globale de fonctionnement	577,28 € / hab.
Dépenses de personnel / Dépenses fonctionnement	31,02 %
Dépenses d'équipement brut (art.20-21-23) / Recettes fonctionnement	23,95 %
Encours dette / Recettes réelles fonctionnement	32,84 %

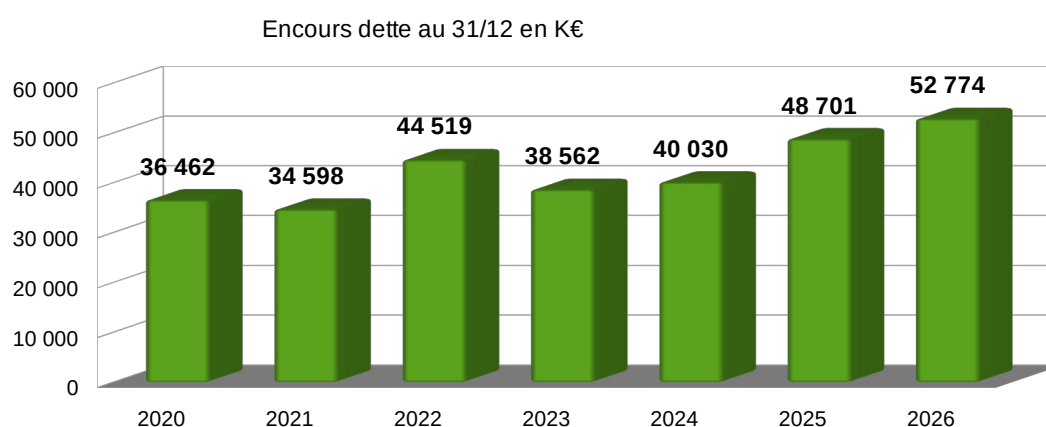
# INTRODUCTION

## La dette départementale

Encours : Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de dette est de 48,70 M€ (2025 : 40,03 M€).

Le budget 2026 prévoit un recours prévisionnel à l'emprunt de 12 M€.

L'évolution de l'encours de la dette est la suivante :



Caractéristiques :

Taux : Fixe : 70,75 % Variable : 21,58 % Indexé sur livret A : 7,68 %.

Durée de vie résiduelle : 8 ans 6 mois.

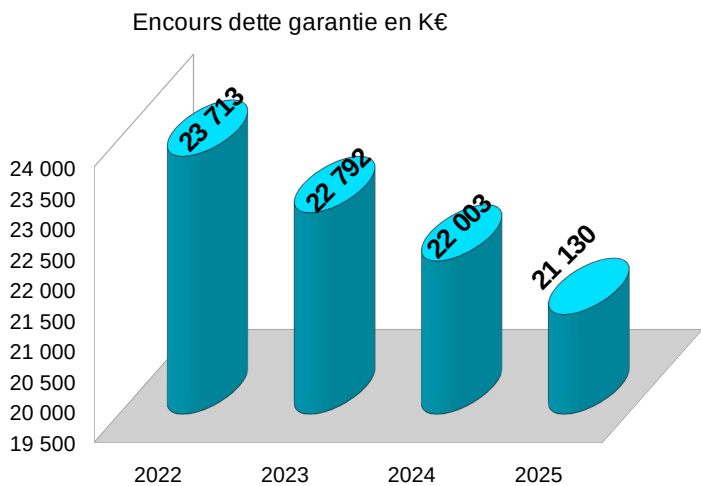
Taux d'intérêt moyen : 2,43 %.

Répartition de l'encours : Banque Postale : 18,88 %, SFIL CAFFIL : 15,40 %, Banque Populaire du Sud : 14,01 %, Crédit Foncier : 13,45 %, Caisse des dépôts : 10,45 %, Crédit Agricole : 10,34 %, Crédit Coopératif : 8,43 %, Société Générale : 8,09 %, Caisse Epargne : 0,86 %, Dexia : 0,09 %.

## La dette garantie

Encours :

Fin 2025, l'encours de dette garantie est de 21 130 K€ dont 19 068 K€ au titre de prêts pour le logement social.



### Ratio Galland

La dette garantie est soumise à un plafonnement sur la base d'un ratio qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder 50 % de ces dernières. Ce ratio s'établit à 6,19 % fin 2025.

Annuité de la dette propre au 31 décembre 2025	7 323 K€
Annuité de la dette garantie au 31 décembre 2025	1 832 K€
Recettes réelles de fonctionnement estimées fin 2025	148 018 K€
<b>Ratio Galland</b>	<b>6,19 %</b>

## Évolution des volumes budgétaires :

### Budget Principal (K€) :

	BP 2025	BP 2026
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>147 500</b>	<b>153 300</b>
Réelles	127 500	128 300
Ordres – Amortissements	18 500	18 000
Ordres – Virement à section investissement	1 500	7 000
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>147 500</b>	<b>153 300</b>
Réelles	142 000	148 300
Ordres – Amortissements	5 500	5 000
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>49 676</b>	<b>47 910</b>
Réelles	37 676	35 579
Capital dette	6 500	7 031
Ordres – Amortissements	5 500	5 300
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>49 676</b>	<b>47 910</b>
Réelles	11 676	10 610
Emprunts	18 000	12 000
Ordres – Amortissements	18 500	18 300
Ordres – Virement de section fonctionnement	1 500	7 000

### Budget Annexe - Laboratoire Départemental d'Analyses (K€) :

	BP 2025	BP 2026
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>2 940</b>	<b>3 035</b>
Réelles	2 710	2 800
Ordres – Amortissements	230	235
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>2 940</b>	<b>3 035</b>
Réelles	2 929	3 024
Ordres – Amortissements	11	11
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>140</b>	<b>245</b>
Réelles	129	224
Ordres – Amortissement	11	21
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>230</b>	<b>245</b>
Réelles	0	0
Ordres – Amortissements	230	245

## Budget Annexe - Aire de la Lozère (K€) :

	BP 2025	BP 2026
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>475</b>	<b>300</b>
Réelles	472	300
Ordres – Amortissements	3	0
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>475</b>	<b>300</b>
Réelles	389	300
Ordres – Amortissements	86	0
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>106</b>	<b>0</b>
Réelles	20	0
Ordres – Amortissements	86	0
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>106</b>	<b>0</b>
Réelles	103	0
Ordres – Amortissements	3	0

## Budget Annexe - Domaine de Boissets (K€) :

	BP 2025	BP 2026
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>160</b>	<b>145</b>
Réelles	85	75
Ordres – Amortissements	75	70
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>160</b>	<b>145</b>
Réelles	151	135
Ordres – Amortissements	9	10
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>44</b>	<b>70</b>
Réelles	35	60
Ordres – Amortissements	9	10
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>75</b>	<b>70</b>
Réelles	0	0
Ordres – Amortissements	75	70



## Budget Principal – Présentation par nature

### Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 557 113 €	013	Atténuations de charges	1 310 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 007 798 €	70	Produits services, domaine, ventes diverses	1 502 000 €
014	Atténuations de produits	870 000 €	73	Impôts et taxes	46 258 000 €
			731	Fiscalité locale	35 221 000 €
016	APA	12 690 000 €	016	APA	4 820 000 €
017	RSA/Régularisation de RMI	9 820 000 €	017	RSA/Régularisation de RMI	3 644 000 €
65	Autres charges de gestion courantes	52 784 589 €	74	Dotations et participations	54 488 306 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	120 000 €	75	Autres produits de gestion courante	979 769 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>126 849 500 €</b>	<b>Total recettes de gestion courante</b>		<b>148 223 075 €</b>
66	Charges financières	1 380 500 €	76	Produits financiers	20 000 €
67	Charges spécifiques		77	Produits spécifiques	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	70 000 €	78	Reprises amortissements, dépréciations, provisions	56 925 €
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>128 300 000 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>		<b>148 300 000 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	7 000 000 €			
042	Opérations ordre transfert entre sections	18 000 000 €	042	Opérations ordre transfert entre sections	5 000 000 €
043	Opérations ordre intérieur de la section		043	Opérations ordre intérieur de la section	
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>25 000 000 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>5 000 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>153 300 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>153 300 000 €</b>

## Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
018	RSA		018	RSA	
20	Immobilisations incorporelles	1 214 920 €	20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	12 048 104 €	204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	4 248 088 €	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	18 008 955 €	23	Immobilisations en cours	
			13	Subventions d'investissement reçues	7 051 000 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	12 000 000 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>35 520 067 €</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>19 051 000 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 000 €
13	Subventions d'investissement		138	Autres subventions invest non transf.	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 030 933 €	16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison : affectation		18	Compte de liaison : affectation	
26	Participations et créances rattachées		26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
			024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total dépenses financières</b>		<b>7 030 933 €</b>	<b>Total recettes financières</b>		<b>3 500 000 €</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	59 000 €	45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	59 000 €
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>42 610 000 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>		<b>22 610 000 €</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	7 000 000 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	5 000 000 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	18 000 000 €
041	Opérations patrimoniales	300 000 €	041	Opérations patrimoniales	300 000 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>5 300 000 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>25 300 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>47 910 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>47 910 000 €</b>

**Budget principal - Présentation par directions - Dépenses réelles**

**Fonctionnement**

DIRECTIONS	BP 2025	BP 2026
Maison de l'Autonomie	36 960 000 €	37 315 000 €
Territoires, Insertion et Proximité	9 810 000 €	10 205 000 €
Enfance Famille	9 730 000 €	9 480 000 €
<b>Solidarité sociale</b>	<b>56 500 000 €</b>	<b>57 000 000 €</b>
Ressources Humaines	39 000 000 €	39 800 000 €
Bâtiments	2 233 100 €	2 315 000 €
Commande publique et Affaires juridiques	1 415 600 €	1 461 000 €
Finances et Assemblées	7 727 500 €	7 252 000 €
Service Départemental d'Incendie & Secours	4 900 000 €	5 000 000 €
<b>Ressources internes</b>	<b>55 276 200 €</b>	<b>55 828 000 €</b>
Routes	4 300 000 €	4 000 000 €
Systèmes d'Information et Numérique	1 598 800 €	1 817 000 €
Transports	510 000 €	500 000 €
<b>Infrastructures départementales</b>	<b>6 408 800 €</b>	<b>6 317 000 €</b>
Ingénierie, Attractivité et Développement	4 825 000 €	4 500 000 €
Développement Educatif et Culturel	3 790 000 €	4 000 000 €
Médiathèque	110 000 €	135 000 €
Archives	30 000 €	20 000 €
<b>Solidarité Territoriale</b>	<b>8 755 000 €</b>	<b>8 655 000 €</b>
<b>Communication, Logistique, Événementiel</b>	<b>500 000 €</b>	<b>450 000 €</b>
<b>Cabinet</b>	<b>60 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>127 500 000 €</b>	<b>128 300 000 €</b>

# INTRODUCTION

## Investissement

DIRECTIONS	BP 2025	BP 2026
<b>Solidarité sociale</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>
Bâtiments	9 530 000 €	7 054 067 €
Commande publique et Affaires juridiques	240 000 €	220 000 €
Finances et Assemblées	6 602 362 €	7 030 933 €
Service Départemental d'Incendie &Secours	600 000 €	600 000 €
<b>Ressources internes</b>	<b>16 972 362 €</b>	<b>14 905 000 €</b>
Routes	14 000 000 €	14 000 000 €
Systèmes d'Information et Numérique	1 000 000 €	1 200 000 €
<b>Infrastructures départementales</b>	<b>15 000 000 €</b>	<b>15 200 000 €</b>
Ingénierie, Attractivité et Développement	10 000 000 €	10 270 000 €
Développement Educatif et Culturel	903 000 €	800 000 €
Médiathèque	146 000 €	155 000 €
Archives	155 000 €	180 000 €
<b>Solidarité Territoriale</b>	<b>11 204 000 €</b>	<b>11 405 000 €</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>44 176 362 €</b>	<b>42 610 000 €</b>

### **L'épargne brute prévisionnelle :**

Le niveau d'épargne brute conditionne la capacité du Département à investir.

Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement :

$$148,3 \text{ M€} - 128,3 \text{ M€} = \mathbf{20 \text{ M€}}$$

Son montant prévisionnel est de **20 M€**, soit un taux de 13,49 % (BP 2025 :10,21 %).

# RECETTES

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes réelles** sont projetées à hauteur de 22 610 K€ sur une prévision de :

- Dotations/Subventions/Autres : 10 610 K€
- Recours à l'emprunt : 12 000 K€

Elles sont complétées des **recettes d'ordre** constituées de l'amortissement des immobilisations 18 300 K€ et d'un prélèvement sur la section de fonctionnement pour 7 000 K€.

Elles atteignent un total de 47 910 K€.

Chapitre	Objet	Montant K€
10	FCTVA	3 500
	<b>Total dotations</b>	<b>3 500</b>
13	Dotation d'équipement collègues	835
	Amendes radars	370
	DSID	3 771
	Fonds vert	247
	Etat - DRAC	275
	Etat - FNADT/Avenir Montagne	127
	Région	888
	Fondation Patrimoine	300
	Groupements (immobilier entreprise/tourisme)	238
	<b>Total Dotations / Subventions</b>	<b>7 051</b>
16	Prêts	12 000
	<b>Total emprunts</b>	<b>12 000</b>
45	Opérations compte tiers (aménagement fonciers)	59
	<b>Total autres</b>	<b>59</b>
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>22 610</b>
	Amortissements des immobilisations	18 300
	Virement de la section de fonctionnement	7 000
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>25 300</b>
	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>47 910</b>

## LES RECETTES REELLES

### Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

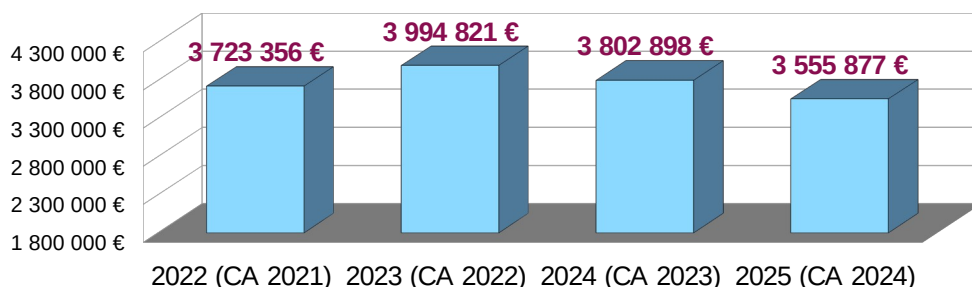
Le fonds de compensation de la TVA, compense la TVA que les collectivités ont acquittée sur leurs dépenses d'investissement et non récupérée par la voie fiscale.

L'assiette repose sur les dépenses éligibles du compte administratif de l'année n-1 à laquelle s'applique le taux de compensation (16,404 % depuis 2015). Le PLF pour 2025 envisageait un taux ramené à 14,85 %, mesure non aboutie.

Depuis 2022 la gestion est automatisée, complétée d'états déclaratifs pour des spécificités. Cependant, le calcul à l'ancienne permet le contrôle du montant attendu et certaines régularisations (intégrations des frais d'études en compte de travaux, avances, paiements en sous-traitance).

L'exécution d'investissement 2025 présagée (travaux routiers soutenus mais moindre sur les bâtiments) laisse escompter un produit de l'ordre de **3 500 K€**.

#### Évolution du produit



### Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)

Son montant est figé depuis 2008 à **835 K€**.

### Amendes des radars automatiques

La loi de finances 2008 (article 40) a attribué aux départements une part du produit des amendes dressées par voie des radars automatiques pour participer au financement des opérations de sécurisation de leur réseau routier.

La valeur unitaire de l'amende de police définie par le Comité des Finances Locales est appliquée aux kilomètres de voirie de chaque département pour déterminer le montant des attributions.

#### Evolution du produit

CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
370 976 €	370 541 €	300 000 €	370 000 €

Une prévision de recette de **370 K€** est proposée.

## Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)

Elle a remplacé en 2019 la dotation globale d'équipement (DGE) sous la forme d'une attribution en deux parts :

- ∞ - part « Péréquation » libre d'emploi, attribuée aux départements éligibles. A ce titre et sur 3 exercices, le Département a bénéficié d'une recette forfaitaire certaine de 3,6 M€ ;
- ∞ - part « Projets », en soutien de projets d'investissement, sur des critères et modalités de calculs en gestion régionalisée.

Depuis 2022, seule subsiste la part projet.

Le projet de budget 2026 intègre **3,77 M€** de crédits DSID correspondant aux soldes des subventions accordées de 2022 à 2024 et des notifications de l'exercice 2025.

	DSID	
	Notification	Montant prévu
Collège Langogne	1 500 000 €	1 050 000 €
Télésurveillance collèges	18 829 €	13 180 €
Sécurisation collège Mende	187 500 €	187 500 €
Cuisine collège St Etienne VF	125 000 €	125 000 €
Opération massifiée Economies d'énergie	373 950 €	261 765 €
CI Les Bondons	138 796 €	51 535 €
Parc technique	1 500 000 €	955 000 €
CT Chanac	867 500 €	867 500 €
Réparation voirie suite dégâts épisode 2024	260 000 €	260 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 971 575 €</b>	<b>3 771 480 €</b>

## Subventions

Elles concernent pour un total de **1 537 K€** les financements notifiés de :

### ∞ - Etat : 649 K€

- Fonds vert : 247 K€
  - Collège Langogne : 212 K€
  - Travaux de sécurisation routière : 35 K€
- DRAC : 275 K€
  - Bâtiment annexe des archives : 115 K€
  - Dépoussiérage des fonds avant déménagement : 97 K€
  - Chateau St Alban : 63 K€
- FNADT / Avenir Montagne : 127 K€
  - Centre d'interprétation des Bondons : 20 K€
  - Liaison col de Finiels : 107 K€

### ∞ - Région : 888 K€

- travaux routiers : 138 K€ (attendu depuis 3 ans)
- centre d'interprétation des Bondons : 750 K€ (Cf. contrat de plan Etat/Région 2021-2027)



## Autres recettes

Prévues pour un montant de **597 K€** elles concernent :

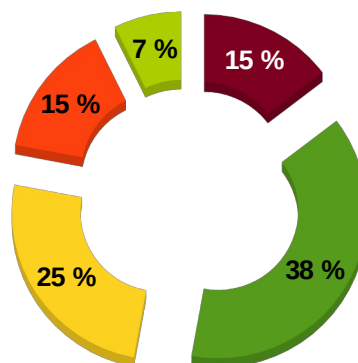
- ∞ - la Fondation du Patrimoine pour la restauration du château de St Alban : 300 K€
- ∞ - les participations immobilier touristique et entreprise des communautés de communes concernées par un projet : 238 K€
- ∞ - les opérations pour compte de tiers (sous mandat) : Aménagements fonciers : 59 K€

## RECOURS A L'EMPRUNT

L'équilibre de la section d'investissement s'établit sur une prévision de recours à l'emprunt de **12 M€** représentant 25 % des recettes totales d'investissement.

**En synthèse, la section d'investissement se trouve financée en 4 blocs : FCTVA/Subventions, dotations aux amortissements, prélèvement sur le fonctionnement et emprunt.**

- FCTVA
- Subventions
- Emprunt
- Amortissements
- Virement fonctionnement



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sont projetées à **148 300 K€**. Elles sont complétées des recettes d'ordre constituées de l'amortissement des subventions d'investissements perçues pour **5 000 K€**. Elles atteignent un total de **153 300 K€**.

Chapitre	Objet	Montant K€
013	Atténuations de charges	1 310
70	Produits des services, du domaine	1 502
73	Impôts et taxes - Fiscalité reversée	46 258
731	Impôts et taxes - Fiscalité locale (hors TICPE en 017)	35 221
74	Dotations et participations	54 488
016	APA (dotation CNSA/recouvrement sur indus)	4 820
017	RSA (TICPE/FDMI/recouvrement sur indus)	3 644
75	Autres produits de gestion courante	980
76	Produits financiers	20
78	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	57
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>148 300</b>
042	Amortissement des subventions	5 000
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>5 000</b>
	<b>Total général recettes</b>	<b>153 300</b>

## ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Elles concernent :

∞ - les remboursements sur rémunérations des personnels en détachement : **610 K€**

Lozère Ingénierie : 480 K€

Lozère Numérique : 120 K€

Syndicat mixte autoroute numérique A75 : 10 K€

∞ - les indemnités journalières, suite à des arrêts maladie et accidents de service, versées par la caisse de sécurité sociale et l'assurance de la collectivité : **700 K€**

Une recette prévisionnelle de **1 310 K€** est inscrite.

## PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE

Les produits inscrits pour **1 502 K€** concernent :

- les redevances d'occupation du domaine départemental dues par les entreprises de transport et distribution des réseaux électriques et de télécommunication (EDF/Orange) : **260 K€**

- les redevances des délégations de services public : **117 K€**

*Parc à loups : 55 K€ Les Bouviers : 2 K€ Bagnols : 30 K€ Mont Lozère : 30 K€*

- les remboursements de frais de personnel par la MDPH : **760 K€**

- les remboursements de charges (électricité, chauffage, entretien, impôts et taxes, frais de publicité en groupements de commandes et autres frais) de plusieurs structures : LDA, CDOS, Mission Locale, OT St Alban, Lozère Ingénierie, Lozère Numérique, POLEN, FDE ... : **325 K€**

- les produits des régies : **40 K€**

*Archives : 10 K€ Pass jeunesse : 15 K€ Communication : 15 K€*

## IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes regroupent le produit de la fiscalité locale 38 480 K€ (la TICPE pour 3 259 K€ relève du chapitre 017) et de la fiscalité reversée 46 258 K€ - pour un total de **84 738 K€**.

### Fiscalité locale : 38 480 K€

Les produits attendus relevant de la fiscalité locale représentent 24 % des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de **38 480 K€**.

### **IFER : 780 K€**

L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) prend en compte certains équipements impossibles à imposer en fonction des valeurs locatives (cotisation foncière) ou des valeurs ajoutées (cotisation valeur ajoutée). Il concerne les différentes technologies de production d'électricité (nucléaire, thermique, solaire, éolien, photovoltaïque ...), le réseau de télécommunications (téléphonie, centraux, antennes relais, fibre), le transport ou le stockage d'énergie (transformateurs électriques, canalisation de transport et stockage de gaz), le matériel ferroviaire roulant (réseau national et Ile-de-France). Son calcul est établi sur la base d'un montant fixe national lié aux caractéristiques de l'équipement (puissance, kms de réseau...).

BP 2025	BP 2026
800 K€	780 K€

Le montant est prévu à **780 K€** au budget 2026.

### **Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement (DMTO) : 7 200 K€**

Au titre de l'article 1594 A du Code général des impôts, les départements perçoivent les droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière exigible sur les droits de mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose ...) situés sur leur territoire. Le taux départemental est de 4,5 %, l'assemblée n'ayant pas opté sur la possibilité offerte par l'article 116 de la loi de finances pour 2025 de relever le taux à 5 %.

### **Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement (TADE) : 100 K€**

La taxe additionnelle départementale prévue à l'article 1595 du CGI est due à raison :

- d'immeubles passibles de droit d'enregistrement ou de taxe de publicité foncière proportionnels (CGI, art. 810, III et CGI, art. 683 bis) ;
- d'offices ministériels ayant leur siège dans le département ;
- de fonds de commerce ou de clientèle établis sur le territoire du département ;
- de droit à un bail ou de bénéficiaire d'une promesse de bail portant sur tout ou partie d'un immeuble situé sur le département, quelle qu'en soit la forme donnée par les parties, qu'elle soit qualifiée de cession de pas-de-porte, d'indemnité de départ ou autrement.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
<b>DMTO</b>	7 856 185 €	7 302 000 €	5 500 000 €	7 200 000 €
<b>TADE</b>	78 716 €	72 134 €	50 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>	7 934 901 €	7 374 134 €	5 550 000 €	7 300 000 €

Le produit 2025 devrait être de l'ordre des 7 M€.

Une recette prévisionnelle 2026 de **7 200 K€** est proposée et **100 K€** de taxe additionnelle.

### **Taxe d'aménagement : 200 K€**

La réforme de 2022 a modifié en profondeur l'encaissement de la taxe :

- gestion relevant des attributions de la direction générale des finances publiques (anciennement directions départementales des territoires).
- exigibilité sur la base de la déclaration de l'achèvement des travaux (auparavant à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme), dans le même cadre que les déclarations de changements fonciers prévus à l'article 1406 du Code Général des Impôts. La vérification de l'achèvement des travaux est réalisée par l'administration fiscale à l'identique des conditions de surveillance et de relance des contribuables en matière de taxes foncières.

Depuis, le produit de la taxe est en chute libre : -41% de 2023 à 2024, - 47 % en prévisionnel entre 2024 et 2025. Le produit 2025 qui n'atteindra pas les 100 000 €.

La répartition de la taxe (taux départemental de 1 %) intervient sur la base de :

- ∞ - 0,70 % pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) ;
- ∞ - 0,30 % pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

CA 2024	BP 2025	BP 2026
156 752 €	200 000 €	200 000 €

Pour 2026 un produit de **200 K€** est prévu en escomptant la régularisation des exercices déficitaires 2024 et 2025.

**Taxe sur la consommation finale d'électricité : 1 500 K€**

Assise sur la consommation d'électricité, elle est recouvrée par les distributeurs (EDF, ENGIE, DIRECT ENERGIE, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

Elle inclut également les redevances sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

Sur la base du produit des exercices antérieurs, **1 500 K€** sont proposés au budget 2026.

CA 2024	BP 2025	BP 2026
1 576 360 €	1 600 000 €	1 500 000 €

**Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 6 100 K€**

La TICPE est prélevée sur les produits pétroliers et autres produits énergétiques utilisés comme carburants et combustibles de chauffage.

Elle se décline en trois composantes :

**TICPE « principale » : 2 841 K€**

Pour faire face à la charge de gestion du Revenu Minimum d'Insertion et Revenu Minimum d'Activité, le Département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la TICPE dont le montant est figé depuis 2008 à hauteur de **2 841 K€**.

**TICPE « complémentaire » : 2 948 K€ (Chapitre 017 - RSA)**

Le produit de la Taxe sur les Contrats d'Assurances (TSCA) étant insuffisant pour compenser les transferts de compétences de la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, à compter de 2008, une part complémentaire du produit de la TICPE a été attribuée aux départements.

Au budget 2026 le montant de TICPE complémentaire est prévu à hauteur de **2 948 K€**.

**TICPE « RSA » : 311 K€ (Chapitre 017 - RSA)**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, la généralisation du revenu de solidarité active (RSA), en remplacement du RMI et de l'allocation de parent isolé a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI. Le montant est figé depuis 2009 à **311 K€**.

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Base	2 841 122 €	2 841 122 €	2 841 122 €
Complémentaire	2 699 904 €	2 947 905 €	2 947 905 €
RSA	310 973 €	310 973 €	310 973 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 851 999 €</b>	<b>6 100 000 €</b>	<b>6 100 000 €</b>

### **Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) : 22 600 K€**

Elle se décline également en trois composantes avec un montant en évolution en suivant l'augmentation du coût des assurances :

#### **TSCA « principale » : 16 000 K€**

L'article 52 de la LFI pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution par l'État aux départements d'une fraction de taux de la taxe sur les conventions d'assurances destinée à financer les transferts de compétences prévus par la loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004 notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes, des collèges, du Parc.

Le montant de **16 000 K€** est proposé au budget 2026.

CA 2024	BP 2025	BP 2026
14 763 027 €	14 900 000 €	16 000 000 €

#### **TSCA « part Etat » : 4 400 K€**

L'article 77 de la loi de finances pour 2010 a affecté une nouvelle fraction de TSCA aux départements en vue de financer les pertes de recettes issues de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe professionnelle) et pour tenir compte également de l'augmentation du droit à compensation dû au titre des transferts de compétences. Il est proposé **4 400 K€** au budget 2026.

CA 2024	BP 2025	BP 2026
3 873 886 €	3 500 000 €	4 400 000 €

#### **TSCA « SDIS » : 2 200 K€**

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction de leur dotation globale de fonctionnement destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Pour le budget 2026, le montant de **2 200 K€** est proposé.

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Contribution Département	4 500 831 €	4 900 000 €	5 000 000 €
<b>- part TSCA</b>	<b>2 183 832 €</b>	<b>2 100 000 €</b>	<b>2 200 000 €</b>
- part Département	2 463 162 €	2 800 000 €	2 800 000 €

### **Fiscalité reversée : 46 258 K€**

Elle représente 31 % des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de 46 258 K€.

### **FNGIR : 918 K€**

La loi de finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisaient le principe de compensation intégrale résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Les montants attribués aux collectivités ont été déterminés à partir de la différence entre leurs ressources « avant réforme » et « après réforme ». Le FNGIR est abondé par des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités gagnantes de la réforme puis réparti entre les collectivités perdantes. Le montant est figé à 918 K€.

### **Fonds national de péréquation des DMTO : 10 000 K€**

Créé par la loi de finances pour 2020 (article 255), ce fonds regroupe les trois anciens fonds : le fonds DMTO « historique », le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) lui-même créé en 2019.

Ce fonds est alimenté par deux prélèvements, calculés en fonction des DMTO :

- un premier prélèvement sur stock lié au niveau des DMTO du département relativement à la moyenne de l'ensemble des départements,

- un second prélèvement sur flux prenant en compte la dynamique de progression des recettes de DMTO d'un département.

Un département peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

### **Constitution d'une réserve**

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€.

Cette mise en réserve, dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, est décidée par le Comité des Finances Locales (CFL). La libération de la réserve abonde à 52 % la 1<sup>ère</sup> enveloppe et à 48 % la 2<sup>ème</sup>.

La réserve de 248,7 M€ constituée des produits DMTO dynamiques en sortie de la crise sanitaire COVID a été libérée en 2024 (sans bénéfice pour le Département de la Lozère) après l'année 2023 subissant inflation et récession du marché immobilier.

## Montants perçus du Fonds national de péréquation DMT0 :

	Fds national	Fds solidarité	Fds soutien	TOTAL
2018	4 670 361 €	636 908 €		<b>5 307 269 €</b>
2019	4 664 160 €	613 029 €	5 210 245 €	<b>10 487 434 €</b>
2020	4 915 443 €	879 059 €	5 121 068 €	<b>10 915 570 €</b>
2021	4 281 003 €	678 895 €	5 268 580 €	<b>10 228 478 €</b>
2022	4 613 269 €	900 835 €	5 141 508 €	<b>10 655 612 €</b>
2023	5 144 703 €	920 560 €	5 304 372 €	<b>11 369 635 €</b>
2024	4 759 578 €	780 078 €	5 288 801 €	<b>10 828 457 €</b>
2025	3 546 388 €	534 554 €	5 771 706 €	<b>9 852 648 €</b>
<b>BP 2026</b>	<b>3 600 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>5 900 000 €</b>	<b>10 000 000 €</b>

## Montants prélevés sur fonds DMT0 :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
436 823 €	475 696 €	604 063 €	615 232 €	533 867 €	499 608 €	500 000 €

Depuis 2022 le marché immobilier n'a pas retrouvé de dynamique (inflation, taux bancaires hauts) impliquant une enveloppe du fonds national diminuée et l'absence de mise en réserve.

**10 000 K€** sont prévus au budget 2026 et en dépenses de fonctionnement 500 K€ au titre du prélèvement.

### **Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou Dispositif de Compensation Péréquée (DCP): 6 700 K€**

Le Dispositif de Compensation Péréquée provient du produit des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti. Il a été créé par la loi de finances de 2014 afin d'améliorer la compensation du reste à charge des AIS.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée est répartie entre les départements sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % sur le reste à charge total du Département comparé au reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % sur un indice synthétique de ressources et de charges intégrant la part des bénéficiaires de :

– l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) pondérée par 0,3 ;

– la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP) pondérées par 0,2 ;

- du revenu de solidarité active RSA pour la partie « socle », pondéré par 0,2 ;
- du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements / revenu par habitant du département, pondéré par 0,3.

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements / le revenu par habitant du département.

CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
5 658 014 €	6 291 043 €	6 612 597 €	6 700 000 €

**6 700 K€** sont proposés au budget 2026.

### **Fraction de TVA - fraction compensatoire de la TFPB : 25 000 K€**

L'exercice 2021 a constitué la première année d'application de la réforme de la fiscalité avec le transfert de la part départementale de taxe foncière aux communes, les départements bénéficiant d'une compensation totale par l'affectation d'une fraction de TVA nationale. Le calcul a été établi sur les bases de foncier bâti 2020 auxquelles s'est appliqué le taux d'imposition 2019 (23,13 %).

Cette fraction de TVA évolue chaque année comme l'imposition nationale.

	2022	2023	2024	2025
Prévisionnel	22 418 815 €	25 094 307 €	25 635 543 €	24 586 719 €
Révision – Octobre	23 876 253 €	24 528 073 €	24 520 874 €	24 586 719 €
<b>Montant définitif CA</b>	<b>23 656 711 €</b>	<b>24 528 073 €</b>	<b>24 520 874 €</b>	
Régularisation n+1	-219 542 €	-213 712 €	65 845 €	

Un produit de **25 000 K€** est inscrit au budget 2026.

### **Fraction de TVA - fraction compensatoire de la CVAE : 3 000 K€**

La loi de finances pour 2023 avait instauré la suppression en 2 ans de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression pour moitié a été effective en 2023 suivie de la suppression de l'autre moitié prévue en 2024 et reportée à ce jour à 2030. En contre-partie, les collectivités locales bénéficient d'une fraction de TVA permettant à la fois une compensation pérenne de la perte de CVAE à l'euro près, ainsi qu'une compensation dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national. Chaque collectivité voit sa compensation fixée en fonction de sa situation et de sa dynamique propre.

<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
3 008 110 €	3 016 082 €	3 000 000 €	3 000 000 €



Un produit de **3 000 K€** est inscrit au budget 2026.

### **Fraction de TVA CVAE supplémentaire : 550 K€**

Cette fraction de TVA a pour objectif d'assurer un soutien aux départements les plus fragiles. Ainsi, depuis 2021, une fraction de TVA de 250 M€ est répartie entre les départements cumulant fragilité sociale et insuffisance de ressources en fonction de critères de ressources et de charges.

A compter de 2022, le montant de cette fraction évolue chaque année comme le produit net de la TVA. Elle est divisée en deux parts :

- une 1<sup>ère</sup> part, d'un montant fixe de 250 M€, répartie suivant les mêmes modalités qu'en 2021 ;
- une 2<sup>ème</sup> part, constituant « le fonds de sauvegarde des départements », correspondant à l'évolution du montant de cette fraction de TVA. Ce fonds n'a pas été mis en œuvre en 2025.

CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
628 839 €	639 554 €	541 643 €	550 000 €

**550 K€** sont inscrits au budget 2026 au titre de la 1<sup>ère</sup> part.

### **Accise sur le gazole : 90 K€**

Dans le cadre de la loi de finances 2024 (article 94), le législateur a prévu une hausse progressive de la fiscalité du GNR pour atteindre le niveau du gazole blanc en 2030. L'ANEM avait obtenu que les territoires de montagne ne soient pas concernés, grâce à un remboursement d'une partie de la taxe payée sur les gazoles consommés pour l'aménagement et l'entretien des pistes et des routes dans les massifs montagneux. Une circulaire du 6 mars 2025 du Ministère de l'Économie et des Finances a confirmé les deux types d'activités ouvrant droit au remboursement :

- la préparation et la sécurisation des pistes (ski alpin, ski nordique, luge, snowboard, espaces freestyles), chemins de randonnées d'hiver ;
- le déneigement des voies ouvertes à la circulation dont les voies départementales.

Les demandes de remboursement de la taxe ont été sollicitées pour les années 2022, 2023 et 2024 avec un versement attendu sur 2026. A ce titre **90 K€** de produits sont inscrits.

## **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

D'un montant de **59 588 K€**, elles représentent 40 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations d'État restent stables comparées à l'exercice 2025.

Ces dotations s'articulent en 3 chapitres budgétaires :

Chapitre 74	: 54 488 K€
Chapitre 016	: 4 800 K€ (CNSA APA)
Chapitre 017	: 300 K€ (FMDI)

Elles se décomposent de la manière suivante :

### **Dotation Globale de Fonctionnement : 44 163 K€**

- ∞ - Dotation forfaitaire : 8 595 K€ fonction de la population et d'un complément de garantie,
- ∞ - Dotation de fonctionnement minimale : 19 825 K€ fonction du potentiel financier, du linéaire de voirie,
- ∞ - Dotation de compensation : 15 743 K€ figée depuis 2008.

	<b>CA 2024</b>	<b>CA 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Forfaitaire	8 585 683 €	8 593 603 €	8 595 000 €
Minimale	19 270 497 €	19 824 556 €	19 825 000 €
Compensation	15 743 406 €	15 743 406 €	15 743 400 €
<b>Total</b>	<b>43 599 586 €</b>	<b>44 161 565 €</b>	<b>44 163 400 €</b>

Pour l'année 2026, la DGF représenterait 30 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **Dotation Générale de Décentralisation : 1 543 K€**

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales (Acte I de la décentralisation), la DGD a été intégrée pour 95 % à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003.

Son montant est figé depuis 2008 à **1 543 K€**.

### **F.C.T.V.A. de fonctionnement : 80 K€**

La loi de finances pour 2016 (articles 34 et 35) avait élargi le bénéfice du F.C.T.V.A. aux :

- dépenses d'entretien et de réparations :

- **des bâtiments** relevant du domaine public de la collectivité et affectés à un service public administratif (Hôtel du Département, collèges, médiathèque...): réaménagement intérieur, réfection partielle de toiture, entretien et réparation des chaudières, électricité, plomberie ...

- **de la voirie** départementale et ses dépendances : réparation/consolidation des couches de base et de surface des chaussées, prestations de service d'élagage, fauchage, débroussaillage, réfections/réparations d'ouvrages (ponts, caniveaux, aqueducs, fossés, trottoirs), remise en état de signalisations, travaux de peinture...

- **à l'informatique en nuage** (01/01/2021) : contrats IaaS « Infrastructures as a Service » utilisant l'infrastructure informatique d'un hébergeur (serveurs, bandes passantes, base de données) par le biais d'une connexion internet.

Le BP 2025 ne prévoyait pas de produits car projet de loi de finances 2025 remettait en cause le FCTVA de fonctionnement.



Le BP 2026 prévoit une recette plus conséquente résultant de l'augmentation des dépenses 2025 de l'informatique en nuage, évaluées à 400 000 €.

CA 2024	CA 2025	BP 2026
52 991 €	38 509 €	80 000 €

## **Compensations, attributions et autres participations : 1 320 K€**

### **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 670 K€**

Cette dotation est attribuée aux territoires « perdants » suite à la suppression de la taxe professionnelle, territoires qui étaient mieux dotés en produit de TP qu'ils n'ont reçu par la suite de produits issus des nouvelles impositions (CVAE, TASCOM, part départementale de la taxe d'habitation).

La DCRTP constitue pour l'État, au même titre que les allocations compensatrices, une variable d'ajustement pour ses concours financiers. Ainsi, stable depuis 2021 à hauteur de 888 463 €, le produit de la DCRTP connaît en 2024 une diminution à 839 242 €, poursuivie à 761 348 € en 2025. Un montant prévisionnel de **670 K€** est inscrit au BP 2026.

CA 2024	CA 2025	BP 2026
839 242 €	761 348 €	670 000 €

### **Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale : 650 K€**

Depuis la perte en 2021 du levier fiscal de la taxe sur les propriétés bâties revenant au bloc communal et intercommunal, le Département continue à percevoir le produit des exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'État. Elles font l'objet de compensations et concernent la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Un montant de **650 K€** est prévu pour l'exercice 2026 (2025 : 690 K€).

## **Dotations / Participations au titre de l'action sociale**

Les recettes au titre de l'action sociale représentent 7 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de **10 929 K€**.

### **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 9 535 K€**

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie contribue au financement des allocations, dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et des compensations des mesures du Ségur de la Santé.

Les dotations versées au Département concernent :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 4 800 K€ (**chapitre 016**)
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 1 600 K€

Depuis 2023 la dotation pour la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) est versée directement à l'organisme sans transiter par le budget départemental (encaissement/reversement).

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
APA	4 841 223 €	4 400 000 €	4 800 000 €
PCH	1 565 620 €	1 600 000 €	1 600 000 €
<b>Total</b>	<b>6 406 843 €</b>	<b>6 000 000 €</b>	<b>6 400 000 €</b>

- la Conférence des Financeurs (forfaits autonomie et actions de prévention) : 235 K€
- les compensations au titre des mesures du Ségur de la santé : 2 900 K€

	BP 2026
Complément traitement SAAD	1 300 000 €
Dotation qualité : 70 % année n	650 000 €
Dotation qualité : solde année n-1	230 000 €
Oubliés du Segur	720 000 €
<b>Total</b>	<b>2 900 000 €</b>

**Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 300 K€ (chapitre 017)**

Le FMDI a été créé par l'article 37 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de RMI des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a fait l'objet de différentes prolongations et d'ajustements.

D'un montant de 500 M€ par an, le FMDI comprend 3 parts :

- 1<sup>ère</sup> part au titre de la compensation : Elle prend en compte l'écart entre la compensation établie conformément aux règles constitutionnelles et la dépense exposée par les départements et collectivités,
- 2<sup>ème</sup> part au titre de la péréquation : Elle tient compte des critères de ressources et de charges des départements métropolitains (potentiel fiscal, nombre d'allocataires du RSA) rapportés au nombre d'habitants et comprend une quote-part Outre Mer,
- 3<sup>ème</sup> part au titre de l'insertion : Cette part vise à soutenir les départements et collectivités qui ont œuvré pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

L'article 89 de la loi de finances pour 2017 a :

- pérennisé le FMDI doté de 500 M€/an,
- modifié les critères de répartition de la 3<sup>ème</sup> part, désormais scindée en 3 sous-parts, tenant compte des dépenses de RSA, du nombre de contrats aidés et du nombre de contrats aidés cofinancés par les départements,
- instauré un fonds d'appui de 50 M€ en 2017 au bénéfice des départements concluant avec l'État une convention portant un certain nombre d'engagements en matière de politiques d'insertion.

CA 2024	BP 2025	BP 2026
304 324 €	300 000 €	300 000 €

Pour 2025 une recette de **300 K€** est proposée.

**Autres financements : 1 094 K€**

- Subvention en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : 112 K€
- Financements dans le cadre des contrats souscrits :
  - contrat local des solidarités au titre de l'insertion et de l'emploi : 200 K€
  - contrat départemental de prévention et protection de l'enfance : 217 K€
  - contrat territorial d'intégration : 35 K€
- Fonds social européen : 280 K€
- Autres dispositifs : compensation de la prime de revalorisation des personnels PMI/ESSMS, fonds social pour le logement, MNA, colos apprenantes, point conseil budget ... : 250 K€.

**Autres subventions et participations : 1 553 K€**

- Etat /DRAC : 525 K€ - PIG/PAT/BNR/CUI
- Région : 39 K€ - inventaire patrimoine/guichet unique PIG
- Départements : 175 K€ - Fonctionnement des collègues
- Communes/Cté de Cnes : 95 K€ - SATESE/SATEP
- Agences de l'Eau : 390 K€ - SATESE/SATEP/Suivi rivières
- Feder : 65 K€ - Démographie médicale
- Autres : 54 K€ Ademe (chargé de mission voie vélo), SMAML (promotion touristique)
- Particuliers : 210 K€ (restauration/hébergement scolaire, stands manifestations)

## AUTRES PRODUITS

Participant à l'équilibre du budget, ces produits représentent **1 162 K€** et se décomposent en :

**Chapitre 016** : Recouvrements indus APA : 20 K€

**Chapitre 017** : Recouvrement indus RSA : 85 K€

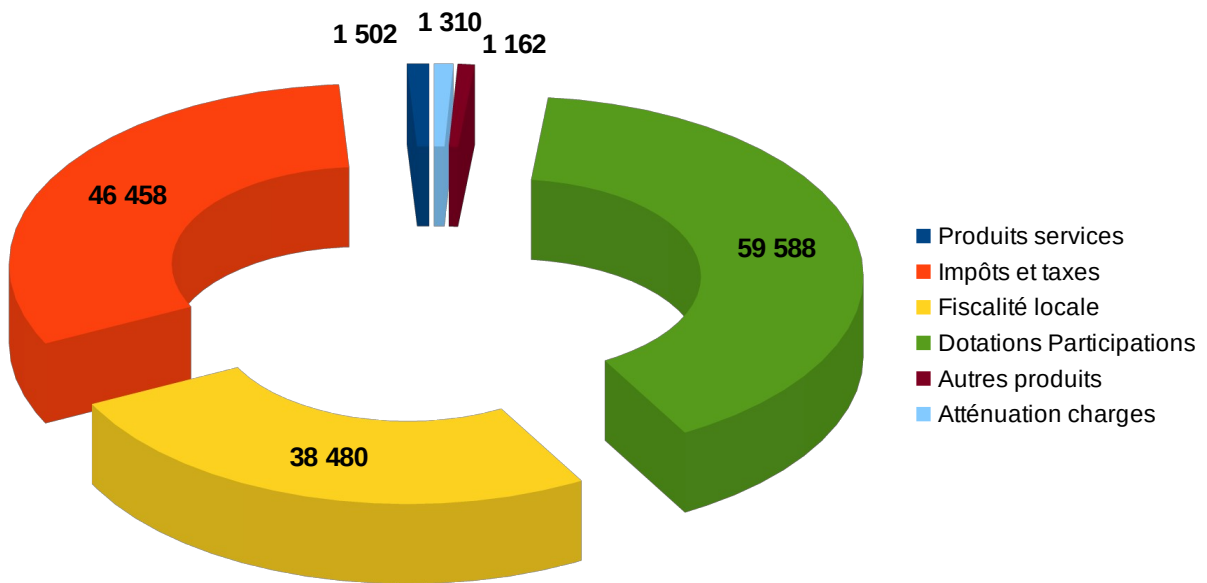
**Chapitre 75** : 980 K€

- ∞ - Recouvrements sur successions, organismes mutualistes, autres : 709 K€
- ∞ - Recouvrements sur PCH : 40 K€
- ∞ - Revenus des locations des biens : 83 K€
- ∞ - Produits divers : 148 K€ - indemnités sinistres, produits des ventes aux enchères



**Chapitre 76** : Produits financiers : 20 K€ - parts sociales, produits de participations

**Chapitre 78** : Reprise sur provisions constituées : 57 K€





# DEPENSES

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES REELLES

**42 610 000 €**

Elles se répartissent de la manière suivante :

### Opérations d'investissement : 35 579 067 €

L'enveloppe est répartie en :

#### **- domaines d'interventions :**

∞ - Voirie .....	<b>14 000 K€</b>
∞ - Ingénierie, Attractivité et Développement.....	<b>10 270 K€</b>
∞ - Bâtiments .....	<b>7 054 K€</b>
∞ - Information et Numérique.....	<b>1 200 K€</b>
∞ - Solidarité Sociale.....	<b>1 100 K€</b>
∞ - Développement éducatif et Culturel.....	<b>800 K€</b>
∞ - SDIS.....	<b>600 K€</b>
∞ - Moyens généraux, Marchés.....	<b>220 K€</b>
∞ - Archives.....	<b>180 K€</b>
∞ - Médiathèque.....	<b>155 K€</b>

#### **- déclinaisons comptables :**

- ∞ - Frais d'études et insertion : 715 K€
- ∞ - Concessions, droits, brevets : 500 K€
- ∞ - Achats fonciers bâti et non bâti : 401 K€
- ∞ - Achats, matériels, mobilier, véhicules : 3 226 K€
- ∞ - Travaux : 18 689 K€
- ∞ - Subventions d'équipement : 12 048 K€

### **Ventilation des subventions d'équipement :**

Les 12 M€ de subventions d'équipement se ventilent entre les entités :

- Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale : 8 127 K€ (68 %) dont 6 561 K€ dans le cadre des contrats territoriaux et 1 566 K€ hors contrats,
- Organismes, personnes de droit privé (collèges, associations, particuliers ...) : 1 696 K€ (14 %),
- Service Départemental d'Incendie&Secours : 1 100 K€ (9 %) PPI véhicules : 600 K€, État-major : 500 K€,
- Autres structures : 1 100 K€ (9 %) (EHPAD : 1 070 K€, crèches 30 K€),
- Établissements d'enseignement supérieur : 25 K€.

En 2024, dans la strate des départements de moins 250 000 habitants, la région Occitanie et les départements limitrophes, **la Lozère se positionne 3<sup>ème</sup> département investissant plus de 30,50 %** par rapport à son budget de fonctionnement (**position identique à l'année précédente**).

Département	Dépenses d'investissement hors dette (€)	Dépenses réelles de fonctionnement (€)	Part Investissement / Fonctionnement	Cl.
Alpes-de-Haute-Provence	49 091 481	222 980 677	22,02 %	
Ardèche	66 337 117	372 300 286	17,82 %	
Ariège	54 534 478	165 958 867	32,86 %	2
Aube	80 708 914	352 053 449	22,93 %	
Aude	73 851 394	552 088 045	13,38 %	
Aveyron	65 961 064	355 287 579	18,57 %	
Cantal	61 446 749	217 623 185	28,24 %	5
Corrèze	83 114 552	330 850 412	25,12 %	
Gard	133 420 979	942 975 535	14,15 %	
Gers	53 427 974	271 759 957	19,66 %	
Haute-Garonne	260 632 724	1 624 796 749	16,04 %	
Haute-Loire	51 331 678	257 052 653	19,97 %	
Haute-Marne	48 769 149	213 617 590	22,83 %	
Haute-Saône	60 867 732	238 773 821	25,49 %	
Hauts-Alpes	79 929 175	194 706 315	41,05 %	1
Hautes-Pyrénées	74 435 818	310 849 342	23,95 %	
Hérault	269 864 899	1 505 580 003	17,92 %	
Indre	54 540 569	226 566 979	24,07 %	
Lot	60 780 768	231 229 586	26,29 %	
<b>Lozère</b>	<b>36 917 792</b>	<b>121 024 547</b>	<b>30,50 %</b>	<b>3</b>
Meuse	35 933 080	234 742 250	15,31 %	
Nièvre	27 053 851	312 317 535	8,66 %	
Pyrénées-Orientales	142 303 430	497 012 080	28,63 %	4
Tarn	75 284 016	465 817 425	16,16 %	
Tarn-et-Garonne	68 058 422	326 987 091	20,81 %	
Territoire de Belfort	19 751 787	157 680 184	12,53 %	
<b>Total</b>	<b>2 088 349 590</b>	<b>10 702 632 139</b>	<b>19,51 %</b>	

## Remboursement du capital de la dette : 7 030 933 €

7 031 K€ sont budgétés pour le remboursement en capital de l'annuité de la dette 2026.

## LES DEPENSES D'ORDRE

**5 300 000 €**

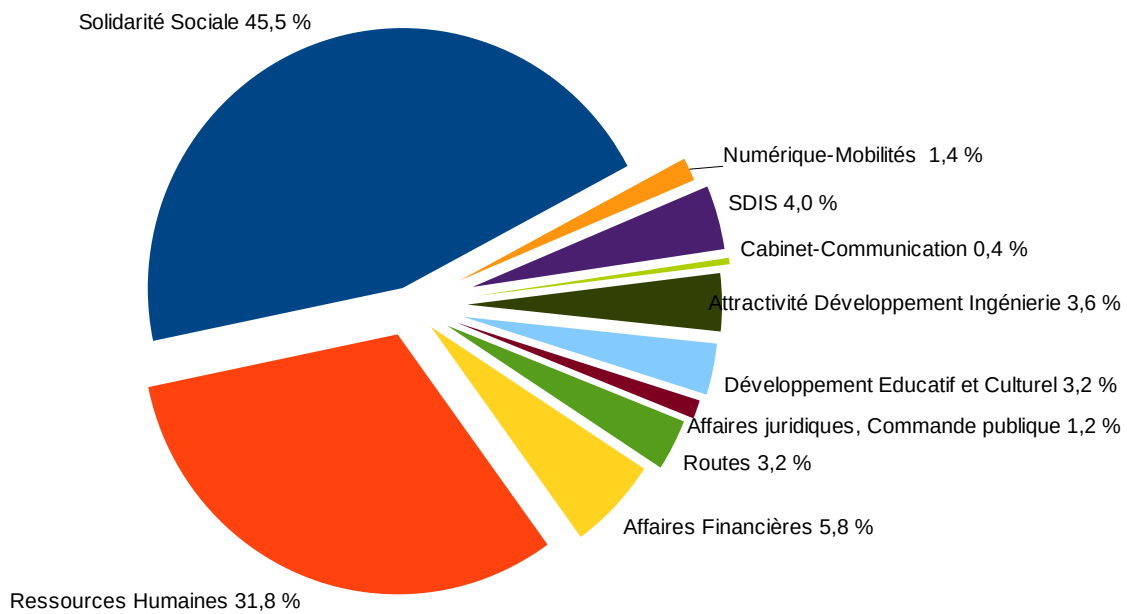
Les dépenses d'ordre de la section investissement sont prévues à hauteur de 5 300 000 € et correspondent à l'amortissement des subventions reçues dans le cadre des investissements propres de la Collectivité.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES REELLES

**128 300 000 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à hauteur de 128,3 M€ sur la base de la répartition par directions suivantes :



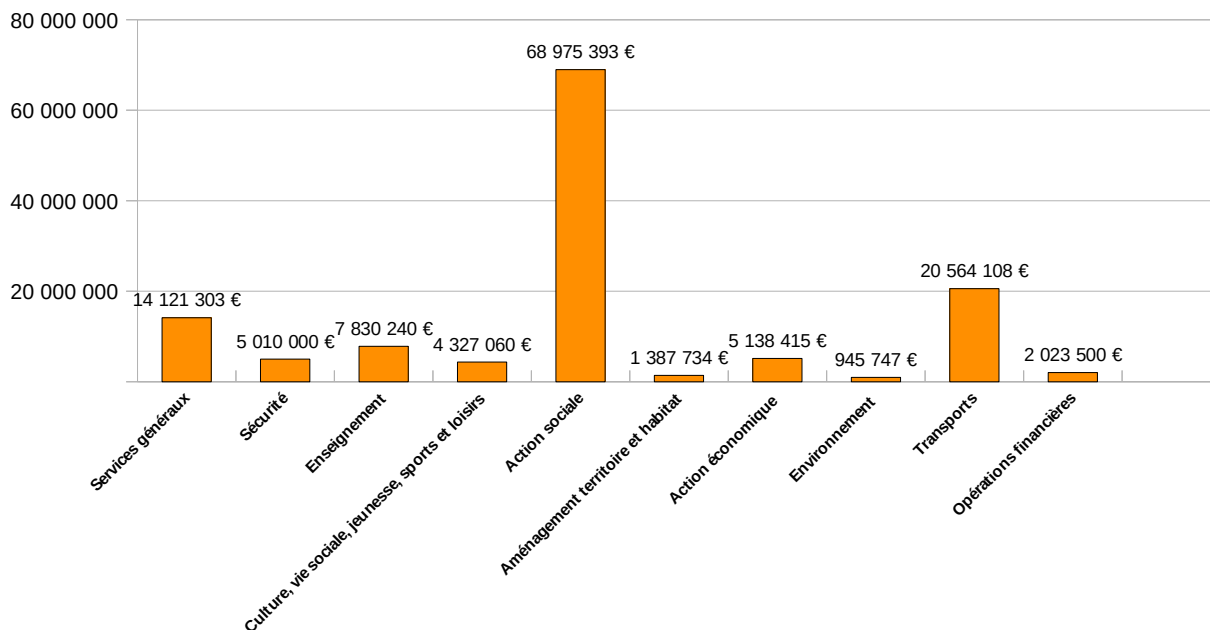
En termes de volume deux postes de dépenses se démarquent :

- ∞ - Solidarité Sociale : 57 M€ ( 44 %),
- ∞ - Ressources humaines : 39,8 M€ (31 %).

**Présentation par nature :**

Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 557 113 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 007 798 €
014	Atténuations de produits	870 000 €
016	APA	12 690 000 €
017	RSA/Régularisation de RMI	9 820 000 €
65	Autres charges de gestion courantes	52 784 589 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	120 000 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>126 849 500 €</b>
66	Charges financières	1 380 500 €
67	Charges spécifiques	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	70 000 €
<b>Total</b>		<b>128 300 000 €</b>

En présentation par fonction l'action sociale (fonction 934) représente 54 % avec 68 975 K€, suivie des Transports (fonction 938 : routes, numérique, transports PMR et compensation CLERCT à la Région) avec 16 % pour 20 564 K€.



## LES DEPENSES D'ORDRE

**25 000 000 €**

Les dépenses d'ordre concernent :

- ∞ - l'amortissement des biens : 18 M€,
- ∞ - le virement à la section d'investissement : 7 M€

	Recettes	Dépenses
Réelles	148,3	128,3
Ordres	5	18
Sous total	153,3	146,3
<b>Virement à l'investissement</b>		<b>7</b>
<b>Total équilibre budgétaire</b>	<b>153,3</b>	<b>153,3</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTIONS

**PÔLE**

**INFRASTRUCTURES**

**DEPARTEMENTALES**

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Routes

4 000 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	4300	4 000

Les crédits de fonctionnement de la Direction prévus à hauteur de 4 M€ financent :

- l'exploitation du réseau : viabilité hivernale, fauchage, débroussaillage, élagage,
- l'entretien en régie des chaussées : emplois partiels, reprise d'ouvrages, maçonneries,
- le carburant et l'entretien des véhicules de la collectivité.

Ces actions permettent la préservation de la qualité du réseau départemental.

### Ventilation des dépenses d'exploitation et d'entretien

Article	Libellé Article	Crédits 2026
60622	CARBURANTS	900 000 €
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES (pièces détachées, fournitures magasin)	500 000 €
60633	FOURNITURES DE VOIRIE (hors VH, peinture, enrobés, ...)	1 100 000 €
60633	FOURNITURES DE VOIRIE (VH sel, pouzzolane)	500 000 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (convention VH)	50 000 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (convention Météo France été )	5 000 €
61351	LOCATIONS MOBILIERES (matériel roulant)	320 000 €
61358	LOCATIONS MOBILIERES (train enduit et locations par les UTCD)	30 000 €
615231	ENTRETIEN VOIRIES (prestations entreprises petits travaux routiers)	100 000 €
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	400 000 €
6156	MAINTENANCE	10 000 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	3 000 €
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS... (Etude préalable au schéma d'orientation de développement du vélo dans le Département)	60 000 €
6228	REMUNERATIONS DIVERSES Agorastore)	3 000 €
6248	FRAIS DIVERS (cartes accréditatives Total)	10 000 €
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE (Cartes grises)	9 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000 €</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

14 000 000 € en investissement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	14 000	14 000

L'ambition est de conserver un niveau d'investissement conséquent en matière de voirie.

En effet, il convient de prévenir le vieillissement du patrimoine routier départemental pour éviter un accroissement de la dette grise et des surcoûts d'entretien qui échapperaient à notre maîtrise.

Il est également nécessaire de veiller à investir pour le renouvellement du parc départemental de véhicules et d'engins qui est dans son ensemble vieillissant.

La préservation de notre capacité à investir en matière de voirie départementale est aussi un signe fort que nous adressons au tissu local de PME de travaux publics et aux acteurs économiques.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la refonte des AP, l'AP « Travaux de Voirie » a été ouverte au budget 2025 pour 84 M€ avec un phasage prévisionnel sur 6 ans. Cette AP regroupe les opérations d'études, de travaux, d'achat de véhicules, engins et matériel dans le cadre des programmes suivants :

- ∞ - « RGRC » - **R**enforcement et **G**rosses **R**éparations de **C**haussées - toujours fortement doté considérant l'étendue du réseau ;
- ∞ - « ROA » - **R**éparation / reconstruction des **O**uvrages d'**A**rt. Les efforts entrepris de remise à niveau du patrimoine constitué par les ponts et murs situés sur la voirie départementale sont poursuivis ;
- ∞ - « TA » - **T**ravaux d'**A**ménagement et de modernisation du réseau ;
- ∞ - « TM » - **T**ravaux en délégation de **M**aîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des chaussées en traversées d'agglomérations lors de travaux exécutés par les communes ;
- ∞ - « TS » - **T**ravaux de **S**écurisation de falaises et de traitement des glissements de terrains ;
- ∞ - « PARC » - acquisition d'engins, véhicules et matériels pour poursuivre la politique de renouvellement entreprise en orientant autant que possible les achats vers des véhicules électriques conformément à l'article 76 de la Loi d'Orientation des Mobilités.
- ∞ - « MOB » - **M**obilités - qui participe au financement de la Véloroute V86 « La vallée du Lot à vélo » sur son parcours lozérien et des actions du projet AVELO3.

La ventilation par opération des crédits de paiement de l'exercice 2026 est détaillée ci-dessous.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

Cette ventilation prévisionnelle sera ajustée après validation définitive du programme détaillé pour 2026 et en fonction de l'avancement des divers chantiers programmés sur l'exercice.

Nature des investissements	Code	Opérations	Crédits 2026 en K€
Aménagement et amélioration du réseau	TA	AMENAGEMENT DU RESEAU	1 200
	TM	TRAVAUX MANDATAIRES (Traversées d'agglomérations)	950
	FE	FRAIS ETUDES	380
	AF	ACQUISITIONS FONCIERES	70
Entretien du réseau (chaussées et OA)	RC	RENFORCEMENTS ET GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSEES	5 200
	TU	TRAVAUX URGENTS	300
	TS	TRAVAUX DE SECURISATIONS DE FALAISES	1 000
	ROA	REPARATION OUVRAGES D'ART ET MURS	2 500
Exploitation du réseau	SEOP	SECURISATION EQUIPEMENT ROUTE, SIGNALISATION VERTICALE, GLISSIERES, MATERIEL DE COMPTAGE	400
Achat véhicules et matériel	PARC	ACHAT DE VEHICULES, CAMIONS, ENGINES ET MATERIELS	1 700
Mobilités	MOB	MOBILITES DOUCES	300
<b>TOTAL</b>			<b>14 000</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Transports et Mobilités

500 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	510	500

### 1) Transport des Elèves en Situation de Handicap (TESH)

Les transports scolaires et interurbains sont gérés par la Région depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'enveloppe « Transports » finance le transport des élèves en situation de handicap qui demeure de la compétence des Départements.

L'effectif transporté est d'une cinquantaine d'élèves pour l'année scolaire 2025/2026. Il est stable par rapport aux exercices précédents.

Les accords-cadre ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et les marchés subséquents attribués et contractualisés en juillet 2024 ont été reconduits.

Par comparaison à la période précédente les tarifs appliqués par les professionnels du secteur sont à la hausse et ont conduit à une augmentation notable du coût global du TESH.

Le besoin prévisionnel de l'exercice 2026 est de 490 000 €.

### 2) Circulations douces : mise en œuvre du système vélo en Lozère

Les politiques de l'État en matière de transition écologique intègrent l'usage du vélo afin de l'ancrer dans le quotidien des citoyens français.

C'est dans ce cadre que le Département a entrepris de définir, d'expérimenter et de mettre en œuvre une stratégie cyclable structurante en Lozère.

Ce travail est effectué en appui et en lien avec les initiatives portées par l'Agence Locale de la Mobilité, Vél'Aubrac et LocO'brac sur le PNR, le PETR sud Lozère, la ville de Mende.

Il est soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme AVELO3 via un accompagnement technique et financier à hauteur de 50 % des dépenses du projet.

Les dépenses prévisionnelles pour 2026 sont de 10 000 €.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Numérique

*435 000 € en fonctionnement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	300	435

### 1) Téléphonie mobile et Schéma Directeur des Usages et Services du Numérique : 255 K€

- ∞ - maintenance des pylônes de téléphonie mobile propriété du Département ou sur les sites TDF sous contrat d'hébergement : 15 K€
- ∞ - frais de location des pylônes TDF qui accueillent des antennes de téléphonie mobile déployées dans le cadre du programme zone blanche, et location terrain ONF pour l'un des pylônes du Département : 202 K€  
 Forte augmentation de ce poste suite au renouvellement du contrat pour les dix prochaines années. 180 K€ inscrits au BP mais les 9/10 seront récupérés en cours d'année par la procédure des charges constatées d'avances
- ∞ - actions dans le cadre de la mise en place du SDUSN : 35 K€
- ∞ - cotisations Association des Villes et Collectivités, Les Communications Électroniques et l'Audiovisuel : 3 K€

**2) Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique : 180 K€** pour le financement de 70 % des dépenses du syndicat. Les 30 % restants sont à la charge des communes adhérentes.

*0 € en investissement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	50	0

Pas d'enveloppe au BP le crédit de 50 000 € ouvert chaque année n'étant pas consommé. Le besoin sera revu en cours d'exercice si nécessaire.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Systemes d'Information

**1 353 000 € en fonctionnement**

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	1270	1 353

Le budget est contenu malgré des frais de maintenance et d'hébergement des logiciels soumis chaque année à une hausse des tarifs (révision de prix, nouveaux modules applicatifs et projets).

Certaines missions nécessiteront l'assistance technique de prestataires extérieurs. En effet, compte tenu des enjeux en termes de cybersécurité, de technicité et de continuité de service, l'effort sera poursuivi en 2026 dans les domaines de la cybersécurité et de la modernisation des infrastructures réseaux.

De même, l'effort de formations sur les logiciels sera maintenu et l'ensemble des agents participeront à des sensibilisations au RGPD et à la cybersécurité.

Le changement de logiciel financier de la collectivité sera un projet majeur pour les équipes de la DISN et mobiliseront temps et crédits de la direction.

La maintenance évolutive est imputée en section d'investissement.

Les principales consommations budgétaires relèvent des points suivants :

- ∞ - contrats de maintenance des logiciels hébergés sur les infrastructures départementales
- ∞ - contrats d'utilisation des logiciels en nuage (cloud)
- ∞ - frais de télécommunication (liaison internet, téléphonie fixe et mobile)

Article	Libellé	BP 2025	BP 2026
6042	Achat de prestations de services	50 000 €	84 000 €
60632	Fournitures informatiques diverses	5 000 €	2 500 €
61358	Locations mobilières	60 000 €	70 000 €
61558	Entretien et réparation du matériel informatique	2 500 €	2 500 €
6156	Maintenance	600 000 €	470 000 €
6262	Frais de télécommunication	320 000 €	250 000 €
6281	Concours divers (cotisations)	40 000 €	40 000 €
6184	Formations	30 000 €	40 000 €
6568	Autres frais	2 500 €	1 000 €
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	160 000 €	393 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 270 000 €</b>	<b>1 353 000 €</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

*1 200 000 € en investissement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	950	1 200

Équipements numériques et logiciels, environnement utilisateur, outils collaboratifs collèges (COL)	240 000 €
Infrastructures, équipements numériques, environnement utilisateur et outils collaboratifs (INF)	500 000 €
Projets métiers, acquisition des logiciels et évolutions des Systèmes d'Information (LOG)	410 000 €
Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000 €</b>

Les principales opérations qui seront portées :

- ∞ - Effort de renouvellement des moyens mis à disposition dans les collèges (pc, tablette, remise à niveau du parc des serveurs et postes administratifs) ;
- ∞ - Poursuite du renouvellement des postes des agents du département ;
- ∞ - Première phase de mise à niveau des infrastructures réseaux et serveurs ;
- ∞ - Changement du logiciel de gestion financière du département ;
- ∞ - Première phase du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) permettant à l'ensemble des communes un accès à un SIG très haute définition en partenariat avec le SDEE ;
- ∞ - Poursuite de la mise en place d'une politique forte contre les cybers attaques.



**PÔLE**  
**SOLIDARITE**  
**TERRITORIALE**

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Ingénierie - Attractivité - Développement - Contrats territoriaux

**6 260 942 € sur l'AP des contrats territoriaux**

En 2025, les contrats territoriaux de troisième génération « Ensemble, faire réussir la Lozère » ont connu leurs dernières attributions. Des crédits significatifs seront mobilisés en 2026 pour le paiement des aides antérieures.

En 2026, de **nouveaux dispositifs seront mis en place en direction des collectivités locales**. Ceux-ci seront désormais organisés en **programmation annuelle**. Une recherche de complémentarité sera menée avec les crédits de la DETR notamment.

Le dispositif en soutien à la **voirie communale** verra son taux augmenté à 50 % et son enveloppe sera également relevée.

Le FRAT (Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires), permettant le financement de projets plus modestes, sera reconduit à l'issue des élections municipales.

L'ensemble des engagements pris au titre des contrats impacte le budget 2026 et des crédits de paiements sont à inscrire comme suit :

Opération	Montant Opération	2026	2027	2028	2029 et +
Contrats 2015-2017	141 617 €	11 716 €			
Contrats 2018-2021	3 764 972 €	776 130 €	438 917 €	750 000 €	
Contrats 2022-2025	19 135 809 €	5 473 096 €	4 130 570 €	1 500 000 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 042 398 €</b>	<b>6 260 942 €</b>	<b>4 569 487 €</b>	<b>2 250 000 €</b>	<b>500 000 €</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Ingénierie - Attractivité - Développement (Hors contrats)

Le Département s'est vu conforté au regard de la Loi NOTRe dans sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale.

Près de 10 ans après la promulgation de cette loi, il apparaît que le rôle du Département de la Lozère en matière de développement demeure indispensable pour les territoires lozériens et l'ensemble de ses acteurs. En effet, le Département assure un soutien sous forme d'ingénierie et de subventions nécessaires à l'évolution durable des territoires et à l'épanouissement des populations. Il constitue un acteur clé en matière d'attractivité.

### => En matière d'Ingénierie :

L'ingénierie départementale poursuit et développe ses missions pour répondre aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique (eau potable, assainissement) ainsi que de l'ingénierie de projets (émergence de projets structurants).

**Le Département propose un «point d'entrée des collectivités»**, afin que nos collectivités territoriales infra départementales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise et de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets plus ou moins structurants mais s'inscrivant dans nos politiques départementales. En complément, et au besoin, une orientation est assurée pour guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par les élus locaux.

Le Département poursuivra l'**accompagnement de projets structurants** initiés par les territoires. La mission ingénierie de projet s'impliquera également sur des projets de développement territorial portés directement par le Département dont par exemple la reprise par le Département de la réserve des Bisons d'Europe.

L'ingénierie de projet concerne également l'accompagnement à la mobilisation de tous les **financements et notamment les aides européennes** gérées localement (Leader, ATI), au niveau régional, inter-régional ou communautaire. Afin d'assurer la cohérence d'ensemble, le suivi des **contractualisations** (Contrats Territoriaux Occitanie et Contrats Bourgs Centres de la Région, Contrats de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique, Programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir de l'État) est également réalisé.

**Lozère Ingénierie** poursuivra ses missions d'accompagnement technique et juridique au service des collectivités locales.

### => En matière de Développement :

La loi NOTRe a confié une compétence exclusive en matière de développement économique aux Régions. Aussi, **le Département accompagne le développement du territoire au travers de la compétence solidarité territoriale en sa qualité de chef de file**, en soutenant les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Pour le **développement agricole et forestier** du territoire le Département poursuivra son soutien, aux acteurs du territoire, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Programme

## CRÉDITS PAR DIRECTION

Stratégie National de la PAC ; mais aussi dans le cadre de la convention signée avec la Région Occitanie.

De plus, le Département prolongera son engagement pour soutenir les actions sanitaires en agriculture. Les actions en faveur de la **démographie vétérinaire**, mises en place en 2024, seront poursuivies (dispositif d'aide à l'investissement).

Dans le cadre de sa compétence "**aménagements fonciers**", le Département continuera aussi à soutenir la mobilisation foncière et les échanges amiables pour accroître les capacités de production agricole et forestière. Le travail sur les aménagements fonciers nécessaires au contournement de Langogne sera engagé en 2026 en lien avec la DREAL et le Conseil départemental d'Ardèche.

Le soutien financier aux chambres consulaires, aux organismes professionnels agricoles et aux structures de développement local œuvrant dans le domaine du **développement du territoire**, sera examiné par le Département au regard de ses champs de compétence, des orientations politiques arrêtées par l'Assemblée départementale, des disponibilités financières et du partenariat avec la Région Occitanie.

Le plan d'actions du **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**, dont la stratégie a été votée en 2023, continuera à être mis en œuvre en 2026 en se focalisant sur la sensibilisation du public sur les enjeux d'alimentation de qualité et du lien alimentation – santé et sur l'accompagnement de la restauration collective. Dans ce cadre, le dispositif **Agrilocal** sera poursuivi en 2026 auprès de la restauration collective avec accompagnement des acheteurs et des fournisseurs, et le déploiement des animations du réseau.

Les dispositifs de financement de l'**immobilier d'entreprises**, de l'**immobilier collectif** et de l'**immobilier touristique** dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide par les EPCI seront poursuivis.

Le Département poursuivra également ses actions, en lien avec les EPCI, **pour le développement et la structuration des Activités de Pleine Nature** : pour les aider sur l'identification, l'aménagement et la gestion d'un réseau d'itinéraires de petite randonnée dans une perspective d'inscription au PDESI et au PDIPR, le travail partenarial sur l'application Géotrek servant à la sécurisation foncière, la gestion et la promotion des itinéraires de la Lozère.

La nouvelle offre dédiée au vélo « Gravel », élaborée en 2025, sera promue pour la nouvelle saison ; un travail de développement d'itinérances cyclotouristiques se poursuivra notamment autour du projet du « Tour de Lozère à vélo ».

Un nouvel outil de promotion unifié au travers d'un site et d'une application « Lozère Outdoor » permettra d'accompagner les pratiquants de tous types d'activités de pleine nature.

**Le Département poursuivra la valorisation des Espaces Naturels Sensibles** dans une perspective de sensibilisation et d'ouverture au public.

### => En matière d'Attractivité :

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et aux conditions d'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et seront reconduites en 2026. Le fonctionnement du réseau Lozère Nouvelle Vie mettant en œuvre la **politique d'accueil et d'attractivité** en Lozère sera poursuivi en 2026 avec la cellule Lozère Nouvelle Vie. Lozère Nouvelle Vie s'appuie en particulier sur une équipe au sein des services

## CRÉDITS PAR DIRECTION

départementaux, chargée de piloter le dispositif, porter de nombreuses actions et d'accompagner les porteurs de projets, notamment les plus avancés. La Mission Accueil est également en charge de la coordination des différents acteurs du réseau.

La **politique départementale en faveur de la démographie médicale** sera également poursuivie. Les dispositifs existant perdureront, notamment les bourses et aides à l'installation mais aussi des actions de prospection à destination des professionnels de santé : congrès des internes, temps d'échanges réguliers et conviviaux pendant les stages d'internat...

La politique jeunesse a été revisitée en 2023 pour répondre aux nouveaux enjeux identifiés par et pour les jeunes avec notamment la mise en place du **Conseil départemental des jeunes (CDJ)**. Une deuxième promotion du CDJ, entrée en fonction en novembre 2025, mènera ses travaux pour envisager des actions qui se dérouleront en début d'année 2027.

**Le tourisme** demeure une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé une stratégie touristique « *Vers un tourisme durable* » visant à définir une nouvelle ambition pour le développement touristique lozérien. Le nouveau plan d'actions a été établi en 2022 et se met en œuvre avec l'ensemble des partenaires : Lozère Tourisme, offices de tourisme et acteurs touristiques.

De nouvelles actions du schéma seront déployées en 2026 comme la signalisation d'animation touristique de l'A75.

Le Département contribue également au financement du Comité Départemental du Tourisme : **Lozère Tourisme et des offices de tourisme**.

En outre, le Département est **propriétaire d'équipements touristiques structurants** gérés par voie de Délégation de Service Public (parc aux loups, stations thermales de La Chaldette et de Bagnols-les-Bains, stations du Mont-Lozère). Dans la perspective d'accroître cette offre, le Département s'est engagé dans de nouveaux projets. Ainsi, le centre d'interprétation du site mégalithique des Bondons ouvrira ses portes en 2026. L'année 2026 sera également consacrée à la préparation de la reprise de la propriété et de la gestion de la Réserve des bisons d'Europe suite à la demande formulée par le Syndicat Mixte des Monts de la Margeride.

Il est également proposé au travers des politiques territoriales et de leurs financements en 2025, de confirmer le rôle du Conseil départemental comme échelon de proximité, en finançant **les actions portées par les structures locales de développement**, notamment le Parc naturel régional de l'Aubrac au titre de sa contribution statutaire et en subvention auprès des PETER pour l'animation du programme Leader et les politiques d'accueil de nouveaux arrivants.

Avec le soutien du Département, **Lozère Développement**, agence de l'attractivité et de l'innovation territoriale, poursuivra ses missions le temps de mener la réflexion pour rationaliser son organisation entre les membres de l'association, tout en s'assurant de la pérennité des actions menées.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

**4 500 000 € en fonctionnement**

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	4 825	4 500

Le budget primitif 2026 de la Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement est réparti par politique de la façon suivante :

## **Jeunesse : 181,5 K€**

- Conduite accompagnée : 25 K€
- Pass jeunesse : 79 K€
- Conseil départemental des Jeunes : 20 K€
- Aides aux jeunes sportifs et aux associations : 35 K€
- Actions d'animation à destination des jeunes (les CEEL vont probablement disparaître) : 16,5 K€
- Challenge jeunes : 6 K€

## **Accueil & Attractivité & Démographie médicale : 115 K€**

- Accueil&Attractivité (salons, journées nouveaux arrivants...) : 15 K€
- Bourses aux internes : 68 K€
- Autres actions (congrès, accompagnement des internes, prospection de médecins roumains...) : 32 K€

## **Économie circulaire et Filières : 310 K€**

- Fonds d'Aide au Développement : 70 K€
- Chambres consulaires : 155 K€
- Lozère développement : 85 K€

## **Tourisme : 2 176,85 K€**

- Fonds d'Aide au Tourisme : 50 K€
- Lozère Tourisme : 1 190 K€
- Cotisations aux structures : 5,050 K€
- Entente Causses Cévennes : 70 K€
- Maison de la Lozère à Paris : 80 K€
- DSP des Bouviers, Saint-Lucie, Mont-Lozère, Les Bondons : 550 K€

# CRÉDITS PAR DIRECTION

- Aides aux stations de ski : 28,8 K€
- Cotisation statutaire au Syndicat Mixte de la Voie Verte : 8 K€
- Aides au fonctionnement des Offices de Tourisme : 150 K€
- Déploiement du Schéma du Tourisme : 45 K€

## **Ingénierie, Contrats et Structures de Développement : 242,816 K€**

- Association territoriale/PETR : 31,666 K€
- Cotisation statutaire au syndicat mixte du PNR Aubrac : 100 K€
- Lozère Ingénierie : 64 K€
- Aéroport Mende-Brenoux : 40 K€,
- Participations aux structures de développement : 5,150 K€,
- Salon des maires : 2 K€ ;

## **Agriculture & Alimentation & Forêt & Foncier : 571,6 K€**

- Fonds de Diversification Agricole : 130 K€
- Chambre d'Agriculture et Agir ensemble : 124,6 K€
- Projet Alimentaire de Territoire : 55 K€
- Agrilocal et dispositif "plus de produits locaux dans les assiettes des collégiens" : 72 K€
- Frais d'analyses LDA : 100 K€
- Entente Forêt Méditerranéenne : 48 K€
- Aménagements fonciers (SAFER, COPAGE, frais honoraires président CDAF...) : 42 K€

## **Eau et Rivières : 99,246 K€**

- Frais d'analyses rivières : 39,2 K€
- Cotisations statutaires (EPL, EPTB Tarn Aveyron, EPTB du Lot) : 45 K€
- Études transferts de compétence eau et assainissement : 1,046 K€
- SATESE : 7 K€
- SATEP : 7 K€

## **Transition Écologique et Énergétique : 54,52 K€**

- Schéma ENS : 52 K€
- Adhésion France Hydrogène : 2,52 K€

## **Logement : 717,068 K€**

- Subvention à l'ADIL et portage du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE) : 240 K€

## CRÉDITS PAR DIRECTION

- Animation du PIG : 5 K€
- PIG – Pacte Territorial : 472,068 K€

### **Activités de pleine nature et pôles de nature : 31,4 K€**

- Promotion et Développement du Trail : 1 K€
- Activités de pleine nature : 20 K€
- Prestation GEOTREK, frais GM et Eco-compteurs : 10,4 K€.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

**4 009 058 € en investissement**

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	3 394	4 009

Les engagements déjà pris au titre des AP 2025 s'élèvent à **3 269,058 K€**.

Deux nouvelles autorisations de programmes sont proposées pour un montant total de 23 700 K€. Les crédits 2026 s'élèvent à **670 K€** et se décomposent par AP et opérations comme suit :

### **AP Aides aux collectivités : 22 000 K€ dont 670 K€ de crédits de paiements 2026**

Cette autorisation vient en remplacement des contrats territoriaux pour le financement de projets en faveur des collectivités dans divers domaines d'intervention qui vont être mis en place en 2026.

Les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Opérations	Montant Opération	2026	2027	2028	2029	2030 et plus
AEP et assainissement	2 500 000 €	50 000 €	250 000 €	400 000 €	600 000 €	1 200 000 €
Cadre de vie	2 000 000 €	100 000 €	200 000 €	250 000 €	500 000 €	950 000 €
Service et vie quotidienne	2 500 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	700 000 €	1 400 000 €
Voirie communale	8 000 000 €	400 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	2 100 000 €
Logement	1 500 000 €		100 000 €	100 000 €	400 000 €	900 000 €
Développement et Tourisme	1 000 000 €		200 000 €	200 000 €	200 000 €	400 000 €
Travaux exceptionnels	500 000 €	20 000 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €	230 000 €
FRAT	4 000 000 €		400 000 €	500 000 €	1 000 000 €	2 100 000 €
<b>Total AP</b>	<b>22 000 000 €</b>	<b>670 000 €</b>	<b>3 300 000 €</b>	<b>3 750 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>9 280 000 €</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## **AP Infrastructures routières : 1 700 K€ sans crédits de paiement en 2026**

Dans le cadre du précédent CPER, l'État et la Région ont financé des études préliminaires pour la poursuite du programme d'investissement sur la RN 88 en Lozère, entre l'A75 et Langogne.

A l'issue de ces études un programme d'aménagements prioritaires a été acté.

Cette AP est destinée à financer les travaux d'aménagements à venir sur la RN 88 en Lozère.

Les crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :

Opération	Montant Opération	2026	2027	2028	2029
Travaux sur la RN 88	1 700 000 €		400 000 €	1 000 000 €	300 000 €

## **Opérations de remembrement et d'aménagements fonciers**

Il est également prévu l'inscription de **70 000 €** de crédits pour les écritures comptables des opérations de remembrement et d'aménagements fonciers 2026.

Cette dépense est inscrite hors autorisation de programme dans les conditions suivantes :

- Chapitre 204-68/2041482 : 10 000 €
- Chapitre 204-68/20422 : 60 000 €

Cette dépense est couverte par une recette du même montant qui est inscrite par la DFA.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Direction du Développement Éducatif et Culturel

*4 000 000 € en fonctionnement et 800 000 € en investissement*

En K€	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT	3 790	4 000
INVESTISSEMENT	903	800

Le budget 2026 de la Direction du Développement Éducatif et Culturel est de 4 000 K€ en fonctionnement et de 800 K€ en investissement.

### L'enseignement

*2 090 240 € en fonctionnement dont 1 740 695 € pour les dépenses obligatoires et 349 545 € pour les dépenses facultatives*

Les crédits mis en place sont les suivants :

- ∞ - Dotation de fonctionnement des collèges : **1 740 K€**,
- ∞ - Actions pédagogiques des collèges : **58 K€**,
- ∞ - Aide aux collégiens se rendant à l'étranger : **5 K€**,
- ∞ - Organismes associés de l'enseignement : **27 K€**,
- ∞ - Enseignement supérieur : **220 K€**,
- ∞ - Aide aux étudiants : **30 K€**,
- ∞ - Aide au transport pour l'accès à la piscine des écoliers : **10 K€**.

*515 000 € en investissement*

Ouverture en 2025 de l' AP ENSEISPORT sur 6 ans comprenant les opérations :

- ∞ - SUBCO pour les subventions aux collèges publics et privés et la participation aux travaux de la restauration scolaire du lycée Chaptal -crédits 2026 : **276 K€**,
- ∞ - ACQCO pour l'achat de mobilier, matériel d'entretien et de restauration scolaire - crédits 2026 : **239 K€**.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## La culture et le patrimoine

*1 506 660 € en fonctionnement*

### CULTURE

L'enveloppe de **1 276 K€** proposée concerne la politique de développement culturel :

- ∞ - participation à l'école départementale de musique,
- ∞ - participations aux communes, communautés de communes, associations d'intérêt départemental, associations organisant des manifestations de spectacles vivants, contribuant à l'animation de notre territoire : Scènes croisées, Ciné-Théâtre, Genette Verte, Détours du Monde, Festival d'Oit, Festiv'Allier....

Le Département met au service de la population et des acteurs culturels un portail qui recense toutes les manifestations et les activités culturelles du territoire.

### PATRIMOINE

Au titre du patrimoine culturel, l'enveloppe proposée est de **231 K€** pour :

- le fonctionnement de la conservation départementale du patrimoine qui accompagne les communes dans la conservation préventive et curative de leurs biens culturels ;
- le soutien aux établissements, sites patrimoniaux reconnus (protection au titre des Monuments historiques, musée de France...), publics ou privés, portés par une collectivité ou une association, dans leurs missions de conservation, d'étude et de valorisation du patrimoine culturel lozérien.

- ∞ - Aide aux équipements culturels patrimoniaux (site de Javols, musée du Gévaudan, filature des Calquières, Saint-Germain-de-Calberte et Vialas) : **169 K€**,
- ∞ - Achat de petit équipement pour le service conservation du patrimoine : **5 K€**,
- ∞ - Aides aux collectivités à la mise en œuvre de leur archivage : **15 K€**,
- ∞ - Subventions Fondation du patrimoine et autres : **42 K€**.

*250 000 € en investissement*

Ouverture en 2025 de l' AP PATRIMOINE sur 6 ans comprenant les opérations :

- ∞ - OBJMO pour les subventions aux communes pour la restauration de leur mobilier patrimonial - crédits 2026 : **50 K€**,
- ∞ - BATPR pour les subventions aux particuliers pour la restauration de leur patrimoine immobilier remarquable - crédit 2026 : **200 K€**.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Le sport

**403 100 € en fonctionnement**

Le Département poursuit sa politique de soutien aux « gros » clubs sportifs et aux importantes manifestations départementales. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de **403 K€** en 2026.

Cette enveloppe se décompose comme suit :

- ∞ - Fonctionnement des associations sportives : **165 K€**,
- ∞ - Organisation des manifestations : **120 K€**,
- ∞ - Fonctionnement des comités sportifs : **64 K€**,
- ∞ - Équipes nationales : **30 K€**,
- ∞ - Aide à l'achat de petit équipement sportif pour les clubs : **24 K€**.

**35 000 € en investissement**

Ouverture en 2025 de l'AP ENSEISPORT sur 6 ans comprenant l'opération VEHCO - subventions aux clubs sportifs et comités pour l'achat de véhicule avec **35 K€** de crédits 2026.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Médiathèque départementale de Lozère

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	110	135

Une enveloppe de **135 K€** est proposée au BP 2026, soit un budget augmenté de 25 K€ afin d'appliquer les axes du Contrat départemental de Lecture (CDL). A ce titre, une subvention de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles Occitanie) de 73K€ est attendue en 2026.

La Médiathèque maintient la labellisation « Premières pages » et développe ses missions obligatoires de lecture publique sur le territoire auprès des 122 dépôts. Dans le cadre du CDL, de nombreuses actions sont mises en œuvre, dont des animations et des formations spécifiques sur les thématiques à développer.

Les crédits de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- ∞ - Animations et formations du réseau départemental des médiathèques (**80 K€**), complétées d'une enveloppe de **7,6 K€** pour les frais d'hébergement, de transport, de restauration/réception des bibliothécaires et bénévoles du réseau participant au salon professionnel, aux réunions et formations organisées par la MDL,
- ∞ - Acquisition de ressources numériques, abonnements aux magazines, adhésions aux associations professionnelles et services aux médiathèques : **46,4 K€**,
- ∞ - Protection des documents : **1 K€**.

*155 000 € en investissement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	146	155

L' AP MEDIATHEQUE ouverte en 2025 pour 6 ans comprend :

- ∞ - une opération BIBLI - subventions aux communes pour l'aménagement de bibliothèques avec **des crédits de paiement de 20 K€ en 2026**,
- ∞ - une opération COLLN - acquisition de collections nouvelles avec **des crédits de paiement de 125 K€ en 2026**,
- ∞ - une opération NAV - acquisition et équipement de véhicules navettes des médiathèques intercommunales avec **des crédits de paiement de 10 K€ en 2026**.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Archives départementales

20 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	30	20

L'enveloppe se décompose de la manière suivante :

- ∞ - **5 K€** pour les événements et actions culturelles et éducatives :
  - événements nationaux (Nuits de la lecture et Journées européennes du Patrimoine),
  - animations ponctuelles,
  - poursuite du projet avec les EHPAD, avec finalisation d'un jeu de memory,
  - frais généraux liés à l'organisation de conférences,
- ∞ - **1,5 K€** pour les publications : lettre d'information semestrielle « *Histoire & Patrimoine* », *celles du service éducatif*,
- ∞ - **6,5 K€** pour l'acquisition d'ouvrages, abonnements, cotisations, travaux de reliure de documents dégradés et de conservation de la presse,
- ∞ - **5 K€** pour le contrat de sécurité, la maintenance du système anti-intrusion dans les locaux,
- ∞ - **2 K€** pour frais divers : petit matériel, location fontaine à eau, etc...

180 000 € en investissement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	155	180

L' **AP ARCHIVES** ouverte en 2025 sur 6 ans comprend les opérations :

- ∞ - **ACQUI** pour l'acquisition et la restauration d'archives remarquables pour enrichir et conserver de manière pérenne le patrimoine lozérien - crédits 2026 : **4 K€**,
- ∞ - **NUMAR** pour la poursuite des campagnes de numérisation sur le marché en cours (2024-2026) et le futur marché (2028-2030) - crédits 2026 : **10 K€**,
- ∞ - **CONSE** pour l'achat de boîtes et autres matériels de conservation - **crédits 2026 : 7 K€**,
- ∞ - **DEPOU** pour l'externalisation d'une première phase de dépoussiérage général des magasins de conservation (fonds d'archives et mobilier) – crédits 2026 : **129 K€**,
- ∞ - **DEMEN** pour le déménagement des fonds vers l'annexe ou leur redéploiement dans le bâtiment actuel – crédits 2026 : **30 K€**.



**PÔLE**  
**SOLIDARITE**  
**SOCIALE**

## Solidarité Sociale – Vue globale

57 000 000 € en fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement de la Solidarité Sociale en K€

BP 2024	BP 2025	BP 2026
54 000	56 500	57 000
2,54%	4,63%	0,88%

Le budget 2026 se décompose de la façon suivante :

- ∞ - Personnes âgées (dont APA) : 16 990 000 €,
- ∞ - Personnes en situation de handicap (dont PCH) : 19 875 000 €,
- ∞ - Insertion (dont RSA) : 9 820 000 €
- ∞ - Action sociale : 420 000 €,
- ∞ - Aide sociale à l'enfance : 9 480 000 €,
- ∞ - Protection maternelle infantile : 385 000 €,
- ∞ - Autres dépenses sociales (supervision...) : 30 000 €.

Les crédits pour 2026 sont évalués à 57 M€, soit une hausse de + 0,9 % par rapport au Budget Primitif 2025, répartie sur les 3 champs couverts au titre de cette politique : Autonomie, Lien social et Enfance-Famille.

Les dépenses sociales sont par essence relativement dynamiques. Elles sont en effet impactées par des évolutions réglementaires et des revalorisations tarifaires nationales: revalorisations salariales (SEGUR pour tous), indexation des tarifs de remboursement (comme le tarif plancher des SAD), évolution du SMIC impactant le montant de l'allocation rSa et de certains tarifs PCH.

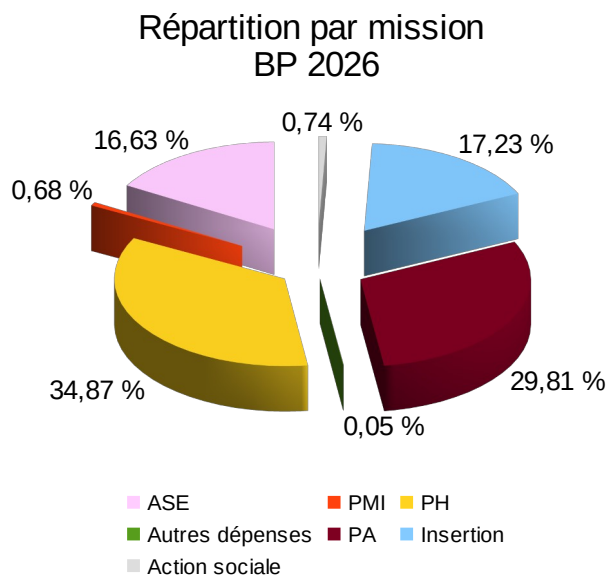
Elles sont également impactées par le contexte socio-économique et démographique : vieillissement de la population, meilleur repérage de la vulnérabilité des publics enfants, création de nouveaux droits élargissant les publics éligibles aux prestations (PCH parentalité, PCH psy...).

Enfin, les récentes contractualisations avec l'État et la CNSA se poursuivront en 2026. Bien que génératrices de recettes, elles ont un effet inflationniste sur le budget. Dans ce cadre, le Département intensifiera sa politique en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie, poursuivra le travail d'accompagnement des personnes en insertion via le Contrat pour l'Insertion et l'Emploi (CIE) et participera au déploiement d'actions mises en place dans le cadre de contractualisations 2025-2027 « Stratège Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance » (SNPPE) ».

# CRÉDITS PAR DIRECTION

Dans ce contexte, des pistes de rationalisation des dépenses de fonctionnement sont envisagées : un travail d'optimisation des prix de journée sera entamé sans pour autant limiter la diversité des modes d'accueil pour l'ensemble des publics accompagnés.

Le Département s'assurera ainsi de la bonne utilisation des deniers publics et renforcera ses politiques de contrôles, que ce soit en tant que tarificateur des ESMS/Structures de la petite enfance ou en tant que garant de l'effectivité des sommes allouées au titre des différentes allocations servies (APA, PCH, rSa...).



Les différentes missions sont développées dans les pages qui suivent.

**1 100 000 € en investissement**

### Évolution des dépenses d'investissement de la Solidarité Sociale en K€

BP 2024	BP 2025	BP 2026
800	1 000	1 100

Les crédits de paiements inscrits au budget 2026 sont les suivants :

- Programme de rénovation des EHPAD : 1 070 000 €,
- Aides en faveur des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans pour l'acquisition de matériel spécifique : 30 000 €.

## Autonomie

Les crédits 2026 au titre de l'Autonomie prennent en compte les mesures nationales que le Département applique même si ces dernières ne sont pas toujours compensées en totalité. La politique autonomie bénéficie d'un soutien fort du Département, à travers la tarification des établissements et services médico- sociaux dont il a la compétence.

### Les personnes âgées :

**16 990 000 € en fonctionnement**

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est versée aux prestataires d'aide à domicile, à l'usager (APA à domicile) ou directement à l'établissement (APA en établissement).

Les dépenses nettes de l'APA pour le Département :

En K€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'APA	10 745	11 529	11 875	11 940
Concours CNSA	4 402	4 841	4 400	4 800
Charge nette du Département	6 343	6 688	7 475	7 140

### A.1.1 – Le Maintien à domicile des personnes âgées :

#### **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile : 5 600 000 €**

En limitant le reste à charge et en modifiant les seuils des plans d'aide pour permettre de fait une augmentation de l'intervention à domicile, l'État a mécaniquement augmenté les dépenses d'APA à domicile supportées par les départements.

La pyramide des âges de notre population, ainsi que l'évolution des tarifs de prise en charge des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) expliquent l'augmentation des dépenses. Le tarif plancher des heures des SAAD est passé de 22 € en 2022 à 24,50 € en 2025. Son indexation devrait le porter à 25 € en 2026.

L'année 2026 sera également l'année de mise en œuvre de la réforme de la transformation des services à domicile vers des services autonomie à domicile mixte (SSIAD et ex-SAAD) dont les éventuels impacts financiers ne peuvent pas à ce jour être mesurés.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

En K€	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (prév.)	BP 2026
APA à domicile versée aux prestataires	4 068	4 744	4 845	4 900
APA à domicile versée aux usagers	719	736	700	700
<b>TOTAL</b>	<b>4 787</b>	<b>5 480</b>	<b>5 545</b>	<b>5 600</b>

## **Prestations de services – Aide ménagère personnes âgées : 15 000 €**

Ces prestations favorisent le maintien à domicile des personnes âgées, non éligibles à d'autres dispositifs (APA, caisse de retraites...), en finançant l'intervention d'aides ménagères ou le portage de repas qui s'est fortement développé ces dernières années.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses en €	9 438	9 803	10 000	15 000

### **A.1.2 – L'hébergement des personnes âgées :**

#### **1) L'APA en établissement : 6 340 000 €**

Il s'agit de l'APA versée pour les personnes en établissement (EHPAD et USLD).

Le Département paye en dotation globale l'APA pour les établissements du Département et sur facture pour les lozériens pris en charge hors du département.

Le montant est déterminé selon une équation tarifaire, indexée sur le niveau de dépendance des personnes accueillies en établissement au moment de l'évaluation.

Sur ces bases, le montant de l'APA en établissement s'établit à :

En K€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
APA établissement - Dotation globale	5 570	5 612	5 780	5 900
APA établissement - Hors Département	388	436	355	440
<b>TOTAL</b>	<b>5 958</b>	<b>6 048</b>	<b>6 135</b>	<b>6 340</b>

## CRÉDITS PAR DIRECTION

### **2) L'aide sociale à l'hébergement : 2 800 000 €**

Le Département prend en charge les frais d'hébergement en établissement des personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes pour s'acquitter des frais de séjours.

L'aide sociale à l'hébergement est subsidiaire et intervient après participation des obligés alimentaires. Les sommes avancées font ensuite l'objet d'une récupération sur succession.

Pour l'exercice 2025, le montant des récupérations au titre de l'aide sociale à l'hébergement est de près de 600 000 €.

En K€	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (prév.)	BP 2026
Frais de séjour en établissement pour personnes âgées	2 255	2 726	2 700	2 800

### **A.2.3 – Les subventions, participations et actions de soutien :**

#### **1) Le soutien aux SAD : 2 010 000 €**

Une enveloppe de 935 000 € est réservée pour la dotation complémentaire (750 000 € au titre des heures réalisées dans le cadre de l'APA, 185 000 € au titre des heures réalisées au titre de la PCH) pour les SAD signataires d'un CPOM et s'engageant dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration de la couverture territoriale, de l'attractivité des métiers et de la qualité de vie au travail des intervenants.

**1 150 000 €** sont également inscrits pour financer la revalorisation des métiers du maintien à domicile (avenant 43 de la branche Aide à domicile), mesure compensée pour moitié par la CNSA.

2026 sera la dernière année de mise en œuvre des actions de la convention « cadre d'adhésion » suite à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA aux Départements 2023-2026. Une enveloppe de **110 000 €** est réservée pour les 5 axes de travail.

#### **2) La prévention au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention, de la Perte d'Autonomie : 207 000 €**

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a acté la mise en place d'une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) chargée d'élaborer, mettre en œuvre et suivre un programme d'actions de prévention à destination des personnes âgées.

Les actions sont intégralement prises en charge par les fonds versés par la CNSA.

Le montant prévisionnel s'élève à 207 000 € dont 35 000 € de forfait autonomie pouvant être versé au titre des Résidences autonomie.

L'année 2026 permettra le financement des actions, que ce soit pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention à domicile et en établissement ou pour le soutien accordé dans le cadre du forfait autonomie.

### 3) Les cotisations et subventions aux associations : 18 000 €

Au-delà de la Conférence des Financeurs de la Prévention, de la Perte d'Autonomie (CFPPA), le Conseil départemental peut attribuer des subventions aux associations pour mener des actions sur l'ensemble du territoire. Cette enveloppe budgétaire correspond aux individualisations qui pourront être réalisées en Commission Permanente au profit des associations réalisant des actions ou intervenant sur l'ensemble du territoire en faveur des personnes âgées et/ou de leur entourage.

### Les personnes en situation de handicap :

19 875 000 € en fonctionnement

### A.2.1 – Le Maintien à domicile des personnes en situation de handicap :

#### 1) Les prestations individuelles : 5 855 000 €

Il s'agit des prestations individuelles attribuées sur notification de la MDPH.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépense ACTP	482 377 €	461 514 €	460 000 €	425 000 €
Dépense PCH	4 503 696 €	4 960 717 €	5 230 000 €	5 425 000 €
<b>Sous total</b>	<b>4 986 073 €</b>	<b>5 422 231 €</b>	<b>5 690 000 €</b>	<b>5 850 000 €</b>
Concours CNSA	1 433 028 €	1 565 620 €	1 600 000 €	1 600 000 €
Charge pour le Département	3 553 045 €	3 856 611 €	4 090 000 €	4 250 000 €

#### 1.1 La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 5 425 000 €

La PCH est destinée à compenser les conséquences du handicap des personnes résidant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil agréée.

Le nombre de bénéficiaires et le montant des prestations payées au titre de la PCH restent en augmentation depuis sa mise en place en 2010. Cette évolution est constatée au niveau national et risque de se confirmer compte tenu des politiques engagées pour renforcer l'inclusion des personnes. En effet, l'alternative aux établissements par le maintien à domicile laisse supposer une augmentation des plans d'aide à domicile. Par ailleurs, l'ouverture de nouveaux droits à de nouveaux publics entraînent une augmentation de cette ligne budgétaire (PCH pour les personnes atteintes de troubles mentaux, psychiques, cognitifs ou du neurodéveloppement notamment).

A titre d'exemple, le montant attribué en 2025 au titre de la PCH parentalité est évalué à près de 230 000 €.

## 1.2 Les autres aides à domicile : l'ACTP et la l'ASD : 430 000 €

Le dispositif de l'allocation compensatrice est remplacé par celui de la prestation de compensation du handicap. Depuis le 1er janvier 2006, seules les personnes déjà bénéficiaires de l'allocation compensatrice peuvent en demander le renouvellement.

Le Département finance également l'intervention d'aides ménagères ou le portage de repas à domicile pour peu d'usagers.

## 2) Les services intervenant à domicile - SAMSAH et SAVS : 525 000 €

Les crédits réservés pour 2026 au titre des dotations allouées au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) s'élèvent à 525 000 €. Ces crédits sont en augmentation de + 14 % compte tenu de l'autorisation de 4 places supplémentaires délivrée en 2025. Ces deux services contribuent à la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap à domicile par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, scolaires ou professionnels et facilitant leur accès aux services de la collectivité.

### A.2.2 – L'hébergement des personnes en situation de handicap :

29 établissements et services sous compétence unique ou conjointe avec l'ARS pour personnes handicapées sur le département totalisent 1 245 places (Foyer d'Hébergement, Foyer d'Accueil Médicalisé, unité pour personnes handicapées vieillissantes, l'EATU...). Environ 20 % des places sont occupées par des Lozériens.

### L'aide sociale à l'hébergement : 12 715 000 €

Le Département prend en charge majoritairement les frais d'hébergement en établissement des personnes handicapées adultes après participation des usagers.

En K€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Frais de séjour en établissement pour personnes en situation de handicap	10 998	12 624	12 665	12 715

## CRÉDITS PAR DIRECTION

Le montant inscrit sur cette enveloppe concerne l'ensemble des modalités de prises en charges et de structures (Foyer d'hébergement, Foyer de vie, Foyer d'accueil médicalisé, accueil permanent, temporaire, accueil de jour...).

Les crédits inscrits au budget prennent en compte l'impact des mesures de revalorisations salariales pour un montant 2025 de 1 984 630 € au titre du Laforcade et les effets de la convergence tarifaire décidée annuellement par le Conseil Départemental.

### **A.2.3 – Participation MDPH :**

La convention entre le GIP MDPH et le Département précise les missions et responsabilités réciproques, notamment les mises à disposition de personnel concourant aux missions.

Au regard de l'évolution de ses besoins de fonctionnement et des attendus de la CNSA quant à son fonctionnement, une évolution de la subvention versée à la MDPH sera réalisée en 2026. Les crédits inscrits passent de 430 000 € à 500 000 €.

### **A.2.4 – Les subventions et participations :**

#### **1) Handi'Cap 2028 et Handi'Loz 2026 : 20 000 €**

Depuis le lancement de la démarche, et pour cette quatrième édition, une enveloppe de 20 000 € est réservée pour participer à l'organisation de ces journées annuelles, destinées à promouvoir le dynamisme et l'attractivité de l'offre médico-sociale lozérienne. Ces crédits sont valorisés dans le cadre de l'AMI CNSA au titre de l'Axe 4 Attractivité des métiers.

#### **2) Les subventions et participations aux associations : 75 000 €**

Au travers de ses compétences, le Conseil départemental attribue des subventions aux associations qui mènent des actions en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Les crédits seront individualisés en commission permanente durant l'année.

Ces crédits comprennent également la poursuite du marché d'accompagnement et de conseil du Département dans ses missions de tarificateur.

#### **3) La dotation complémentaire : 185 000 €**

Une enveloppe globale de 935 000 € est réservée pour la mise en œuvre de versements au titre de la dotation complémentaire (750 000 € au titre des heures réalisées dans le cadre de l'APA, **185 000 €** au titre des heures réalisées au titre de la PCH) pour les SAAD signataires d'un CPOM et qui s'engagent dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration de la couverture territoriale, de l'attractivité des métiers et de la qualité de vie au travail des intervenants.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Insertion et Action sociale

Cette direction pilote les missions inhérentes aux domaines de l'insertion, du logement et de l'action sociale. Deux contractualisations avec l'État continueront de se déployer en 2026 : le Pacte local des solidarités et le Contrat pour l'insertion et l'emploi.

### L'insertion :

**9 820 000 € en fonctionnement**

#### 1) Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 8 400 000 €

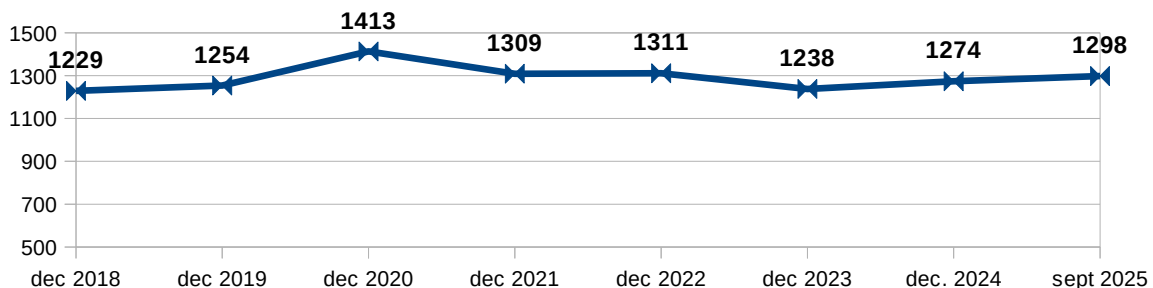
Évolution des dépenses d'insertion :

en K€	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
rSa	8 300	8 300	8 200	8 400
Participation Etat (TICPE-rSa+FMDI)	3 463	3 452	3 452	3 452
TOTAL A CHARGE	4 404	4 548	4 548	4 748

Bien que difficilement prévisible, hormis les revalorisations de l'allocation indexée sur l'inflation, le montant du versement du rSa semble contenu. Le montant inscrit pour l'année 2026 est estimé à 8 400 000 €. Il est à comparer au montant total prévisionnel des acomptes 2025 versés et qui devrait s'établir aux alentours de 8 400 000 € (dont plus de 75 000 € de régularisations présentées par la MSA et autres régularisations de la CCSS non chiffrées à ce jour). Des incertitudes restent toutefois présentes compte tenu de l'évolution de politiques à venir et du montant de l'allocation.

Le nombre d'allocataires rSa (droits payables) était de 1 229 fin 2018, 1 274 en décembre 2024 pour atteindre 1 298 en septembre 2025 (dernières données consolidées connues).

Évolution du nombre d'allocataires RSA au 31/12  
 (pour 2025, la donnée consolidée est au 30/09)



## 2) Les Aides Financières Individuelles (AFI) : 40 000 €

Les Aides Financières Individuelles pour les bénéficiaires du rSa (AFI), peuvent être accordées après examen de la situation, dans la limite d'un plafond par bénéficiaire et après application du principe de subsidiarité. Elles apportent un financement au bénéficiaire du rSa dans le cas où il n'est pas en mesure d'auto-financer son projet.

## 3) Les contrats aidés : 180 000 €

Il s'agit du financement des contrats aidés permettant une ré-inscription dans le parcours professionnel des bénéficiaires rSa les plus éloignés du marché de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi. Ces aides sont versées par le Département à l'employeur lorsqu'un bénéficiaire du rSa travaille sur un chantier d'insertion en CDDI, lorsqu'il est employé par une association ou une collectivité en PEC-CAE ou lorsqu'il est embauché par une entreprise en PEC-CIE.

## 4) Les subventions et participations dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) : 1 200 000 €

Ces subventions sont versées aux structures mettant en œuvre des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social, le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité afin d'accompagner les bénéficiaires du rSa. Ces actions permettent la réinscription des bénéficiaires dans une dynamique professionnelle et l'accès au droit commun.

Les actions de remobilisation sociale et d'accompagnement à la santé restent indispensables à la construction de la cohésion sociale et de l'insertion. Par ailleurs, le travail réalisé par et avec les partenaires se conjugue au travers des différentes démarches déjà mises en œuvre (Dispositif Loz'emploi...).

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le cadre du déploiement de la loi plein emploi et de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du rSa. Une contractualisation a d'ailleurs été signée fin 2025 avec l'État permettant de valoriser certaines d'entre elles au titre du Contrat pour l'Insertion et l'Emploi (CIE) 2025-2027.

### Action sociale :

*420 000 € en fonctionnement*

## 1) Le Fonds Solidarité Logement (FSL) : 250 000 €

Le Département est responsable du versement et de la gestion du Fonds Solidarité Logement. Le FSL permet le financement des aides aux ménages (accès et maintien dans le logement) sous forme de subventions, et le financement des mesures d'accompagnement.

Ce fonds est particulièrement mobilisé dans le cadre des difficultés rencontrées par les personnes dans le contexte de précarité énergétique. Il est co-financé avec différents contributeurs.

## CRÉDITS PAR DIRECTION

### **2) Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) : 35 000 €**

Ces mesures visent à aider une personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle rencontre à gérer ses ressources et ses prestations sociales. Le montant de la mesure a été revalorisé en 2024 passant ainsi de 250 € à 275 € par mois.

Le montant réservé aux MAJ versé aux 3 organismes tutélaires intervenant sur le Département fait l'objet d'une dotation globale de financement fixée par arrêté : 0,30 % de ce montant est à la charge du Département, la quote-part de l'État étant de 99,70 %.

### **3) Les secours, frais de transport et actions individuelles : 41 000 €**

- Secours Président : 35 000 €

Ces aides sont destinées à prévenir des situations d'exclusion sociale ou professionnelle et représentent un montant de 35 000 €. Les bénéficiaires sont confrontés à une difficulté financière importante à laquelle ils ne peuvent faire face qui peut les précariser ou rendre impossible des actes de la vie courante (subsistance). Elles sont attribuées après évaluation sociale.

- Secours actions culturelles et sportives : 6 000 €

Ces aides ont pour objectif de favoriser l'accès au sport et à la culture. Versées une fois dans l'année scolaire, elles représentent une enveloppe totale de 6 000 €.

### **4) Les subventions et participations aux associations : 90 000 €**

Cette enveloppe est dédiée au versement de diverses subventions aux associations intervenant dans l'aide et l'action sociale. Les individualisations sont réalisées en commission permanente.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Enfance Famille

Cette direction pilote les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI).

En 2026, des actions seront mises en place dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> contractualisation « Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE) » signée à l'automne 2025 avec l'État et l'ARS, et couvrant les années 2025-2027.

### L'aide sociale à l'enfance - ASE :

**9 480 000 € en fonctionnement**

Les dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance concernent essentiellement les frais d'hébergement des mineurs et jeunes majeurs, soit 7 285 K€ au BP 2026, représentant 77 % du budget de l'ASE. Ce budget ne prend en compte ni la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leur domicile, ni les frais de déplacements des agents exerçant des missions ASE, car intégrés aux dépenses des ressources humaines. En octobre 2025, 108 mesures éducatives administratives et 384 mesures judiciaires ont été prises.

Les 23 % restant (2 195 K€) intègrent les mesures alternatives au placement : AEMO – Action Éducative en Milieu Ouvert, AED – Aide Éducative à Domicile, CJM – Contrat Jeune Majeur, ainsi que les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), les Tiers Dignes de Confiance (TDC) et la prise en charge quotidienne des enfants confiés (argent de poche, vêtue...).

### Évolution des dépenses de l'aide sociale à l'enfance :

En K€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses ASE	7 991	8 171	9 420	9 480

La construction du budget 2026 prend en compte les tendances observées à la hausse ces dernières années dans le secteur de l'ASE. Cette évolution s'explique par l'augmentation du nombre de situations complexes et par la diversification des solutions de prise en charge des enfants.

Ces projections budgétaires restent dépendantes des placements prononcés par le Juge et l'arrivée de nouveaux publics qui sont conjoncturels et peu prévisibles.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

Enfin, pour appréhender de façon globale la dépense de l'Aide Sociale à l'Enfance, il convient de rattacher les dépenses liées aux assistants familiaux (Cf. Budget Ressources Humaines).

58 sont agréés et 43 sont employés par le Département.

## Évolution des dépenses des assistants familiaux :

En K€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses RH – Assistants familiaux	3 641	3 513	3 807	3 697

### 1) L'hébergement : 7 285 000 €

Le Juge des Enfants, après évaluation, peut décider de confier l'enfant au service de l'ASE et lui transfère ainsi la responsabilité civile. Le Département doit alors organiser les accueils hors du domicile qui peuvent être réalisés en Maison d'Enfants à Caractère Social, en lieux de vie et d'accueil ou chez un assistant familial.

Les jeunes peuvent également être accueillis dans des lieux de placement hors département.

Les structures de l'ASE relèvent ainsi d'une autorisation et d'une tarification départementale.

Il est à noter que le Département a fait le choix, dès 2024, de compenser la mesure salariale d'extension du SEGUR, comme pour l'ensemble des ESMS du secteur PH.

La ligne budgétaire ci-après exclut les assistants familiaux dont le budget est assuré sur les lignes RH.

## Évolution des dépenses d'hébergement ASE :

*(les montants indiqués correspondent aux montants effectivement supportés pour une année pleine, hors effet budgétaire de non rattachement)*

	2023	2024	2025	BP 2026
Lieux de vie et d'accueil	2 355 479 €	2 550 640 €	2 735 000 €	2 550 000 €
Autre hébergement : MECS, pouponnière, accueil mère enfant, mise à l'abri...)	4 076 883 €	4 232 260 €	4 457 539 €	4 735 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 432 362 €</b>	<b>6 782 900 €</b>	<b>7 192 539 €</b>	<b>7 285 000 €</b>

L'augmentation structurelle du nombre de placements a encore été constatée en 2025. Afin de faire face à cette dynamique, un travail d'optimisation des prix de journée sera enclenché en 2026 sans pour autant limiter la diversité des modes d'accueil de ces enfants.

## CRÉDITS PAR DIRECTION

### 2) Les prestations individuelles : 2 085 000 €

#### **2.1 Aides Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) : 1 000 000 €**

Ces mesures judiciaires peuvent être exercées par les services départementaux ou par des services habilités à cette fin par le Ministère de la Justice.

La très grande majorité est exercée par un service extérieur, le Comité de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence du Gard-Lozère (CPEAGL). Le budget attribué à l'association est arrêté chaque année par le Conseil Départemental dans le cadre de la campagne de tarification.

#### **2.2 Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) : 470 000 €**

Les TISF interviennent sur des actions de prévention au domicile dans le cadre social ou éducatif. Ce dispositif peut être mis en place suite à une évaluation sociale en soutien de parents en difficulté (absence temporaire, handicap...) ou dans le cadre de la protection de l'enfance pour accompagner et soutenir les compétences éducatives.

Les interventions « TISF » sont exercées par un service d'aide à domicile dont le tarif est déterminé par le Conseil départemental, versé par dotation fixée annuellement.

#### **2.3 Visites médiatisées : 65 000 €**

Prononcées par le Juge des enfants, les visites médiatisées qui peuvent être exercées par les professionnels des services du Département sont majoritairement réalisées par des prestataires extérieurs. Elles peuvent aussi être ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales dans le cadre de situations familiales complexes et sont, dans ce cas, prises en charge financièrement par la CCSS.

#### **2.4 Allocation Mensuelle Temporaire (AMT) et Bons Alimentaires (BA) : 110 000 €**

Ces aides sont destinées à soutenir des projets éducatifs, à proposer des aides aux familles en grande difficulté ou à subvenir aux besoins des enfants en permettant des achats de première nécessité. Elles sont attribuées en fonction de l'évaluation sociale et sont plafonnées par le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS).

#### **2.5 Secours d'urgence : 40 000 €**

Il s'agit des aides pour des besoins primaires et immédiats des familles. Elles sont attribuées à l'issue d'une évaluation tenant compte des ressources du foyer. Ces aides sont également encadrées et plafonnées par le RDAS.

#### **2.6 Allocations Jeunes Majeurs (AJM) : 50 000 €**

Cette allocation est un soutien financier alloué dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur (CJM). Il est destiné aux jeunes jusqu'à 21 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant. La signature d'un CJM est conditionnée à un projet d'insertion et est accompagnée par les services de l'ASE. En 2024, 52 jeunes ont bénéficié d'un contrat.

## CRÉDITS PAR DIRECTION

### **2.7 Tiers Digne de Confiance (TDC), Délégation d'Autorité Parentale (DAP) et Accueil Durable et Bénévole par un tiers : 70 000 €**

Les frais des TDC concernent les dépenses d'entretien des mineurs confiés par l'autorité judiciaire à un membre de sa famille avec lequel il entretient des liens d'attachement et de confiance. Les frais sont calculés sur la base d'une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé dans le RDAS.

La prise en charge de ces enfants par un tiers peut être, dans certaines situations, une véritable alternative au placement.

Une indemnité d'entretien est également versée dans le cadre d'une DAP (délégation d'autorité parentale). Ce type d'accueil alternatif s'est ouvert avec l'accueil durable et bénévole par un tiers.

### **2.8 Autres prestations individuelles : 280 000 €**

Ces aides individuelles permettent de financer les actes usuels des enfants pris en charge par l'ASE : allocation habillement et argent de poche, frais de scolarité et d'internat, actions éducatives, colonies, frais de petits équipements, habillement, vêtements de travail, médicaments, fournitures scolaires, honoraires médicaux, transports, examens, hospitalisations, autres frais...

Le montant réservé pour l'ensemble de ces prestations anticipe une évolution prévisible du nombre d'enfants pris en charge par le Département, résultant des décisions judiciaires, de nouvelles arrivées de jeunes majeurs ou mise à l'abri.

### **3) Les subventions et participations : 110 000 €**

Une enveloppe est réservée pour les subventions aux associations :

- ∞ - Participant à la prévention de la marginalisation et à la facilitation de l'insertion ou la promotion sociale,
- ∞ - Assurant des missions de prévention en faveur des familles et de l'enfance, notamment dans le soutien à la parentalité,
- ∞ - Soutenant des actions en faveur et autour de l'enfance sur le département.

Cette enveloppe intègre la contribution financière versée au GIP « France Enfance Protégée » dont le montant et les modalités sont fixés par arrêté ministériel.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## La Protection Maternelle Infantile - PMI :

385 000 € en fonctionnement

Cette mission regroupe les actions de prévention et de promotion de la santé exercées directement sur le territoire par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département ou par l'intermédiaire de subventions aux associations, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance.

### Évolution des dépenses de protection maternelle infantile :

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses PMI	270 449 €	281 673 €	310 000 €	385 000 €

### Les subventions et participations : 315 000 €

Le Département mène une politique de soutien aux établissements d'accueil du jeune enfant et verse des aides de fonctionnement aux crèches et micro-crèches. Le montant de l'aide attribuée et les modalités de versement sont fixés par le règlement départemental d'aide sociale (RDAS). Le montant inscrit au budget 2026 est fixé à 190 000 €.

Le Département soutient le Relais Petite Enfance (RPE), en complément de l'aide apportée par la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) ainsi que le CAMPS par le biais d'une dotation de fonctionnement conjointe avec l'ARS.

### Les autres dépenses : 70 000 €

Les autres dépenses regroupent :

- ∞ - les achats et équipements de petits matériels, médicaments, vaccins...
- ∞ - les contrats de prestations de services, aides ménagères.

Enfin, le Département mène une politique de formation forte à destination des assistants familiaux. Il s'agit de la formation pratique dans les deux ans qui suivent le 1<sup>er</sup> accueil ou les formations ponctuelles telles que le secourisme. Cette formation prend également la forme d'un accompagnement par un prestataire extérieur et la mise en place de groupes d'analyse des pratiques professionnelles.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Autres dépenses sociales

30 000 € en fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Services généraux	23 259 €	20 827 €	20 000 €	30 000 €

Les crédits inscrits pour 2026 concernent :

- ∞ - la supervision des travailleurs sociaux : 22 000 €,
- ∞ - les autres dépenses : 8 000 € (cartes prépayées distribuées aux bénéficiaires d'aides financières, frais d'interprétariat nécessaires à l'accompagnement des publics).



# RESSOURCES INTERNES

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Finances et Assemblées

**7 252 000 € en fonctionnement**

En K€	BP 2025	BP 2026
TOTAL	7 727	7 252

Les crédits concernent les prévisions de dépenses suivantes :

- ∞ - Compensation de transfert de compétence à la Région : 3 181 K€
  - Transports scolaires, lignes régulières et touristiques : 3 166 K€
  - Déchets : 15 K€
- ∞ - Intérêts de la dette : 1 351 K€
  - Emprunts généraux : 1 044 K€
  - Emprunts prêts verts Collèges de Langogne et Meyrueis : 307 K€
- ∞ - Intérêts ligne de trésorerie et frais bancaires : 60 K€
- ∞ - Compensation mandat SIEG local Laboratoire d'analyses : 740 K€
- ∞ - Financement budget annexe Boissets : 128 K€
- ∞ - Subventions : 835 K€
  - Programme d'Animation Locale (PAL) : 700 K€
  - Enveloppe Présidence : 100 K€
  - APSD et autres : 35 K€
- ∞ - Reversements : 870 K€
  - Fonds national de péréquation des DMTO : 500 K€
  - Fraction TVA – compensation TFPB/CVAE (régularisation année n-1) : 230 K€
  - Taxe d'aménagement CAUE (avance + régularisation) : 140 K€
- ∞ - Cotisations ADF, AMF : 17 K€

**7 030 000 € en investissement**

Les crédits prévoient le remboursement de l'annuité en capital de la dette : 7 030 K€.

- Emprunts généraux : 6 230 K€,
- Emprunts prêts verts Collèges de Langogne et Meyrueis : 800 K€.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Ressources Humaines

*Budget Principal : 39 800 000 €*

En K€	2025	2026
BP	39 000	39 800

L'enveloppe budgétaire des Ressources Humaines prévue à hauteur de 39,80 M€ comprend :

- ∞ - la rémunération indiciaire de l'ensemble des personnels,
- ∞ - le régime indemnitaire RIFSEEP institué au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- ∞ - les charges sociales et retraites,
- ∞ - les frais de déplacements, les frais de formation des agents,
- ∞ - les frais de fonctionnement : assurances, médecine du travail, habillement,
- ∞ - les prestations accordées : tickets restaurant, comité national d'action sociale,
- ∞ - les indemnités, frais de missions, formation des élus départementaux,
- ∞ - les avancements d'échelons,
- ∞ - les avancements de grades et promotions internes sur les mêmes bases que les années précédentes dans le respect des lignes directrices de gestion,
- ∞ - les remplacements des arrêts maladie, des congés maternité, des départs à la retraite.

Les remplacements seront analysés au cas par cas en fonction de la durée d'absence, du type de poste et de la possibilité ou non d'assurer la continuité du service en adaptant l'organisation.

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2025, figurent au tableau des effectifs 671 postes dont 50 postes vacants et 48 assistants familiaux, soit 719 agents.**

Pour le budget principal, hors assistants familiaux, la répartition des emplois est la suivante :

Répartition par catégorie : - **A** : 25 % - **B** : 20 % - **C** : 55 %

Répartition par filière :

- Technique : 57 %
- Administrative : 28,50 %
- Médicale et sociale : 12,50 %
- Culturelle : 2 %

# CRÉDITS PAR DIRECTION

Par postes de dépenses le budget 2026 se présente ainsi :

	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Personnels extérieurs	166	107
Personnels titulaires	19 395	19 752
Personnels non titulaires	3 453	3 430
Assistants familiaux	2 720	2 677
Charges sociales et retraite	9 485	10 096
Assurances	1 020	1 055
Médecine du travail	41	27
CNAS, prestations directes	184	189
Formation	279	260
Déplacements	470	454
Elus et frais de personnel groupes élus	1 130	1 100
Tickets restaurant, EPI ...	657	653
<b>TOTAL K€</b>	<b>39 000</b>	<b>39 800</b>

Les crédits de rémunération du personnel titulaire (19 752 K€) permettront la rémunération des agents départementaux (postes autorisés, pourvus).

Les crédits au titre des élus (1 100 K€) prévoient la baisse envisagée des cotisations de sécurité sociale suite à l'augmentation prévue du plafond de la sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Au titre de l'article L332-8 1° du code de la fonction publique, un poste autorisé mais non pourvu peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article L332-14) ou lorsque les besoins ou la nature des fonctions le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (article 332-8 2°).

3 430 K€ de crédits inscrits au titre du personnel non titulaire couvriront les rémunérations des :

- ∞ - contractuels sur postes vacants (articles L332-14 , L332-8 1°) suite aux différents mouvements de personnel (départ en retraite, mutation, disponibilité, détachement),
- ∞ - contractuels sur remplacements temporaires de fonctionnaires ou contractuels sur postes vacants momentanément indisponibles (article L332-13, congés maladie, parentaux, ...),
- ∞ - contractuels sur emplois non permanents dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier,
- ∞ - collaborateurs de cabinet,
- ∞ - apprentis (9 contrats d'apprentissage à novembre 2025).

# CRÉDITS PAR DIRECTION

Sont précisés ci-après le barème des indemnités de fonction et des frais de déplacement et d'hébergement des élus de l'Assemblée départementale, les montants évoluant selon les barèmes fixés par arrêté ministériel pour les personnels de la fonction publique territoriale :

## Indemnités de fonction

Conformément à l'article L.3123-16 du CGCT et de la délibération n°CD\_21\_1023 du 20/07/21

	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (indice 1027)
Président du Conseil départemental	145 % de l'indice 1027
Vice-présidents ayant délégation	56 % de l'indice 1027
Membres de la commission permanente	44 % de l'indice 1027

Conformément à la délibération n°CD\_24\_1033 du 17/09/24 :

## Indemnités kilométriques :

Puissance véhicule	de 0 à 2 000 km	de 2001 à 10 000 km	> 10 000 km
de 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
de 6 à 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
de 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €
Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm3)	0,15 €		
Vélocycle et autres véhicules à moteur	0,12 €		

Frais d'hébergement (Arrêté du 20 septembre 2023) : Les frais de repas et d'hébergement seront remboursés dans la limite des montants maximums définis ci-après :

	Lozère	Province	Grandes villes, Métropoles, Grand Paris*	Commune de Paris
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €
Nuitée	90 €	90 €	120 €	140 €

Pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, le taux d'hébergement est de 150 €, qu'elle que soit la zone.

\* Sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants. Les communes de la métropole Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015.

## **Les recettes liées à la gestion des ressources humaines sont prévues à hauteur de 2,07 M€.**

Remboursements : Lozère Numérique, Lozère Ingénierie, MDPH	1 370 K€
Indemnités journalières dans le cadre d'arrêts de travail	700 K€
<b>TOTAL</b>	<b>2 070 K€</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Bâtiments Départementaux et Patrimoine

*2 280 000 € en fonctionnement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	2 200	2 280

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2026 prend en compte les dépenses d'énergie (chauffage, électricité, eau) et d'entretien des sites répartis sur tout le département. Il intègre également les dépenses des contrats de vérifications réglementaires et périodiques (ascenseurs, portes automatiques, qualité de l'air, incendie et électricité ...)

Il prend en compte l'évolution des coûts de fourniture d'énergie constatés.

Postes de dépenses	Montants
Eau - Assainissement	35 550 €
Énergie – Électricité	752 800 €
Combustibles	462 600 €
Fournitures de petit équipement	5 600 €
Prestations de services	65 500 €
Locations immobilières, charges de copropriété	350 000 €
Locations mobilières	4 600 €
Charges locatives et de copropriété	65 700 €
Entretien parcs et jardins	500 €
Entretien réparation	208 900 €
Extincteurs	26 600 €
Maintenance	131 700 €
Autres frais honoraires, actes et contentieux	16 800 €
Taxes foncière et autres impôts locaux	145 150 €
Divers : légionelles, concours ...	8 000 €
<b>Total</b>	<b>2 280 000 €</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION

**7 049 067 € en investissement**

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	9 530 000	7 049 067

Le programme d'investissement 2026 mobilise un montant global de 7 049 067€ au titre des autorisations de programmes suivantes.

Intitulé AP	Opérations	Crédits 2026
Bâtiments Collèges Enseignement	Tous collèges	1 316 500 €
Bâtiments administratifs	Travaux divers Travaux de la Rovère	226 571 €
Bâtiments Patrimoine -Tourisme	Travaux divers Archives CI les Bondons Restauration Château St Alban Acquisition terrain Mont Lozère	1 889 007 €
Bâtiments Routes	Travaux divers CT Châteauneuf CT Villefort Acquisitions	1 240 029 €
Bâtiments sociaux	Travaux divers Construction MDS St Chély	443 544 €
Rénovation énergétique	Collège Langogne externat Collège ST Etienne VF MDS Marvejols	1 933 416 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 049 067 €</b>

# CRÉDITS PAR DIRECTION



## Affaires Juridiques

*35 000 € en fonctionnement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	40	35

La Mission des Affaires Juridiques gère les procédures contentieuses et assiste l'ensemble des services de la collectivité dans les affaires pré-contentieuses.

Elle a la charge notamment les frais de représentation juridique, les condamnations, les conséquences financières des recours indemnitaires et des protocoles transactionnels, les frais de prestataires extérieurs tels que les mandats d'huissier.

Elle est également chargée du suivi des délégations de service public et à ce titre prend en charge les frais inhérents, tels que le conseil extérieur spécialisé et les frais liés à la fin des contrats.

Le budget 2026 affecté à cette mission est proposé à 35 000 €.

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Marchés Publics

Les enveloppes dédiées aux forfaits de publicité nationaux et européens, aux insertions dans les journaux d'annonces locales ou spécialisées sont ajustées aux consommations antérieures.

*15 000 € en fonctionnement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	60	15

*20 000 € en investissement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	60	20

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Achats et Moyens

*1 400 000 € en fonctionnement*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	1 300	1 400

L'enveloppe 2026 proposée permet de couvrir les dépenses suivantes :

Postes de dépenses	BP 2025	BP 2026
Fournitures d'entretien et de petit équipement	110 000 €	96 000 €
Habillement et vêtements de travail	65 000 €	60 000 €
Fournitures administratives	34 000 €	32 000 €
Contrats de prestations de services	25 000 €	28 000 €
Entretien et réparations	4 250 €	4 500 €
Assurances	400 800 €	554 250 €
Documentation générale et technique	25 000 €	34 250 €
Autres frais divers	500 €	
Publicité, publications, relations publiques	55 000 €	44 000 €
Transports de biens et transports collectifs	8 000 €	3 000 €
Frais d'affranchissement	110 000 €	97 000 €
Frais de nettoyage des locaux	390 000 €	370 000 €
Autres (charges parkings, blanchisserie, franchises ass...)	72 450 €	77 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>1 400 000 €</b>

Ces crédits prennent en compte :

- l'acquisition de fournitures : administratives, d'entretien, vêtements de travail...
- l'acquisition de matériels pour l'ensemble des bâtiments départementaux,
- le nettoyage des locaux,
- les impressions et documentations,
- les frais d'affranchissement,
- les assurances : flotte automobile, responsabilité civile, dommages aux biens...

Les tarifs des nouveaux marchés assurances connaissent une augmentation importante.

## CRÉDITS PAR DIRECTION

*200 000 € en investissement*

Les crédits de l'autorisation de programme « MOBIMAT » de 1 500 000 € créée en 2025 pour l'achat de matériels, outillages et mobiliers pour les services du Département, phasée sur 6 années, sont répartis de la manière suivante :

<b>Opération</b>	<b>Total opération</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029 et plus</b>
Mobilier & Matériel de bureau	<b>331 240 €</b>	34 000 €	60 000 €	60 000 €	146 000 €
Matériels & Outillages techniques	<b>1 168 760 €</b>	166 000 €	200 000 €	195 000 €	439 000 €
<b>Total AP</b>	<b>1 500 000 €</b>	200 000 €	260 000 €	255 000 €	585 000 €

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Pôle Lozérien d'Economie Numérique (POLEN)

75 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	78	75

Le budget prévu à hauteur de 75 K€ couvre les dépenses gérées par différents services :

Commande Publique – Mission Achats et Moyens :

Postes de dépenses	BP 2025	BP 2026
Nettoyage des locaux	12 000 €	8 750 €
Maintenance	1 000 €	750 €
Frais d'affranchissement	1 500 €	500 €
Fournitures administratives	500 €	0 €
Assurance multirisques	600 €	1 000 €
<b>Total :</b>	<b>15 600 €</b>	<b>11 000 €</b>

Systèmes d'Information et Numérique :

Postes de dépenses	BP 2025	BP 2026
Frais de télécommunications	17 000 €	17 000 €
Prestations informatiques	10 000 €	10 000 €
Locations mobilières	1 800 €	2 000 €
<b>Total :</b>	<b>28 800 €</b>	<b>29 000 €</b>

Bâtiments :

Postes de dépenses	BP 2025	BP 2026
Energie – Electricité	12 000 €	11 000 €
Maintenance	2 500 €	2 500 €
Combustibles	4 000 €	4 500 €
Entretien et réparation du bâtiment	2 000 €	4 000 €
Terrains (entretien parc et jardins)	400 €	400 €
Entretien et réparation biens mobiliers	400 €	400 €
Contrats de prestations de service	2 500 €	2 500 €
Taxes foncières	9 000 €	9 350 €
Eau et assainissement	300 €	350 €
<b>Total :</b>	<b>33 100 €</b>	<b>35 000 €</b>

## CRÉDITS PAR DIRECTION

Les recettes attendues totalisent un montant de 45 000 € et correspondent aux revenus des locations (30 000 €) et remboursement de charges (15 000 €) des locaux loués (Lozère Développement, Communauté de Communes Cœur de Lozère).

*5 000 € en investissement – Travaux bâtiments*

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	0	5



**CABINET,  
COMMUNICATION,  
LOGISTIQUE  
EVENEMENTIEL**

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Cabinet de la Présidence

50 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	60	50

Les prévisions budgétaires sont maintenues depuis plusieurs exercices dans l'enveloppe de 60 000 €. Dans un objectif d'exemplarité, le Président a décidé de diminuer les prévisions budgétaires à 50 000 €.

Les dépenses concernent :

- ∞ - l'entretien de Hôtel Plagnes, de la cour de l'Hôtel du Département,
- ∞ - l'achat de petit matériel,
- ∞ - les prestations des traducteurs (jumelages),
- ∞ - les gerbes des cérémonies commémoratives,
- ∞ - les cadeaux protocolaires,
- ∞ - les vœux institutionnels,
- ∞ - les transports et déplacements de groupes (repas de rentrée, salon de l'agriculture, délégations diverses),
- ∞ - les réceptions événementielles,
- ∞ - les frais de restauration à l'issue des assemblées (commissions permanentes, conseils départementaux) et autres réunions.

## Communication - Logistique - Évènementiel

450 000 € en fonctionnement

En K€	BP 2025	BP 2026
<b>TOTAL</b>	500	450

La Direction de la Communication, de la Logistique et de l'Évènementiel informe les Lozériens et les agents sur les actions du Département, réalise des outils et des supports de communication pour le Département et mène des actions de promotion pour renforcer l'attractivité du territoire et apporter plus de visibilité au Département.

### Côté évènementiel, reconduction d'événements récurrents :

- Participation au Salon de l'Agriculture à Paris, du 21 février au 1<sup>er</sup> mars 2026, avec le stand collectif dans le hall des Régions de France (hall 7) et la reconduction de la journée d'animations le lundi 23 février (hall 1),
- Diverses Assises comme celles de l'Autonomie au printemps,
- Vœux à la population et aux agents,
- La soirée Acteur Sport 48 en fin d'année en partenariat avec la Ville de Mende et la communauté de communes Coeur de Lozère.

### Sur le volet promotionnel et communication :

- Création de divers outils pour l'ensemble des services de la collectivité (affiches, flyers, brochures, éléments visuels...),
- Remplacement du stock des objets promotionnels,
- Création de nouveaux éléments de communication interne : lettre papier trimestrielle jointe au bulletin de salaire des agents, renouvellement du livret d'accueil des nouveaux agents ...

### Les publications prévues en 2026 :

- Magazine départemental : quatre numéros du Terres de Lozère, distribué dans toutes les boîtes aux lettres aux lozériens,
- Insertions presse diverses,
- Campagne numérique avec notamment un gros projet de valorisation des métiers du Département en vidéos.

**SERVICE  
DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE  
SECOURS**

# CRÉDITS PAR DIRECTION

## Service Départemental d'Incendie et de Secours

**5 000 000 € en fonctionnement**

BP 2025	BP 2026
4 900 K€	5 000 K€

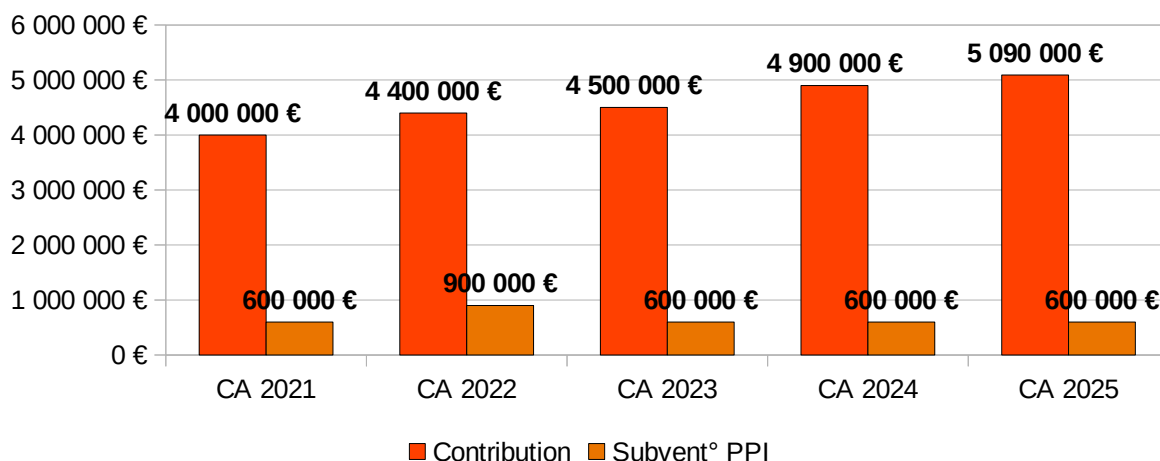
La contribution 2026 est prévue à hauteur de 5 000 K€ sur la base d'une année de fonctionnement normale. L'imprévisibilité de l'activité opérationnelle obligera une revalorisation, le Département constituant la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire du SDIS.

**600 000 € en investissement (PPI)**

La subvention de **600 000 €** pour le plan pluriannuel véhicules/matériels 2018/2028 est poursuivie. Elle est complétée du financement Etat (perçu par le SDIS) à travers le pacte capacitaire.

Egalement, dans le cadre de l'autorisation de programme Sécurité & Santé (Crédits de la Solidarité Territoriale) le Département interviendra pour le financement des travaux d'aménagement du nouvel Etat-major dont la consultation d'entreprises a été lancée en Octobre 2025.

Evolution contribution et subvention PPI



**Nota :** CA 2022 : PPI : 600 000 € + 300 000 € pour le renouvellement de l'habillement

# BUDGETS ANNEXES

## LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Fonctionnement

Les Dépenses : 3 035 000 €

En K€	BP 2025	BP 2026
Réelles	2 710	2 800
Ordres	230	235
<b>TOTAL</b>	<b>2 940</b>	<b>3 035</b>

### Dépenses réelles : 2 800 000 €

Elles se répartissent de la manière suivante :

Charges de personnel, formations, déplacements	1 760 000 €
Laboratoire : produits pharmaceutiques, petits équipements, prestations de services, alimentation, transport de biens, honoraire frais divers	773 500 €
Batiments : eau, électricité, combustibles, entretien, maintenance	135 800 €
Informatique : maintenance et frais divers	41 100 €
Moyens généraux : nettoyage locaux, fournitures bureaux, assurances, affranchissement, documentation, catalogues et imprimés	82 000 €
Ajustement TVA, titres annulés, provisions, créances éteintes	7 600 €

L'activité du LDA devrait connaître :

- une diminution des prestations du marché eau potable suite à la décision de l'ARS de modification des plans de contrôle (de l'ordre de moins 500 prélèvements) ;
- une progression, dans le cadre de la certification QUALIOP, de l'activité hygiène alimentaire avec l'identification notamment de 35 nouveaux points de contrôles ;
- une forte sollicitation en raison d'un enchaînement de crises sanitaires (fièvre catarrhale ovine 1 et 12, rhinotrachéite infectieuse bovine, peste porcine, dermatose nodulaire contagieuse) ;
- de nouvelles introductions et la relance pour un an du programme de recherche de la maladie BVD (Diarrhée Virale Bovine) sur bovins naissants et autres maladies, menée par le Groupement de Défense Sanitaire).

Dépenses d'ordre : 235 000 € correspondant aux amortissements des biens

## Dépenses Ressources humaines – Détail

Les dépenses des Ressources humaines ont évolué de la manière suivante :

BP 2024	BP 2025	BP 2026
1 650 K€	1 700 K€	1 760 K€

Au tableau des effectifs, le LDA compte 28 postes (dont 0 vacant) se répartissant comme suit :

Catégorie : **A** : 14 % **B** : 68 % **C** : 18 %

Filière :  
 - Technique : 79 % - 22 postes  
 - Administrative : 7 % - 2 postes,  
 - Médico-technique : 14 % - 4 postes.

Pour l'exercice 2026 il est proposé une enveloppe budgétaire de 1 760 K€ déclinée ainsi qu'il suit :

	2025	2026
Personnels extérieurs	10	7
Personnels titulaires	932	974
Personnels non titulaires	239	202
Charges sociales et retraite	408	463
Assurances	40	52
Médecine du travail	1	1
CNAS, prestations directes	11	8
Formation	18	12
Déplacements	12	12
Tickets restaurant, divers	29	29
<b>TOTAL K€</b>	<b>1 700</b>	<b>1 760</b>

*Les recettes : 3 035 000 €*

## **Recettes réelles : 3 024 000 €**

Les recettes attendues se répartissent comme suit :

Produits des analyses, participations de l'État	2 026 500 €
Compensation mandat SIEG national (solde 2025/acpt 2026)	232 500 €
Compensation mandat SIEG local	740 000 €
Remboursement sur personnel (assurance, IJ, ARS)	25 000 €

Le produit des analyses devrait connaître une évolution favorable dans le secteur de l'hydrologie (marché ARS renouvelé) et également dans le secteur santé animale en raison des épizooties.

La subvention prévisionnelle d'équilibre du budget principal serait de 800 000 €.

**Recettes d'ordre : 11 000 €** amortissements des subventions reçues.

## **Investissement**

*Les dépenses : 245 000 €*

En K€	BP 2025	BP 2026
Réelles	129	224
Ordres	11	21
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>245</b>

**Dépenses réelles : 224 000 €**

L'enveloppe budgétaire prévue concerne les projets suivants :

Logiciels (piloteage et gestion contrôle eaux, application mobile audit)	15 000 €
Renouvellement de matériels défectueux ou vieillissants	90 000 €
Matériel et mobilier de bureau	2 000 €
Véhicules	30 000 €
Travaux : sécurisation incendie, réseau d'eau interne	87 000 €

**Dépenses d'ordre : 11 000 €** Amortissements des subventions reçues.

*Les recettes : 245 000 €*

**Recettes d'ordre : 245 000 €**

Ces recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements des biens.

## AIRE DE LA LOZERE

Après une prolongation de 4 mois, le contrat de concession arrivera à échéance définitive le 1<sup>er</sup> avril 2026 avec reprise par un nouveau délégataire.

Le budget 2026 prévoit les dépenses et recettes d'exploitation du seul premier trimestre.

Les écritures d'amortissement (biens et subventions) ont été soldées sur l'exercice 2025.

Les opérations seront ensuite conduites pour une clôture de ce budget fin 2026.

### Fonctionnement

*Les dépenses : 300 000 €*

En K€	BP 2025	BP 2026
Réelles	472	300
Ordres	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>475</b>	<b>300</b>

Elles se répartissent de la manière suivante :

Eau, électricité, combustibles	32 000 €
Nettoyage locaux	28 500 €
Entretien bâtiments, assurances, taxes, contrôles périodiques	25 500 €
Entretien espaces verts et déneigement	60 000 €
Entretien de la station d'épuration (année 2025 + trimestre 1/2026)	46 000 €
Subvention CDT (année pleine pour ne pas déstabiliser la structure)	78 000 €
Redevance domaniale (année 2025 + trimestre 1/2026)	30 000 €

*Les recettes : 300 000 €*

Elles se répartissent comme suit :

Redevance sur le chiffre d'affaires	110 000 €
Recouvrement charges : eau, électricité, gaz, frais nettoyage, imposition	190 000 €

## DOMAINE DE BOISSETS

### Fonctionnement

Les dépenses : 145 000 €

En K€	BP 2025	BP 2026
Réelles	85	75
Ordres	75	70
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>145</b>

**Dépenses réelles : 75 000 €**

Les crédits se détaillent comme suit :

Gestion de la régie : alimentation, boutique produits	3 500 €
Gestion de la régie : personnel à disposition	36 000 €
Animations, publicité	8 000 €
Eau /Assainissement /Electricité	4 000 €
Assurances, maintenance, entretien bâtiments, biens	13 100 €
Redevance ONF / TVA	400 €
Taxes foncières	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>

**Dépenses d'ordre : 70 000 €** dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.

Les recettes : 145 000 €

**Recettes réelles : 135 000 €**

Elles se répartissent comme suit :

Subvention d'équilibre du budget principal	128 500 €
Produit de la location des terres	4 200 €
Régie : produits ventes alimentaires, boutique	2 300 €

**Recettes d'ordre : 10 000 €** amortissements des subventions reçues dans le cadre de l'aménagement du domaine en haut lieu du pastoralisme DSID : 229 961 € et Région : 48 442 €

## ***Investissement***

*Les dépenses : 70 000 €*

En K€	BP 2025	BP 2026
Réelles	35	60
Ordres	9	10
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>70</b>

Les crédits concernent :  
- Travaux de mise en conformité électrique : 60 K€  
- Amortissements des subventions : 10 K€

*Les recettes : 70 000 €*

**Recettes réelles : néant**

**Recettes d'ordre : 70 000 €** - Amortissements des biens

# SYNTHESE

## Synthèse des budgets primitifs 2026

Les projets de budgets primitifs 2026 proposés s'élèvent à :

### INVESTISSEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
<b>DEPENSES</b>	<b>47 910 000 €</b>	<b>245 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>48 225 000 €</b>
Réelles	42 610 000 €	224 000 €	0 €	60 000 €	42 894 000 €
Ordres	5 300 000 €	21 000 €	0 €	10 000 €	5 331 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>47 910 000 €</b>	<b>245 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>48 225 000 €</b>
Réelles	22 610 000 €	0 €	0 €	0 €	22 610 000 €
Ordres	25 300 000 €	245 000 €	0 €	70 000 €	25 615 000 €

### FONCTIONNEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
<b>DEPENSES</b>	<b>153 300 000 €</b>	<b>3 035 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>145 000 €</b>	<b>156 780 000 €</b>
Réelles	128 300 000 €	2 800 000 €	300 000 €	75 000 €	131 475 000 €
Ordres	25 000 000 €	235 000 €	0 €	70 000 €	25 305 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>153 300 000 €</b>	<b>3 035 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>145 000 €</b>	<b>156 780 000 €</b>
Réelles	148 300 000 €	3 024 000 €	300 000 €	135 000 €	151 759 000 €
Ordres	5 000 000 €	11 000 €	0 €	10 000 €	5 021 000 €



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 18 décembre 2025

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 14h55.

---

#### Objet de la délibération : Motion de soutien au monde agricole lozérien - DNC

---

**Présents** : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Séverine CORNUT, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

**Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant)** : M. Jean-Louis BRUN, M. Didier COUDERC, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, Mme Johanne TRIOULIER.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : M. Rémi ANDRE ayant donné pouvoir à M. Robert AIGOIN, M. Alain ASTRUC ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, Mme Eve BREZET ayant donné pouvoir à Mme Dominique DELMAS, M. François ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :**

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

## **L'assemblée départementale réunie en commission plénière, après en avoir délibéré, a adopté la motion suivante :**

- Considérant que l'agriculture constitue le premier pilier de l'économie lozérienne, tant en matière d'emplois que d'aménagement du territoire, de vitalité rurale et de maintien des populations ;
- Considérant que la Lozère est un département à forte dominante agricole, marqué par une agriculture d'élevage, souvent extensive, exercée dans des conditions climatiques et géographiques exigeantes ;
- Considérant le rôle essentiel des agriculteurs lozériens dans l'entretien des paysages, la préservation de la biodiversité, la qualité des productions alimentaires et la transmission d'un savoir-faire reconnu ;
- Considérant les conséquences économiques, humaines et psychologiques majeures engendrées par la DNC,
- Considérant que les mesures d'abattage total constituent un drame pour les exploitants concernés, mettant en péril des années de travail, des exploitations entières et des familles ;
- Considérant que ces crises s'ajoutent à une pression réglementaire croissante, à la hausse des charges et à une reconnaissance insuffisante du travail agricole ;

### **Affirme que :**

- l'agriculture lozérienne est indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental du département ;
- les agriculteurs doivent être respectés, entendus et associés aux décisions qui les concernent ;
- les politiques sanitaires doivent être conduites avec écoute, dialogue, empathie et sens des réalités humaines.

### **Le Conseil départemental de la Lozère :**

1. Exprime son plein et entier soutien aux agriculteurs, particulièrement ceux touchés par la DNC ;
2. Demande que les agriculteurs soient pleinement écoutés, et qu'un dialogue constructif et apaisé, associant l'ensemble des acteurs concernés, soit instauré ;
3. Appelle à un travail approfondi visant à rechercher les alternatives, chaque fois que cela est scientifiquement et sanitaire possible, afin d'éviter des drames humains et économiques ;
4. Demande la mise en œuvre de mesures d'indemnisation justes, rapides et adaptées, prenant en compte l'ensemble des préjudices subis ;

**Motion n°CD\_25\_1072 du 18 décembre 2025**

5. Condamne avec la plus grande fermeté toute forme de violence, où qu'elle se produise sur le territoire national, et rappelle que le respect, le dialogue et l'État de droit doivent prévaloir ;
6. Encourage le maintien et le renforcement des filières d'élevage lozériennes, ainsi que le développement des circuits courts et de la valorisation des productions locales ;
7. Demande que les vaccins soient suffisants et disponibles ;
8. Demande que la vaccination soit réalisée sur les secteurs autorisés.

Le Conseil départemental de la Lozère mandate son Président pour transmettre la présente motion à Monsieur le Préfet de la Lozère et à Madame la Ministre de l'Agriculture.

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU

**Motion n°CD\_25\_1072 du 18 décembre 2025 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 6

Non-participation(s) sur le rapport : 0

*avec sortie de séance ou par pouvoir*

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 21 voix